

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

**ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa - University of Ottawa

PERMISSION DE REPRODUIRE ET DE DISTRIBUER LA THÈSE

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISTRIBUTE THE THESIS

NOM DE L'AUTEUR / NAME OF AUTHOR:	OSCAR, Josiane
ADRESSE POSTALE / MAILING ADDRESS:	1205-1971 ST-LAURENT OTTAWA ON K1G3P8
GRADE / DEGREE:	ANNÉE D'OBTENTION / YEAR GRANTED
M.A. (Sociologie)	2003
TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS: Les immigrant(e)s haïtien(ne)s à Montréal et la perception de leur rôle dans le développement d'Haïti	

L'auteur permet, par la présente, la consultation et le prêt de cette thèse en conformité avec les règlements établis par le bibliothécaire en chef de l'Université d'Ottawa. L'auteur autorise aussi l'Université d'Ottawa, ses successeurs et cessionnaires, à reproduire cet exemplaire par photographie ou photocopie pour fins de prêt ou de vente au prix coûtant aux bibliothèques ou aux chercheurs qui en feront la demande.

The author hereby permits the consultation and the lending of this thesis pursuant to the regulations established by the Chief Librarian of the University of Ottawa. The author also authorizes the University of Ottawa, its successors and assignees, to make reproductions of this copy by photographic means or by photocopying and to lend or sell such reproductions at cost to libraries and to scholars requesting them.

Les droits de publication par tout autre moyen et pour vente au public demeureront la propriété de l'auteur de la thèse sous réserve des règlements de l'Université d'Ottawa en matière de publication de thèses.

The right to publish the thesis by other means and to sell it to the public is reserved to the author, subject to the regulations of the University of Ottawa governing the publication of theses.

N.B. LE MASCULIN COMPREND ÉGALEMENT LE FÉMININ

03/02/2009

DATE



(AUTEUR)

SIGNATURE

(AUTHOR)



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

OSCAR, Josiane

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

M.A. (Sociologie)

GRADE - DEGREE

Sociologie

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

**Les immigrant(e)s haïtien(ne)s à Montréal
et la perception de leur rôle dans le développement d'Haïti**

Victor Armony

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

V. Da Rosa

J. Havet

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

Les immigrant(e)s haïtien(ne)s à Montréal et la perception de leur rôle dans le développement d'Haïti

Par Josiane Oscar

**Thèse déposée à l'École des études supérieures et de la recherche en vue de
l'obtention de la maîtrise ès arts en sociologie**

Directeur : Victor Armony

Université d'Ottawa

Janvier 2003



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-76538-5

Canada

RÉSUMÉ

Cette recherche est le fruit de deux observations: la première est liée au fait qu'un bon nombre d'ouvrages portent sur les immigrants et leurs transferts de fonds. Il n'existe aucune étude sur les transferts de revenus des immigrants haïtiens, qui pourtant constituent l'un des plus importants groupes ethniques dans certaines grandes villes nord-américaines.

La deuxième constatation relève du fait que la plupart des études qui portent sur la migration et le développement parviennent à la conclusion que les transferts de fonds des émigrés peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine. C'est ce qui nous a poussé à aller interroger les Haïtiens à Montréal pour voir s'ils croient que leurs transferts de fonds vers Haïti peuvent être une aide importante pouvant déclencher le processus de développement en Haïti.

Nous avons obtenu des réponses plutôt mitigées à cette question. En effet, 15 répondants sur 35 estiment que leurs transferts peuvent aider au développement d'Haïti. Par contre, 20 participants sur 35 déclarent formellement que leurs transferts ne peuvent pas contribuer au développement de leur pays d'origine puisque ces envois de fonds ne sont pas effectués dans un tel but, ils ne sont pas investis dans des activités rentables.

Suite à ces observations, nous sommes arrivé à la conclusion que les transferts de fonds des immigrants haïtiens à Montréal, contrairement à ceux des autres communautés, ne constituent pas un apport significatif au développement d'Haïti. Car ces transferts ne sont pas investis dans des activités économiquement rentables. En effet, ils ne servent qu'à défrayer les dépenses quotidiennes. Par conséquent, une telle utilisation de l'argent ne peut produire un changement significatif allant dans le sens du développement. Pour que les transferts puissent réellement affecter le développement d'Haïti de façon significative, il faudrait une organisation d'abord au niveau de ceux qui les envoient et de ceux qui les reçoivent. Et, ensuite, une sensibilisation de la part de l'État haïtien en tant qu'agent collectif et, par conséquent, son rôle devrait être de veiller à ce que tout citoyen ait le minimum pour assurer sa survie, à travers la répartition des richesses. De plus, cet agent collectif devrait mettre en place des structures qui canaliserait les transferts de revenus des émigrés vers des activités économiques profitables.

À l'aide des données recueillies auprès de certains immigrants haïtiens à Montréal, la tendance que nous voyons se dessiner est que, malgré le nombre important d'Haïtiens à Montréal et ailleurs, la forte immigration haïtienne est insuffisante pour provoquer le développement d'Haïti.

REMERCIEMENTS

Je tiens à manifester ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cette thèse. Sans votre aide il me serait impossible de parvenir à accomplir cette longue et ardue tâche. Je vous suis infiniment reconnaissante, vos encouragements m'ont donné la motivation nécessaire pour arriver jusqu'au terme de ce travail même quand cela m'apparaissait irréalisable.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Problématique	5
Objectifs	6
Hypothèse	8
Questions de recherche	9
Chapitre 1 Cadre théorique et méthodologie	11
1.1 Définition des concepts	11
a) Immigrant	11
b) Structure sociale	12
c) État	13
d) Niveau de vie	13
1.2 Cadre théorique	13
a) Le mercantilisme colonial (XVI - 1804)	17
b) Le capitalisme commercial (1804 - 1915)	18
c) L'impérialisme américain (1915 - 1980)	20
d) La mondialisation (1980 - à nos jours)	21
1.2.1 Théories du développement et du sous-développement	25
1.2.3 Perspectives de la migration	29
1.2.3 Transferts de fonds	33
1.3 Méthode	37
Chapitre 2 : Le pays d'origine : Haïti	43
2.1 Quelques faits historiques	43
2.2 L'émergence de l'État haïtien	52
2.2.1 L'État colonial	56
2.2.2 L'État haïtien	57
Chapitre 3 : L'émigration haïtienne	62
3.1 Émigration haïtienne vers les caraïbes	62
3.2 Émigration haïtienne en Amérique du Nord (Montréal)	64

3.3	L'immigration haïtienne vers le Québec (Montréal)	66
Chapitre 4 : Présentation de l'échantillon et analyse des données .		70
4.1	Présentation de l'échantillon	70
4.1.1	Catégorisation sociale des répondants	71
4.1.2	Degré d'intégration sociale des répondants	74
4.1.3	Transferts vers Haïti	76
4.1.4	Intérêt pour Haïti	79
4.2	Analyse des résultats	84
4.2.1	Niveau d'éducation et types d'emplois	87
4.2.2	Transferts de revenus	91
4.2.3	Transmission d'expérience professionnelle	95
Conclusion		104
Chapitre 5 Annexes		114
Annexe 1	Questionnaire	114
Annexe 2	Quelques dates ayant marqué l'histoire d'Haïti	132
Annexe 3	Population et catégories de personnel de santé	135
Bibliographie		136

INTRODUCTION

Les mouvements migratoires ne sont pas un phénomène exclusif du “Siècle des Lumières” ni du dix-neuvième, du vingtième ou du vingt et unième siècle. Comme l’expliquent Castles et Mailler (1993:3), “International migration is not an invention of late twentieth century nor even of modernity in its twin guises of capitalism from the earliest times”. Cependant, la forme de ces migrations a évolué à travers le temps et l’espace et leur rôle n’est pas resté stationnaire non plus. À l’époque des empires, les colonisateurs européens voyageaient en vue d’acquérir de nouvelles terres, de trouver de l’or ou encore d’étendre la puissance de leur pays métropolitain. Cette époque est bien révolue. De façon générale, les déplacements ne s’effectuent plus pour ces ultimes raisons. Quoiqu’il ne soit pas aisé de dresser la liste exhaustive des causes qui poussent les individus à migrer, nous pouvons tout de même tenter de répertorier les plus visibles ou du moins les plus mentionnées. Ainsi les migrants vont-ils vers d’autres horizons, nationaux ou internationaux, dans le but d’améliorer leur bien-être tant social qu’économique, de se protéger contre des régimes politiques dictatoriaux ou d’étudier. En somme, la polarisation économique et politique entre le Nord et le Sud est un facteur central dans le phénomène de l’émigration.

Pour pallier justement cette polarisation, l’émigration devient de plus en plus une lueur d’espoir, voire même une solution. En effet, au cours des années 60-70, décennie durant laquelle un nombre remarquable d’intellectuels ont dû quitter Haïti, de force ou de gré, pour des raisons politiques, nombreuses étaient les études qui voyaient des effets négatifs dans ces déplacements, entre autres, par le fameux “brain drain” où les plus brillants d’une société partent pour se rendre

dans une autre qui leur offre de meilleures conditions de vie. Pour ces auteurs (Mundende, 1982, Zahlan, 1977 et Ward, 1975), l'émigration de personnel qualifié est une perte de ressources humaines qui engendre des conséquences néfastes sur le processus de développement national. Ces effets négatifs ne sauraient être comblés par les transferts de fonds. À ce sujet, écrivent Lobdell et Rempel (1978), cités par Drapier, Jayet et Rapoport (1997:52): "La présence de revenus de transferts élève la prétention salariale de ceux qui les reçoivent et retarde leur entrée sur le marché du travail". Par conséquent, ces transferts ou une grande partie de ceux-ci sont utilisés pour la consommation quotidienne et ne sont pas investis en vue d'un développement quelconque.

Au contraire, durant la dernière décennie plusieurs études accordent à la migration des individus du Sud vers le Nord une place non négligeable dans le développement de leur société par les transferts monétaires, technologiques et/ou culturels qu'ils effectuent. Les migrants seraient des maillons importants dans la chaîne du développement. C'est notamment le point de vue de Ito (1994:70) qui note: "Quand les pays développés accueillent des travailleurs migrants en provenance des pays en développement, les revenus de ces travailleurs s'élèvent. Cela entraîne une augmentation du revenu national dans les pays dont ils sont originaires, d'où généralement un effet positif sur le développement économique de ces pays".

D'autres auteurs, comme Libercier et Schneider (1996), se montrent nuancés dans leurs propos. Pour eux, bien que les migrants puissent contribuer au développement de leur pays par les transferts de fonds et de technologie, il n'en demeure pas moins que le développement ne s'opère pas de façon automatique. Parallèlement à ces transferts, d'autres facteurs doivent être pris en considération, entre autres, la situation des migrants dans la société d'accueil, le type de

rapport qu'ils entretiennent avec le pays d'origine, le climat politique de même que la position économique de la famille.

Problématique

Un problème de recherche, comme nous l'explique Jacques Chevrier (1992), se conçoit comme un écart conscient que l'on veut combler entre ce que nous savons, jugé insatisfaisant, et ce que nous devrions savoir, jugé désirable. Scientifiquement, le choix de notre sujet d'étude rejoint l'idée qu'exprime cette citation. Il apparaît de plus en plus dans la littérature économique internationale des études insistant sur la contribution significative des envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine dans le développement de ce dernier. Parmi ces recherches, nous retrouvons en tête de liste celles portant sur les Portugais, les Maliens, les Marocains en France, les Mexicains aux États-Unis. Certains immigrants entreprennent des projets dans leur pays, soit individuels, soit collectifs, financés par leur épargne. Par exemple, Libercier et Hartmut (1996) remarquent que les Maliens de France, constituent l'un des premiers agents de développement de la région de Kayes. De même, Sylvie Chédemail (1998) démontre que certains pays comme la Corée, l'Égypte et le Maroc sont favorables à l'émigration. Car celle-ci génère des effets positifs et contribue au développement du pays d'origine des émigrants.

À partir de ces investigations doit-on effectivement affirmer que l'émigration, par des envois de fonds, joue un rôle non négligeable dans le processus de développement des pays du Tiers-Monde? Si la migration engendre des effets positifs dans certains pays, peut-on généraliser à partir de ces cas? Ne faudrait-il pas scruter les structures, les mécanismes mis en place par les

pays en question avant de généraliser? Alors qu'en est-il de la migration haïtienne, remarquable non seulement en nombre mais aussi en envois de fonds imposants?

Objectifs

Le choix d'entreprendre une recherche sur les immigrants haïtiens à Montréal ne relève pas uniquement du fait que nous soyons membre de cette communauté mais surtout, du fait qu'Haïti connaît une longue histoire en matière de migration. Il est l'un des pays où l'on rencontre une grande partie de ses citoyens à l'extérieur. En ce sens, on parle même de la diaspora haïtienne, ou selon Anglade (1990) du "10^{ième} département"¹. Les Haïtiens, tout comme les Maliens, les Marocains, les Mexicains aident leurs concitoyens, les non-migrants en leur envoyant de l'argent. Toutefois, peut-on affirmer que cette aide contribue au développement du pays pour autant ou à celui même d'une de ses régions à forte émigration? Ne vaudrait-il pas la peine d'observer comment ces sommes sont investies? Depuis les années soixante les Haïtiens commencent à entrer au Canada à un rythme accéléré. Le développement d'Haïti suit-il la même tendance?

Ce choix de recherche est aussi le fruit de deux constatations. La première concerne l'absence de documentation portant sur les transferts de revenus des migrants haïtiens. Quand nous consultons la littérature disponible sur l'émigration et le développement, nous observons qu'il existe toute une panoplie de livres et d'articles sur le sujet, par exemple, sur des

¹ Haïti est composé de neuf départements dont: l'Ouest, le Sud, le Sud-Est, le Nord, Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Artibonite, le Centre et la Grande-Anse. Les émigrés haïtiens à eux seuls constitueraient le "10^{ième} département" dont nous parlons.

communautés autres qu'haïtienne, telles que les Maliens, les Portugais, les Marocains. Cette observation nous étonne, puisque les Haïtiens constituent l'un des principaux groupes ethniques au Québec de même qu'en Floride.

Quant à la deuxième constatation, elle a pour objet la quasi généralisation des bienfaits des envois de fonds. Elle repose sur le fait que les études tendent à généraliser en argumentant que les émigrants contribuent largement au développement de leur pays d'origine, par leurs envois de fonds, sans mentionner l'importance des structures sociales et étatiques du pays en question; sans parler de l'organisation de ces transferts d'argent. Ces auteurs ne se penchent ni sur la situation économique des émigrés dans le pays d'accueil ni sur la perception que les immigrants ont d'eux-mêmes du rôle qu'ils pensent ou croient pouvoir jouer dans le développement de leur pays. Ces aspects revêtent une importance capitale.

C'est pourquoi nous poursuivons trois objectifs dans cette recherche. D'une part, il s'agit d'apporter une contribution, aussi minime soit-elle, à la littérature portant sur les effets de la diaspora haïtienne à Montréal sur le développement d'Haïti. Comme nous venons de le signaler, il existe très peu d'ouvrages qui abordent la question de l'émigration haïtienne en rapport avec le développement. D'autre part, cette recherche ne se propose pas de contredire les conclusions des spécialistes de la question, mais vise plutôt à nuancer certains arguments avancés. Finalement, elle cherche à donner la parole aux immigrants eux-mêmes, à situer la place qu'ils s'attribuent dans le développement de leur pays d'origine; c'est-à-dire, à saisir la perception de ces immigrants.

Hypothèse

De notre côté, nous soutenons l'hypothèse fondamentale selon laquelle les immigrants haïtiens à Montréal ne sont pas convaincus de pouvoir jouer un rôle significatif dans le développement d'Haïti. Par conséquent, il est évident que la forte émigration d'un pays n'entraîne pas nécessairement le développement de celui-ci. Dans cette optique, si cette hypothèse s'avérait vraie, Haïti serait un cas typique d'une société à forte émigration et dépendante de "l'économie-monde" (Wallerstein)² dont les nombreux ressortissants à l'étranger et les millions de dollars qu'il reçoit en son sein chaque année ne provoquent pas le démarrage économique. Car depuis les années 60 les Haïtiens commencent à entrer au Canada mais le développement économique ne suit pas le même rythme et pire encore, les immigrants haïtiens à Montréal ne sont pas sûrs d'être en mesure d'apporter une contribution significative au développement de leur pays.

Si, pour certains pays, l'émigration contribue au développement économique des régions entières, il n'en est pas ainsi pour Haïti. En ce sens, la pensée de Fred Doura (1994) résume bien la nôtre, lorsqu'il affirme que "ni l'aide technique, ni les injections massives de dollars ne peuvent stimuler une économie dont les structures demeurent anti-économiques, corrompues et où les masses elles-mêmes et les cercles dirigeants ne remplissent pas les conditions de mobilisation indispensables au démarrage". Pour notre part, nous ajoutons que les transferts ne sauraient être favorables au développement d'Haïti. Car ils ne sont pas envoyés dans un tel but. Nous allons tenter de démontrer, à l'aide des données recueillies auprès d'une partie de la

² Nous allons revenir à ce concept dans le cadre théorique.

population haïtienne de Montréal, que cette population se trouve elle-même dans une position plutôt ambivalente quant à son rôle dans le développement de sa société d'origine.

Questions de recherche

À partir de nos propositions antérieures sur les migrants haïtiens et leurs transferts de revenus, nous arrivons à un point où nous posons les deux questions suivantes. Premièrement, les immigrants haïtiens à Montréal estiment-ils être en mesure de jouer un rôle quelconque dans le développement d'Haïti? Deuxièmement, comment pensent-ils y parvenir? Les réponses à ces questions vont nous permettre de voir si, dans l'optique des immigrants, les structures politiques et sociales permettent à leurs transferts de fonds de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des Haïtiens en Haïti. En effet, parler de développement dès qu'il y a une augmentation de flux d'argent serait une erreur. Il faudrait analyser si la structure du pays permet à ses émigrés de réaliser des projet dans leur propre pays, si elle les encourage à investir aussi bien économiquement que socialement. Il est nécessaire d'examiner également la vie professionnelle de ces immigrants, leur intégration dans la société d'accueil et leur opinion sur la possible fonction de leurs transferts de fonds dans le développement d'Haïti.

Bien entendu, nous ne prétendons pas étudier de façon approfondie tous ces aspects. Car chacun serait suffisant en lui-même pour être l'objet de toute une thèse. Toutefois nous nous concentrons sur la perception qu'ont les immigrants haïtiens de leur rôle dans le développement de leur pays d'origine. Afin de mieux cerner notre question de recherche,(cette perception), nous allons dégager et clarifier les principaux concepts auxquels elle fait référence directement ou

indirectement. Comme nous dit Anne Laperrière (1997:314), le concept ne désigne pas l'incident lui-même, mais ce que cet incident représente, c'est ce à quoi il renvoie. Par conséquent, les concepts dont il s'agit ici ne constituent pas notre problématique en elle-même mais tout simplement les différentes facettes auxquelles elle fait référence.

CHAPITRE 1 CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Définition des concepts

Pour mieux disséquer notre sujet d'étude, nous avons répertorié quelques concepts essentiels à partir desquels nous allons mener notre recherche. Pour Jocelyn Létourneau (1987:19), "le concept est l'acte de faire correspondre le sujet et la problématique de recherche à un ensemble de mots-clés tirés du langage courant". Par conséquent, le choix des concepts n'est pas laissé à l'arbitraire, mais s'effectue après de mûres réflexions puisqu'il s'agit de demeurer à la fois scientifique et le plus près possible de la réalité. Selon Laperrière (1997), tout en restant analytique, une catégorie conceptuelle doit rester sensible à la réalité étudiée. À partir de ces concepts, l'opération consiste à inventorier, sous forme de notions pertinentes, les différents aspects de ce sujet et de cette problématique de recherche. Cependant, comme nous le montre Granger (1979), la science n'est pas une simple copie du réel mais une construction ou une reconstruction du réel selon des catégories élaborées par le savant. Car les conditions "d'intelligibilité" ne se trouvent pas dans le réel lui-même, mais dans cette reconstruction. C'est ce que Durkheim (1950) a voulu exprimer en affirmant que le rôle de la science est de nous faire voir les choses autrement qu'elles n'apparaissent au "vulgaire". Pour mieux appréhender notre objet d'étude, nous présentons maintenant les principaux concepts définissant notre problématique.

a) Immigrant

Selon Emploi et Immigration Canada (1994), il existe diverses catégories d'immigrants: immigrants indépendants qui sont des ouvriers spécialisés et des entrepreneurs, immigrants de

la catégorie de la famille, la catégorie de réfugiés et autres. Un migrant est un individu qui change de société et, à plus ou moins long terme, peut vouloir adopter la nationalité de la communauté d'accueil. Comme l'expliquent George (1976) et Lecaillon (1990), son entrée est subordonnée aux garanties qu'il est en mesure de donner à la terre d'accueil. En d'autres termes, l'immigrant doit démontrer ses capacités à s'intégrer dans le système et à occuper un emploi. Bref, il doit être assimilable, culturellement proche des habitants de sa société d'accueil. Selon Fromont (1947), la migration est tout simplement un déplacement. Par contre, tout déplacement ne constitue pas nécessairement une migration. En effet, le touriste est un individu qui se déplace mais ne constitue pas pour autant un migrant. En définitive, la distinction entre ces deux types de déplacement est à rechercher dans les motifs et la durée. En effet, en ce qui concerne les motifs, le touriste cherche le plaisir des vacances et donc la détente. Au contraire, l'immigrant veut rencontrer un mieux-être matériel et/ou spirituel. Pour ce qui est de la durée, le touriste passe un séjour éphémère, tandis que l'immigrant habite son nouveau pays pour un temps pratiquement illimité.

b) Structure sociale

A. R. Radcliffe Brown, cité par Boudon et al. (1999), définit la structure sociale comme un réseau complexe de relations sociales existant réellement et unissant des êtres humains individuels dans un certain environnement naturel. La structure sociale peut-être synonyme d'organisation sociale de groupes, c'est-à-dire les modalités d'ordonnement et de types de relations qui existent à l'intérieur et entre les divers domaines de cette société. Pour Ferréol et al. (1991), la structure renvoie à un principe de cohérence et d'interdépendance. Pour nous, la structure sociale se réfère à la façon dont la société dans son ensemble est organisée, à la fois sur le plan politique, idéologique et économique.

c) État

Pour l'instant, nous nous contentons seulement de définir l'État comme un ensemble d'institutions exécutives, législatives et judiciaires au sein desquelles des agents publics formulent et mettent en oeuvre des politiques. L'État est à la fois un acteur collectif dans la mesure où il affecte la culture, encourage la formation de certains groupes, permet ou non l'action sociale et un ensemble d'institutions, puisqu'il veille au respect et à la mise en application des lois. Nous analyserons de façon détaillée le rôle de cet agent collectif au chapitre trois.

d) Niveau de vie

L'expression " niveau de vie" peut être définie comme le degré et les modes de satisfaction des besoins individuels et collectifs permettant d'affirmer si les conditions de vie des citoyens s'améliorent ou, au contraire, si elles empirent. L'une des méthodes de quantification de l'augmentation ou de la diminution du niveau de vie est d'analyser les statistiques officielles (ONU, PNUD) qui comparent le pouvoir d'achat d'une année à une autre. Le pouvoir d'achat se mesure par la quantité de biens achetés. Si le nombre de biens achetés croît, le pouvoir d'achat augmente. Si le nombre de biens achetés diminue, le pouvoir d'achat décroît.

1.2 Cadre théorique

La théorie est un outil qui nous permet de donner la forme et la cohérence à notre recherche. En effet, selon Gingras (1992:113-115), la théorie guide le chercheur comme le chien

guide l'aveugle. Elle est un moyen d'orienter ou de donner un sens à nos connaissances. Toutefois, elle ne constitue pas une fin en elle-même. Silverman (1985:5) cité par Deslauriers et Kérisit (1997:94) distingue deux catégories de théorie: celle à grande échelle qui rend compte de phénomènes sociaux, économique et politiques traversant une société donnée; ce genre de théorie se confond avec une explication du monde. Il existe également des théories à portée restreinte qu'on peut définir comme un ensemble de propositions logiquement reliées, encadrant un plus ou moins grand nombre de faits observés en formant un réseau de généralisation (Gingras, 1993:115).

Certains chercheurs critiquent sévèrement la théorie à grande échelle, selon eux, ce genre d'explication serait trop large pour être vérifiée empiriquement et trop éloignée des situations particulières pour être utiles aux chercheurs qualitatifs. Pour contrecarrer cette tendance, la recherche qualitative met l'accent sur les acteurs et le contact direct avec le terrain; parallèlement, elle fait surtout appel à la théorie à portée restreinte. Ainsi, cette démarche permet de montrer comment les traces de la structure sociale se retrouvent dans des situations plus circonscrites et plus particulières nous disent Deslauriers et Kérisit (1994). De notre côté, nous utilisons les deux types de théories: la théorie à grande échelle (le système-monde) et la théorie à portée restreinte (cadre d'analyse des transferts de fonds). Nous croyons fermement que les effets des transferts de fonds des émigrés peuvent être limités ou non, tout dépend des structures économique et politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il nous semble légitime de présenter brièvement les caractéristiques de l'économie-monde, car l'émigration haïtienne y trouve d'emblée ses racines et le sous-développement d'Haïti y est aussi relié en partie. Pour cette raison théorique nous sommes dans l'obligation de tenir

compte de l'économie-monde dans cette étude. Nous retenons la théorie du système-monde puisqu'elle reflète et permet de bien comprendre la situation d'Haïti. Tout d'abord définissons le concept d'économie-monde. Wallerstein (1980:11) relève trois principales caractéristiques de l'économie-monde. En tout premier lieu, cette économie ne se pas limite uniquement à l'Europe, mais touche et transforme aussi toutes les régions de la planète à des moments différents et à des degrés divers. Ensuite, l'économie-monde implique un modèle cyclique où les rôles économiques sont changeants. Aucun État ne détient le pouvoir (économique, politique et culturel) de façon permanente. Tous les processus sociaux sont en perpétuelle ébullition. Enfin, l'économie-monde subit des transformations internes qui se manifestent par la prolétarianisation, la capitalisation, le progrès technologique, l'industrialisation et l'apparition d'une résistance politiquement structurée au système lui-même.

En 1600 le centre de l'économie-monde se retrouve particulièrement en Europe. Ce n'est qu'à partir du moment où il s'amorce des luttes entre les couches capitalistes des différentes zones à l'intérieur du système-monde que le capitalisme européen commence à regarder vers d'autres territoires qui lui permettent de réaliser des profits. C'est ainsi que les puissances du centre se sont accaparées des zones périphériques. C'est dans cette logique qu'en 1629 des boucaniers français arrivent à la Tortue au large d'Hispaniola, aujourd'hui Haïti, et en assurent le plein contrôle en 1629. Voilà comment Haïti devient partie intégrante de l'économie-monde dès la toute première phase de celle-ci soit: le mercantilisme. Cette intégration n'est pas nécessairement souhaitable ni voulue.

Car lorsque le centre intègre une société, comme Haïti, dans le système-monde, il ne s'agit pas d'un choix effectué par cette dernière comme nous dit

Wallerstein:

“Incorporation into the world-economy was never at the initiative of those being incorporated. The process derived rather from the need of the world economy to expand its boundaries, a need which was itself the outcome of pressures internal to the world-economy” (Wallerstein, 1974, v3:129).

Donc, dès le XVI^{ème} siècle le mercantilisme européen règne en Haïti. Un mercantilisme colonial puisqu'Haïti ne fait que répondre aux exigences économiques de la bourgeoisie commerciale et maritime de Nantes et des colons propriétaires d'esclaves, d'habitations et des manufactures de Saint-Domingue (Samedy, 1997: 44-45). Depuis son infiltration en Haïti, l'économie-monde a connu quatre grandes phases: le mercantilisme colonial, le capitalisme commercial, l'impérialisme américain et la mondialisation. Ces phases de l'économie-monde nous révèlent les mécanismes dressés par l'Etat étranger pour créer des rapports sociaux, correspondant à leur but, dans les sociétés où il s'installe. Car, une société incorporée dans le système-monde est susceptible d'être transformée selon les normes de cette économie-monde.

Voici ce qu'en dit Wallerstein:

“Incorporation into the world-economy means necessary the insertion of the political structures into the interstate system. This means that the states which already exist in these areas must either transform themselves into state within the interstate system or be replaced by new political structures which take this form or absorbed by other states already within the interstate system. The smooth operation of an integrated division of labor cannot operate without certain guarantees about the possibility of regular flows of commodities, money, and persons across frontiers” (Wallerstein, 1974:170).

Par ailleurs, pour la réalisation de ces conditions, la violence armée ou physique constitue l'une des mesures répressives employées par l'État lors des conquêtes coloniales esclavagistes ou encore lors des interventions impérialistes. De plus, l'État étranger applique également la

persuasion idéologique ou même l'endoctrinement politique comme c'est le cas lors de l'intégration des sociétés latino-américaines et caraïbéennes dans les phases mercantiliste et impérialiste du capitalisme (Migueluez, 1992 et Cohen, 1983, cités par Samedy, 1997:9). En effet, c'est par ces stratagèmes que l'État français a pu réussir à fonder et organiser la colonie de Saint-Domingue dans sa phase mercantiliste entre 1640 et 1804 (ibid.: 15). Revenons aux quatre phases déjà mentionnées de l'économie-monde. Juste avant de continuer, nous tenons à souligner que chaque phase de l'économie-monde correspond aux différents niveaux de développement du capital. D'ailleurs, c'est celui-ci qui oriente et façonne l'économie-monde.

a) Le mercantilisme colonial (XVI - 1804)

Aux XVI^{ième} et XVII^{ième} siècles on assiste à la mise sur pied d'une société coloniale en Amérique latine et dans les Caraïbes de façon générale. Pour être plus précis, entre 1492 et 1520 Haïti devient la parure de l'Atlantique espagnole. Elle est réputée pour avoir une population autochtone riche en or. En trente ans on a réussi à créer les modalités d'exploitation aussi bien au centre qu'au sud du continent : travaux de mines, esclavage, traite des noirs, génocide, etc. (Anglade, 1990, t.1:109). Selon Hector Silva Micheline et Armando Cordova (1993:50), l'incorporation de l'Amérique à l'histoire économique universelle, l'économie-monde, constitue l'épisode central du processus d'accumulation primitive du capital qui assurera les bases matérielles du monde moderne. D'ailleurs, les sociétés riches le sont par l'exploitation des sociétés pauvres. En instituant une base économique coloniale, le Portugal et l'Espagne d'abord, puis les autres pays européens peuvent raffermir l'existence de leurs structures médiévales. Du même coup, l'or et l'argent amassés en Amérique leur servent à renforcer leur pouvoir politique et militaire.

En ce qui a trait à la France, l'Angleterre et la Hollande, l'on constate leur introduction en Amérique latine et à Hispaniola vers 1629. Sans arrêter leurs actions de piraterie et de pillage les Français, les Anglais et les Hollandais entretiennent des échanges marchands avec les colonisés. En effet, les denrées saint-dominguaises représentent 70% du commerce atlantique français au XVIII^{ème} siècle. Haïti se fait attribuer, au profit de la bourgeoisie commerçante métropolitaine, le superlatif de "Perle des Antilles"(Anglade, 1990, v.1: 116). L'expression "Perle des Antilles" est encore utilisée pour se référer à la période de prospérité économique qu'Haïti a connue. C'est donc par l'entremise du commerce avec Saint-Domingue que le capitalisme a pu se développer en France et du même coup le capitalisme commercial va faire son entrée en Amérique et dans les Caraïbes.

b) Le capitalisme commercial (1804 - 1915)

Pour Wallerstein (1985: 13-19) le capitalisme doit être envisagé comme un système social historiquement daté. Le terme est tiré du capital. C'est un système social qui a réussi à créer une classe d'individus qui forge une logique marchande pour ensuite l'imposer à l'ensemble de la société qu'ils ont créée. Une fois le processus enclenché tout les autres sont forcés soit de se conformer, ceux qui le peuvent, soit d'en subir les conséquences. La loi régulant l'activité économique est l'accumulation illimitée de capital. Ainsi donc au XVII^{ème} siècle, les pays européens s'engagent dans une politique qui tend vers l'accroissement des échanges marchands. S'agit-il réellement d'échange? Il n'est autre qu'un transfert de surplus des périphéries vers les centres. En effet, cette répartition favorise les centres en y renforçant la concentration du capital. Cette dernière procure aux producteurs des avantages concurrentiels additionnels et en même temps leur permet de lancer de nouveaux produits sur le marché. Ces avantages permettent également la mise sur pied d'appareils d'État puissants et, par conséquent, affaiblissent les

appareils d'État des régions périphériques (Amin, 1988 et Wallerstein, 1985). De nos jours, si les États étrangers ne peuvent plus piller directement les régions de la périphérie comme ils le faisaient auparavant, ne cherchent-ils pas à convaincre les dirigeants de ces dernières des avantages d'être leurs alliés Amin et Wallerstein n'ont-ils pas raison de parler d'échange inégal? Inégal dans la mesure où les périphéries fournissent des matières premières et des produits agricoles de consommation peu coûteux et dévalués comparativement aux produits de luxe. De plus, la détermination des prix revient au pays riches.

Quoiqu' Haïti ait pu accéder à l'Indépendance en 1804, contrairement à la majorité des pays du Sud, des Caraïbes ou d'Asie qui ont leur souveraineté seulement après la deuxième Guerre Mondiale, il n'a jamais été et n'est pas autonome au vrai sens du terme. La soi-disant émancipation lui permet seulement de se détacher de toute domination coloniale pour se tailler des relations "d'échange"; d'importation et d'exportation avec le capitalisme commercial nord-américain et européen. Avec la naissance de l'État on voit apparaître également des groupes sociaux qui s'approprient les terres agricoles, le commerce et l'appareil d'État (Anglade, 1990:117). Au sein d'une organisation capitaliste l'on retrouve, d'un côté, une poignée de pays exploités et, de l'autre, un plus grand nombre de pays exploités. Pour Sweezy (1976), les deux parties sont liées de façon indissoluble. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre et essayer d'analyser la perception des émigrés haïtiens du rôle que peut jouer leurs envois de fonds. Et l'on ne peut rien comprendre des mécanismes des deux parties en faisant abstraction du système dans son ensemble. Le système capitaliste mondial est mené par la dynamique du procès d'accumulation du capital. Si, pour Weber, le capitalisme est tout simplement une forme rationnelle de la gestion d'une entreprise rentable par l'utilisation de techniques et de la comptabilité modernes, pour les marchands, propriétaires de capitaux venant en Haïti, il n'est

pas uniquement question d'emploi d'une comptabilité moderne. Leur présence fait partie d'un plan bien construit par le système d'économie-monde. Pour en être convaincu, il suffit d'observer attentivement la trajectoire non seulement de l'économie haïtienne, mais également de la société dans son ensemble et dans les zones périphériques de façon générale. D'ailleurs, si l'on est parvenu à cette dichotomie centre/périphérie, l'origine est à rechercher dans le capitalisme. Car au départ toutes les régions étaient pratiquement au même niveau économiquement, comme le soutient Wallerstein (1995:126):

“Alors qu’au début du processus historique, les différentes aires géographiques connaissaient une situation sensiblement égale, il a suffi d’un siècle pour que la circulation des surplus puisse créer une distinction visible entre centre et périphérie. Cette disparité s’affirmait sur trois critères: l’accumulation du capital, l’organisation sociale de la production locale, l’organisation politique des États en formation”.

Ces trois grands piliers d'un développement possible manquent encore à Haïti.

c) L'impérialisme américain (1915 - 1980)

Selon Amin (1988:177), l'impérialisme universel connaît son apogée entre 1880 et 1914 ou un peu plus tard dans certains cas. Sa principale caractéristique est que dans sa première phase, le mode de production capitaliste est introduit de l'extérieur contrairement aux pays du centre où l'introduction de l'industrie s'est opérée en éliminant le mode féodal de production. Par contre, dans le cas haïtien, l'impérialisme américain s'est installé au début du XX^{ème} siècle, au moment où la France perd le marché haïtien au profit des États-unis. Ces derniers réorientent, à leurs intérêts le commerce extérieur et disposent de la force de travail paysanne pour leur développement industriel, notamment dans les plantations sucrières américaines de Cuba et de la République Dominicaine. L'occupation américaine, 1915 à 1934, ouvre ainsi la voie à la dépendance au capitalisme financier et industriel, bref, à l'impérialisme. Un nouvel ordre

économique, administratif, politique et militaire se crée sous la bannière américaine. Les bases économiques et administratives régionales sont détruites pour céder la place à des bases métropolitaines, tout est concentré à Port-au-Prince. Cette centralisation des activités à Port-au-Prince a été le fondement de la plus grande concentration des émigrés ruraux dans les bidonvilles de la capitale. Comme l'affirme Anglade(1990:119), la "centralité" est l'espace de la dépendance au capitalisme industriel et financier. Économie d'agglomération, centre de consommation, réservoir de main-d'oeuvre ... tels sont les attributs indispensables à la réalisation des rentes foncières urbaines, des profits commerciaux, de la plus-value salariale, aux mains des factions dominantes. Les transferts d'argent de la diasporas, la plus importante rubrique du produit national, est de l'ordre de 100 millions de dollars en 1980 et 900 millions de dollars en 2001. Ils sont aussi récupérés pour une bonne part à Port-au-Prince par les loyers, les profits de commerce, la fourniture des services privés; d'école, de santé, d'administration, etc. Ces conditions ne sont-elles pas le prélude de l'instauration d'une société de consommation de masse qui est une particularité de la mondialisation (Samedy, 2000:160). Selon Chossudovsky (1998), le système économique mondial se caractérise par deux forces contradictoires: la consolidation d'une économie mondiale de main-d'oeuvre bon marché et la recherche de nouveaux marchés de consommation. Ce processus a commencé dès le début du système économique mondial. Il est à la base de la mondialisation.

d) La mondialisation (1980 - à nos jours)

Cette étape consiste premièrement en l'internationalisation Michéas (2000) et Paulet (1998) qui correspond à la période où l'on diversifie les aires géographiques des marchés. Les firmes s'ouvrent vers le marché extérieur en développant leurs exportations. C'est dans ce même ordre d'idées que les firmes américaines se sont installées partout dans le monde, notamment en

Haïti. C'est également cette logique qui a poussé les occupants américains d'Haïti à formuler la loi d'émigration de 1919 qui permettait aux paysans haïtiens d'aller travailler à Cuba dans les plantations américaines. Au nom de cette même internationalisation, les Américains se sont permis d'imposer leur propre règle en vue d'anéantir les industries haïtiennes au profit des compagnies étrangères. C'est ce qui s'est produit le 14 août 1928 quand les Américains ont surtaxé l'alcool et le tabac haïtiens dans le but de faire profiter la Haytian American Sugar Company (Samedy, 1997).

La transnationalisation correspond à la deuxième phase du processus de mondialisation. Si dans la phase précédente les investissements directs à l'étranger se limitent aux secteurs minier et agricole, à partir des années 1960, les investissements s'effectuent également dans l'industrie, des institutions (GATT et OMC) sont créées dans le but de promouvoir la libéralisation des échanges et de permettre la libre circulation des capitaux. Bref, les firmes, les multinationales deviennent transnationales. Les frontières n'existent plus "as a zone became incorporated into the world-economy its frontier trade became internal to the world-economy and no longer something external to it" (Wallerstein, 1974:170). Le libéralisme américain bat son plein en Haïti.

La globalisation constitue la troisième et la plus récente étape de la mondialisation. Elle est caractérisée par la mise en place de réseaux, installation qui est possible par l'intermédiaire de l'internet, des réseaux de communication. Ce processus s'est accéléré surtout dans les années 1980. La mondialisation trouve donc son accomplissement dans l'union de la télévision, de l'informatique et des télécommunications (Castells, 1999 et Paulet, 1998). Chesnais (1994), pour sa part, identifie la dernière phase de la mondialisation par l'expansion internationale, surtout des

échanges, puis par le développement de l'investissement direct international et de la collaboration interentreprise.

Avec toutes ces techniques, les individus de toutes les régions du monde ne sont plus isolés, Marshall va même parler de village planétaire. Les nouvelles technologies permettent aux individus, ceux et celles qui le peuvent, de se déplacer plus aisément non seulement à l'intérieur d'une même aire géographique, mais aussi partout sur la planète. Qui profite de cette mouvance? Certains diront que les sociétés en développement et sous-développées jouissent des bienfaits de la mondialisation puisque maintenant il y a plus d'emplois disponibles pour leurs citoyens et même chez eux. Mais si nous analysons les données, les faits, nous pouvons facilement nous rendre compte que la mondialisation est d'abord et avant tout pour les sociétés développées et pour quelques pays qui essaient de bénéficier des retombées économiques d'une certaine croissance. C'est notamment le cas de Taïwan, Corée du sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour et Thaïlande. On les appelle pays nouvellement industrialisés (PNI). Quant aux autres sociétés, comme Haïti, rien n'a vraiment changé ou du moins les changements remarquables vont dans le sens inverse. Haïti s'appauvrit de plus en plus. Il devient même impératif de parler de quart monde dans la situation d'Haïti, les sociétés qui font partie du quart monde sont celles qui n'ont pas pu jouir des effets bénéfiques de l'industrialisation (Amin, 1993:15).

En effet, comme l'expliquent Houtart et Remy (2000:13), "Haïti a été intégré à cette phase de la mondialisation capitaliste sans pour autant remplir les conditions de base. Le processus d'industrialisation n'a jamais été enclenché en Haïti, l'économie agraire chancelle et l'État se trouve dans l'incapacité d'assumer les tâches essentielles, même celles que lui attribue la conception libérale, dans le domaine des infrastructures, de l'éducation ou de la santé. Comme

nous l'avons déjà mentionné, cette situation conduit à une forte désintégration sociale, à une ruralisation des milieux urbains et au caractère informel de l'économie.

Dans la mondialisation les flux sont contrôlés par les pôles du centre. En effet, 83% des investissements à travers le monde partent de la triade Europe, Japon et Etats-Unis. Entre 1950 et 1970 la puissance des firmes américaines ne cesse d'accroître. En 1967, 55% du capital mondial investi provient des États-Unis (Paulet, 1998:44). De même lorsqu'on parle de libéralisation, de "high tech" c'est accessible à qui? Qui a accès à ces produits sophistiqués, aux dépenses élevées en recherche et développement, aux spécialistes de grande renommée? Ce n'est sûrement pas les pays du Sud encore moins Haïti qui dispose de 773 médecins pour 6 798 000 habitants³. Par contre, la triade à elle seule possède 90% du potentiel scientifique. Si nous vivons effectivement dans un village global, la structure même de ce village n'inclut-elle pas ceux et celles qui ont les moyens, financiers d'abord, de participer ou de jouer un rôle significatif dans cet espace et exclut ceux et celles qui n'ont pas les moyens économiques? Ne crée-t-elle pas des solitaires même en étant dans la foule? Ne constitue-t-elle pas la source des écarts grandissants entre pays riches et pays pauvres? Cette exclusion a commencé depuis la colonisation et se poursuit encore aujourd'hui en Haïti et s'inscrit dans les lignes directrices de l'économie-monde. Exclure pour régner, tel est le mot d'ordre du capitalisme.

Voilà pour ce qui est de la première caractéristique et de la trajectoire de l'économie-monde. Il n'est pas nécessaire de nous attarder sur les deux autres caractéristiques de l'économie-monde puisque l'analyse précédente permet de voir clairement la trajectoire

³Source: Haïti: Institutions, personnels de santé et planification familiale, Dr. Emmanuel Adé et al. Juin 1994.

historique de celle-ci. Ce sont ces différentes phases du développement de l'économie-monde qui ont conduit au développement des uns (le centre ou les centres) et au sous-développement des autres (la semi-périphérie et la périphérie). C'est également la structure de cette même économie-monde qui contraint un bon nombre d'Haïtiens à quitter leur terre natale pour émigrer ailleurs et ce processus a commencé très tôt dans l'histoire haïtienne.

Après avoir passé en revue certaines caractéristiques de l'économie-monde, nous pouvons observer que cette dernière constitue la cause du développement des uns et du sous-développement des autres. Nous allons analyser maintenant les différentes perspectives théoriques élaborées permettant de comprendre cette dichotomie: le développement et le sous-développement.

1.2.1 Théories du développement et du sous-développement

Il existe diverses façons de concevoir le développement et le sous-développement. On retrouve d'un côté la perspective moderniste qui plonge ses origines dans les théories durkheimiennes et webériennes. Comme nous l'explique Andrew Webster (1990: 49):

“In the 1950s and early 1960s modernisation theory was developed by a number of social scientists, particularly a group of American scholars the most prominent of whom was Talcott Parsons. Much of this interest in modernisation was prompted by the decline of the old colonial empires. The Third World became a focus of attention by politicians who were keen to show countries pushing for independence that sustained development was possible under the western wing”.

Les tenants économistes libéraux, et de façon plus spécifique les néo-classiques, considèrent le sous-développement comme un retard de développement. Pour eux, entre autres, Rostow (1960), les pays développés auraient été au même niveau que les pays sous-développés s'ils n'avaient

pas connu la Révolution industrielle. Si ce décollage n'était pas survenu dans leur histoire, ils auraient été à la même position que les pays sous-développés ou en développement. Dans cette perspective, le développement est tout simplement un cheminement auquel il faut aspirer. Ainsi pour Rostow (1960), les pays en développement n'ont qu'à suivre les étapes que les pays développés ont suivies, c'est-à-dire, ils doivent augmenter leurs relations économiques avec les pays industrialisés par la mise en place de marchés concurrentiels et par la libre entreprise. Par ailleurs, ils doivent se spécialiser dans les productions qui leur conviennent et par le fait même, ils seront plus performants et plus productifs. Par conséquent, ils seront à même d'importer les biens et produits manufacturés qui leur manquent. En ouvrant leurs portes aux investissements étrangers et aux technologies, des emplois seront créés et, donc, toutes les sociétés développées, en développement ou sous-développées sortiront gagnantes, hypothèse que les spécialistes radicaux contestent farouchement. Par ailleurs, il y a matière à s'interroger sur la véracité de cette proposition dans le cas d'une société comme Haïti. Car, comme le constatent Amin (1986), Anglade (1990) et Jallot et Lessage (1995), si le système capitaliste mondial permet l'intégration de la masse de la population dans les pays du centre, tel n'est pas le cas de la périphérie où l'on voit une désintégration. Anglade (1990) va jusqu'à affirmer que "le rapport d'Haïti à la présence étrangère est malsain et vicié".

D'un autre côté l'on retrouve les économistes radicaux, marxistes et tiers-mondistes, pour qui le développement n'est pas une question de retard, mais un problème spécifique aux pays en développement ou sous-développés et, ainsi, les pays dits industrialisés ne sont pas passés par cette étape. Pour les spécialistes de cette théorie, entre autres Amin (1988), le sous-développement a commencé avec la "Révolution industrielle". En fait,

"il correspond à une déstructuration des économies et des sociétés se traduisant par leur

désarticulation et leur extraversion, et résulte de la domination exercée par les pays riches: le sous-développement des uns, les pays de la périphérie, apparaît comme le produit du développement des autres, les pays du centre” (Brémond et al 1998;85).

Donc, les pays développés sont la cause du sous-développement dans les pays de la périphérie, d’où la nécessité et l’impératif de rompre tout contact avec eux. Amin (1986) parle même de “déconnexion”.

Pour Perroux, le problème du sous-développement se résoudra lorsqu’émergera une remise en question des structures qui sont à la base de la domination des pays industrialisés ou lorsque les pays sous-développés cesseront d’avoir des relations avec ceux-là et alors, il faudra une intervention des pouvoirs publics locaux pour poser les bases d’un développement autonome. Quant à Haïti, nous pouvons nous questionner sur la réalisation de cette proposition. Car, comme nous l’avons mentionné récemment, l’État n’a même pas un plan de développement et investit très peu dans l’agriculture qui constitue le principal secteur de l’économie haïtienne. Pour ces spécialistes, dans les échanges avec les pays industrialisés les pays non industrialisés sont perdants en raison même de la nature de leur spécialisation et de leur faible pouvoir de négociation. Ces pays ne font que se plier aux conditions qui leur sont imposées par la loi d’un marché qui leur est étranger et qui ne tient pas compte de leur réalité quotidienne. Bref, un pays pauvre qui entretient des relations économiques avec un pays riche ne fait qu’accroître sa dépendance vis-à-vis de ce dernier. Il n’a pas beaucoup d’avantages à en tirer.

Enfin, une troisième perspective, le système-monde, ses partisans partagent le même point de vue que celui de la théorie de la dépendance. Toutefois ils ne professent pas l’idée d’un développement national (Wallerstein, 1980,1995,1999). Selon Wallerstein, (1974) le système mondial tel qu’on le connaît a ses débuts entre 1450 et 1500, avec les toutes premières inventions

des moyens techniques. Ces nouvelles techniques permettent la rencontre de commerçants européens avec les autres coins du monde: l'Afrique, la Chine, les Caraïbes, etc.

C'est donc dans ce contexte que l'économie-monde a vu le jour. Ce type d'économie a été le signe précurseur du développement du système-monde moderne. Ce dernier est différent des empires, du système féodal qui l'ont précédé puisque, c'est pour la première fois dans l'histoire, qu'un accroissement de la productivité agricole ouvre la voie à une augmentation du revenu réel. Pourquoi ce changement? Quelles sont les caractéristiques des structures sociales de l'économie-monde du XVI^{ième} siècle qui expliqueraient le passage d'un type de société à un autre? Selon Wallerstein (1980), premièrement le succès de ce bouleversement repose sur la faculté de maintenir une relative solidarité sociale à l'intérieur (dépendant elle-même des mécanismes de distribution des revenus) et de la possibilité de conclure des arrangements permettant d'utiliser au loin une main-d'oeuvre à bon marché (et plus elle est loin, plus il importe qu'elle soit à bon marché, afin de compenser les coûts des transports). D'où résulte la conquête de nouveaux territoires, espaces.

Deuxièmement, l'expansion de cette économie-monde exige des niveaux inégaux de développement, donc une répartition inégale, selon les lieux et des bénéfices de la croissance.

“Nous dirons qu'au XVI^{ième} siècle, il y avait inégalité à tous les étages de l'Europe, inégalité entre le centre de l'économie-monde européenne et ses zones périphériques; à l'intérieur de ce centre, inégalité entre les États; à l'intérieur des États, entre les régions et entre les strates sociales; à l'intérieur des régions entre ville et campagne; et enfin, à l'intérieur d'unités plus locales, entre groupes ou individus” (Wallerstein, 1980: 82).

Alors il est impératif, dans l'économie-monde, d'avoir des strates et elles sont fondées sur l'inégalité. Le système de stratification des statuts sociaux et des avantages sociaux est lié à un système de répartition des tâches productives. C'est-à-dire dans l'économie-monde il y a

plusieurs types de travailleurs. D'une part, il existe par exemple, dans les Antilles en particulier Haïti (ci-devant Saint-Domingue) et en Amérique Latine les esclaves dans les plantations de canne à sucre et dans les exploitations minières. D'autre part, en Europe, vivaient les serfs dans les grands domaines pour la culture du blé et l'exploitation forestière et également les tenanciers, dans l'agriculture commerciale. Pour Wallerstein, la répartition de ces catégories occupationnelles ne relève pas du hasard, mais selon des critères géographiques et ethniques. Ce n'est pas pour rien qu'on voit apparaître une classe d'esclave d'origine africaine dans la périphérie antillaise et latino-américaine et une classe de serfs en Europe orientale et occidentale. Les paysans de l'ouest et du sud de l'Europe sont des tenanciers. Les salariés aussi sont d'Europe occidentale. Ici il est important de remarquer qu'ils opèrent différents modes d'organisation du travail à l'intérieur du système-monde à la même époque: esclavage à la périphérie; salariat et travail indépendant au centre. Dès ce moment débute le développement des pays du centre et le sous-développement des pays de la périphérie. Dans ce courant, il est impossible de parler de développement pour tous les pays. Car, le développement de l'un a nécessairement des répercussions sur le sous-développement de l'autre puisque le monde entier est considéré comme une totalité systémique. La périphérie ou la semi-périphérie et le centre sont pris dans une sorte de dialectique.

“Core-cum-periphery and periphery-cum-core form and develop always and only in relation to one another, by definition. To be sure, core processes and peripheral processes are constantly relocated in the course of the world-system's development for systematic reasons, not causal ones” (Wallerstein, 1982:46).

1.2.3 Perspectives de la migration

Quant à la migration deux principales perspectives sont développées. Le courant nationaliste qui fait asseoir, en grande partie, son argumentation sur la fuite des cerveaux ou

l'exode des spécialistes. Plusieurs raisons sont relatées pour expliquer les mouvements de personnel hautement qualifié. Les individus veulent vivre et travailler dans un environnement qui les incite à donner le meilleur d'eux-mêmes et où ils peuvent trouver une situation qui correspond à leurs compétences. Les pays en développement sont rarement en mesure d'assurer l'organisation, l'infrastructure, les équipements de recherche et le prestige que demandent les spécialistes. Ces derniers sont insatisfaits et ils émigrent vers des pays où ils pensent pouvoir trouver des situations plus gratifiantes (Mundende (1989; Graves, 1983; Greenwood, 1975; Todaro, 1969 et Bowles, 1970).

Ensuite vient l'instabilité politique de leur pays d'origine qui encourage les citoyens à émigrer. Des études (Mishima, 1980 et Mundende, 1982) en France, consacrées aux étudiants venant d'Afrique, des Caraïbes (Haïti), de la Bolivie, du Chili et du Pérou démontrent que la plupart des étudiants, lorsqu'ils ne sont pas sûrs de trouver à leur retour un climat politique paisible, choisissent de rester dans le pays où ils s'adonnent à leurs études.

Nombreuses sont les études qui font voir que l'émigration de personnel qualifié est, spécifiquement pour un pays en développement, une perte importante de ressources humaines qui entrave le processus de développement national. S'il y a des effets positifs, ils sont minimes, par exemple, les coûts encourus par les pays en développement pour former et assurer la subsistance des futurs émigrés lorsqu'ils étaient encore improductifs. Pour certains auteurs, les migrations de personnel qualifié d'un pays en développement vers un pays développé infligent aux pays en développement des pertes irréparables et les privent d'encadrement et de personnes irremplaçables et innovatrices. Ces migrations sont souvent considérées comme "un acte de trahison et de vol". Car si la fuite des cerveaux représente pour les pays développés une

ressource ordinaire, sans prestige ni intérêt particuliers, elle signifie pour les pays en voie de développement ou sous-développés une perte, un gaspillage de ressources, un blocage par pénurie de compétences et une diminution du taux de croissance (Zahlan, 1977 cité par Appleyard, 1989; Anne-Marie et Jacques Gaillard, 1998).

Ward (1975) voit, pour sa part, une manifestation de l'exploitation des sociétés en développement ou sous-développés par les sociétés capitalistes développées. Ward (1975) et Morice (1997) remarquent que la majorité des émigrants sont, dans les pays d'immigration, relégués dans un groupe d'exploités et de marginaux. Un immigrant risque de ne pas obtenir un emploi répondant à ses qualifications. Ses conditions de travail sont parfois désagréables et précaires, mais il bénéficie quand même de revenus supérieurs à ceux qu'il pourrait avoir dans son pays d'origine. Dans cet ordre d'idées, le cas des immigrants haïtiens à Montréal est très éloquent. Le taux de chômage de cette communauté est d'environ 25%, soit un peu plus du double de la moyenne pour l'ensemble de la population québécoise (Libercier et Schneider, 1996), alors que le niveau de scolarité de cette communauté est un peu supérieur à celui des Québécois d'origine, c'est l'une des conclusions de l'étude de Renaud (1992).

Cependant, dans l'optique internationaliste, le marché du personnel hautement qualifié est aujourd'hui mondial, et par conséquent, il n'y a pas de fuite de cerveaux, mais une libre circulation de l'un des facteurs de production. La main-d'oeuvre va dans un pays où elle est la plus demandée. La redistribution des travailleurs hautement qualifiés vise la maximisation de la production mondiale, selon le principe de la productivité optimale. Il serait intéressant de voir où a lieu cette maximisation de la productivité. N'est-elle pas concentrée plus que jamais dans un seul coin du monde, soit l'Occident comme le signale Castells (1999)?

Pour Grubel et Scott (1977), l'émigration est le meilleur moyen de diffuser l'information et les techniques nouvelles. En outre, faire de la fuite de cerveaux le thème central des débats, c'est laisser de côté, à tort, les questions plus fondamentales concernant l'utilisation des compétences, quelle que soit leur localisation (Myers, 1967). Les pays en développement ne seraient pas privés du personnel dont ils ont tant besoin, mais débarrassés des effectifs excédentaires qu'ils n'utiliseraient pas. Mais il y a lieu de se questionner sur l'origine de cet "excédent". Est-ce que le fait d'avoir des professionnels qui n'exercent pas leur profession signifie qu'il n'y a pas de manque à combler? Nous ne partageons pas cette vue. L'annexe III démontre clairement le contraire en ce qui concerne le personnel médical en Haïti, où le système de santé est l'un des plus médiocres au monde, alors qu'il y a plus d'infirmiers et de pharmaciens d'origine haïtienne à Montréal qu'il y en a en Haïti.

Pour ces experts, le départ de personnel qualifié diminue le chômage dans les pays d'origine, augmente son intensité capitaliste, maximise le bien-être des non-émigrants, accroît la productivité, le revenu et la production. De plus, les émigrants rentrent avec des qualifications, une formation et une expérience accrues. Il arrive même qu'au cours de leurs séjours à l'étranger, les émigrants retournent au pays comme des consultants, chercheurs ou experts, augmentant ainsi le prestige de leur pays d'origine. Sharma (1976), cité par Mundende (1989), Grubel et Scott (1977) soutiennent que les pertes à court terme dues à la fuite des cerveaux sont plus que compensées par les envois de fonds⁴ et l'effet de diffusion de la recherche et des techniques de pointe trouvées par le personnel dans les pays en développement ou sous-développés.

⁴ Même si, depuis 1999, la diaspora haïtienne envoie 850 millions de dollars américains par année en Haïti, cette société reste quand même sous-développée.

Libercier et Schneider (1996) affirment de leur part que les immigrants peuvent utiliser les compétences et les savoir-faire acquis pendant la période de migration pour monter des projets de développement ou des entreprises. Dans le cas de ces projets, même si l'intérêt privé supplante l'intérêt collectif dans l'esprit du migrant, les retombées économiques positives de ce type d'initiatives peuvent s'étendre au-delà de la seule personne du migrant. En ce sens, il serait intéressant d'observer les effets positifs des projets de développement montés en Haïti par certains membres de la diaspora au cours des dix dernières années pour être en mesure d'affirmer si effectivement les projets individuels ont un impact positif sur l'ensemble de la société.

En dernière instance un troisième courant théorique a été élaboré mais celui-ci n'est pas très répandu. Les experts qui défendent un point de vue humaniste soutiennent que tout individu a le droit de choisir librement sa profession et son lieu de résidence. Les spécialistes peuvent quitter leur pays s'ils ne trouvent aucune signification réelle à leur environnement ou s'ils prennent conscience de leur valeur sur le marché international. Nous sommes tout à fait d'accord, mais il faut être aussi en mesure d'admettre que ce choix personnel peut avoir des effets sur le développement d'un pays. Après avoir exposé les différentes théories de développement et de l'immigration, nous allons passer en revue les différentes théories élaborées pour expliquer les transferts de fonds des migrants.

1.2.3 Transferts de fonds

Bien que notre principal objet d'étude soit l'émigration haïtienne et sa perception du rôle que ses transferts de fonds peuvent jouer dans le développement d'Haïti, il nous a semblé pertinent de faire un survol sur les différentes théories de développement et de migration. Tout

comme la migration, de nombreuses raisons peuvent être à l'origine des transferts. Un bon nombre de théories ou de cadres analytiques abordent la question de migration et celle des transferts de fonds séparément, en effet comme l'écrivent Carine Drapier, Hubert Jayet et Hillel Rapoport "rares sont celles qui traitent ces deux phénomènes dans un cadre analytique intégré" (1997:142). Trois cadres d'analyse ont été développés pour expliquer les causes sous-jacentes aux transferts de fonds. En mettant ces raisons en lumière cela nous permettra d'établir certains liens entre les raisons pour lesquelles les transferts sont effectués et leur emploi possible, par conséquent, le rôle qu'ils peuvent jouer ou non dans le développement d'un pays.

Un premier cadre d'analyse situe les envois de fonds dans une perspective altruiste. La personne émigrante qui quitte sa famille, lui envoie de l'argent pour compenser ainsi les écarts de salaires entre les donateurs et les bénéficiaires. Tout comme il existe des migrations altruistes, surtout dans les zones à rendements décroissants, les départs de travailleurs agricoles permet à ceux qui restent d'augmenter leurs surplus.

Un deuxième cadre d'analyse place les transferts de fonds dans le cadre d'échange de services. L'émigré envoie de l'argent à quelqu'un qui s'occupe de l'entretien et de la fructification de ses biens, de sa maison, de son troupeau, de ses terres, ou encore à un groupe qui lui rendait des services lorsqu'il était sur place. Le migrant peut également décider d'effectuer des transferts pour compenser son absence dans la communauté. De plus, les transferts peuvent être effectués dans le but de conserver son rang social dans le pays d'origine, ainsi, lorsque le migrant voudra retourner chez lui, il s'assure ainsi d'avoir le soutien des autres. De même les enfants qui remboursent leurs parents pour les frais de scolarité qu'ils leur ont occasionné.

Un troisième cadre d'analyse place les transferts dans des motifs stratégiques, modèle proposé par Stark (1995). Ce dernier a montré qu'en contexte d'information imparfaite, les employeurs du pays d'immigration rémunèrent les travailleurs immigrés sur la base de la productivité moyenne du groupe qu'ils constituent. Dès lors les migrants cherchent à modeler la composition du groupe de sorte que seulement les plus productifs émigrent. Par conséquent, ces migrants ont une responsabilité vis-à-vis de ceux qui restent, les moins productifs, ils doivent aussi les dissuader de migrer puisqu'ils peuvent faire baisser la productivité moyenne du groupe. Voici donc les trois principales causes pour lesquelles les migrants font des transferts ou encore les trois cadres analytiques expliquant le pourquoi des transferts.

Comme nous l'avons mentionné, les causes des transferts ne sont pas prioritaires ou primordiales pour nous mais leurs effets sur le pays le sont. À quelles fins sont utilisées les envois de fonds des migrants de façon générale et ceux des migrants haïtiens de façon particulière? Emploie-t-on ces envois pour combler uniquement les besoins élémentaires ou sont-ils investis dans l'achat de machines, d'un bien quelconque, à ouvrir un petit commerce? Compte tenu de la portée restreinte de notre étude, nous pouvons pas répondre directement à ces questions car la nature de notre recherche ne nous le permet pas. Néanmoins, la perception qu'ont les immigrants haïtiens de leur rôle dans le développement de leur pays d'origine constitue notre sujet central et fera l'objet d'analyse dans les pages suivantes. Comme l'affirme Nadj (1994:73): "exprimé formellement le lien entre coopération au développement et migration est très récent et constitue un champ nouveau pour, à la fois, la réflexion et l'action". Ainsi donc il est difficile de trouver un cadre qui analyse les transferts de fonds et le rôle que ceux-ci peuvent avoir sur le développement d'un pays donné. Toutefois, selon les plus récentes études, nous retrouvons deux grandes tendances: l'une qui met l'accent sur les bienfaits des transferts de fonds

des émigrés, c'est notamment le cas des études portant sur l'émigration algérienne, marocaine. Si dans le passé les immigrés étaient considérés comme ceux qui aident à assurer la survie de leurs populations durant les périodes de catastrophes et de sécheresse, aujourd'hui ils constituent un espoir en matière de développement. Les macro-réalisations sont devenues, sur ce point significatives. Pour Padrun (1992:78), l'immigration qui est une conséquence du sous-développement peut cependant devenir un facteur ou un acteur de développement puisque les migrants agissent sur leurs environnements et font preuve d'initiatives et de dynamisme et sont aussi capables de se prendre en mains.

Pour Ousmane (1992), si nous ne pouvons pas parler de développement du pays tout entier par les transferts de fonds des émigrés, nous pouvons observer tout de même une certaine amélioration au niveau de la communauté d'origine. C'est entre autres le cas du Mali où beaucoup de villages sont à l'image de l'autre village d'un pays donné. Le gouvernement malien encourage l'émigration, elle lui apporte 5 milliards de francs en transferts (une somme considérable) alors que le budget de l'État est de 70 à 80 milliards de francs.

Quant à l'autre approche, elle incite sur le fait que les transferts de fonds à eux seuls ne peuvent pas développer un pays, Drapier, Jayet et Rapoport (1997) vont jusqu'à parler des effets ambigus des transferts. Pour eux, il n'y a pas de doute que (dans un contexte de surpopulation et de rendements décroissants) les migrations favorisent non seulement la circulation de l'information et des connaissances mais également l'amorce possible d'un processus de développement. Ainsi, les transferts peuvent soutenir la croissance du pays qui les reçoit; en assurant un lissage de la consommation pour leurs bénéficiaires, ils diminuent la volatilité des ressources du pays et contribuent à en faire un pays plus développé. Par ailleurs, les transferts

de fonds peuvent aider l'économie à décoller lorsqu'ils sont investis dans des activités d'innovation locale. D'autres aspects doivent être pris en considération. En effet, l'analyse de Nadji (1994) montre bien le contraste qui existe entre sept pays d'Afrique. Pour certains d'entre eux (le Maroc, le Mali et le Burkina Faso), les transferts représentent un apport significatif tandis que pour d'autres (l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal et le Niger) les transferts constituent un apport secondaire. Pour Chesneaux (1992), immigration et développement sont deux thèmes fondamentaux, à condition d'être attentif aux ambiguïtés de l'un et de l'autre. Il ne faut pas idéaliser, ni l'un ni l'autre. Notre étude sur la perception des émigrés haïtiens de leur rôle dans le développement d'Haïti par les transferts de fonds qu'ils effectuent se situent dans cette lignée d'analyse.

1.3 Méthode

Si la théorie permet d'orienter et d'organiser notre pensée la méthode, quant à elle, permet de structurer notre travail. Ainsi, donc, pour parvenir à confirmer ou à infirmer notre hypothèse, voici comment nous nous prenons. Nous diviserons notre recherche en trois grandes parties. Dans la première partie nous passerons en revue les différents événements qui ont pesé, positivement ou négativement, sur l'histoire d'Haïti et sur le phénomène migratoire. C'est-à-dire, nous analyserons les faits qui, d'une façon ou d'une, ont contribué à la fabrication de l'Haïti actuel. Bref, nous nous pencherons sur le rôle des faits historiques dans le façonnement du pays, car pour analyser les rôles des transferts de fonds des émigrés haïtiens, il faut voir les causes historiques du pays d'origine qui ont poussé les citoyens à émigrer.

Une fois que le survol des faits historiques est effectué, nous verrons ensuite les

différentes phases par lesquelles l'émigration haïtienne, a passé à travers le temps et à travers l'espace. L'émigration haïtienne, contrairement à l'émigration des Grecs ou des Portugais, est très jeune et a lieu dans des conditions et vers des pays spécifiques. Nous aurons l'occasion de situer les principaux pays qui reçoivent, de force ou de gré, des Haïtiens chez eux, les principales vagues d'émigration que ce soit vers les Caraïbes et les Antilles ou vers l'Amérique du Nord.

Enfin, nous tenterons de faire ressortir quelques faits sur la situation de la population haïtienne à Montréal et sur leur façon de concevoir leur rôle dans le développement d'Haïti par leurs envois de fonds. Pour y parvenir, nous procéderons à une entrevue semi-dirigée qui aura pour but de recueillir des données sur cette population. Nous optons pour l'administration indirecte du questionnaire. Selon Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (1995:191), l'administration indirecte du questionnaire est lorsqu'un enquêteur le complète lui-même à partir des réponses qui lui sont fournies par le répondant. En ce qui nous concerne, nous croyons que cette façon de procéder comporte certains avantages; entre autres elle permet d'obtenir des réponses spontanées, de pouvoir réagir ou d'interpréter certains comportements non dits ou non écrits. Elle permet aussi d'éviter le risque de perdre des copies, donc des participants.

Avant d'aborder l'échantillon proprement dit, glissons quelques mots sur la population. Comme dans n'importe quelle recherche, la sélection de la population n'est pas la chose la plus aisée qui soit. Comme l'indique Jean-Pierre Beau (1992:201-202), la sélection de la population pose plusieurs problèmes: d'abord la définition de la population mère (ou l'univers de l'enquête). Comment déterminer qui fait partie de cette population et qui est y exclu? Cette définition tient compte de quels critères? Pourquoi choisit-on tels critères et non tels autres. En fait, dans la définition de notre population nous avons tenté de répondre le plus possible à ces questions.

Notre population mère se compose d'Haïtiens étant nés en Haïti et ayant émigré à partir de l'âge de quinze ans.

En ce qui a trait à la sélection de notre échantillon nous procéderons comme suit: dans un premier temps, nous aurons recours à l'échantillon de type systématique qui consiste à sélectionner dix participants, dans ce cas dix organismes, pris à intervalle fixe dans un petit annuaire qui comporte les noms des organismes haïtiens à Montréal. Comme l'exige la sélection de l'échantillon systématique, seul le premier organisme sera tiré aléatoirement, puis les neuf autres seront tirés à une intervalle de cinq. Dans un deuxième temps nous recourrons à l'échantillon en boule de neige pour arriver à un échantillon de 35 participants. Selon Beau (1992: 209) "l'échantillonnage en boule de neige est une technique qui consiste à ajouter à un noyau d'individus tous ceux qui sont en relation (d'affaires, de travail, d'amitié, etc.)".

Nous avons opté pour deux niveaux d'échantillonnage, car l'annuaire des organismes haïtiens est le matériel le plus propice qui permette de prélever une partie de cette population à Montréal, quoique limité, nous en sommes conscients. Limité puisque, comme tout annuaire, il existe de fortes chances que tous les noms d'organismes ne soient pas répertoriés. Restreint aussi du fait que la plupart des individus pris à partir de l'annuaire sont des chefs d'un petit commerce quelconque tandis que tel n'est pas le cas pour la majorité des immigrants haïtiens. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous avons réduit le nombre à dix (organismes) participants seulement et procédé à un deuxième niveau d'échantillonnage. Cette façon nous aidera à éviter les biais possibles qui consisteraient à sélectionner une partie non représentative de la population cible que nous voulons étudier. Par conséquent, les dix premiers participants ne sont qu'un point de départ pour nous, ils nous donnent accès à l'ensemble de la population

puisque'ils la rencontrent d'une façon ou d'une autre.

Dans la deuxième partie, pratique, nous procéderons à une entrevue semi-dirigée qui aura pour but de recueillir des données sur les migrants haïtiens à Montréal. Ces données nous permettront d'évaluer si effectivement les émigrés haïtiens contribuent au développement d'Haïti et ils auront aussi l'occasion de s'exprimer sur le fait s'ils se considèrent ou non comme étant des éléments importants dans le développement d'Haïti et comment ils jouent ce rôle. On comprend alors pourquoi dans une recherche de ce type nous favorisons des questions semi-ouvertes au lieu de questions fermées ou ouvertes. En effet, cela nous permettra de recueillir les données utiles à notre recherche. À ce qui a trait à la sélection de l'échantillon, nous procéderons comme suit: nous choisirons des Haïtiens en Haïti et qui sont arrivés à Montréal à quinze ans et plus ou qui ont quitté Haïti à cet âge. La raison de ce choix est que notre sentiment d'appartenance à une communauté, notre sentiment national pourrait être influencé selon qu'on ait été socialisé ou grandi dans notre communauté d'origine ou ailleurs. Notre échantillon sera composé d'individus de 18 à 65 ans, âge considéré comme l'âge de retraite ici, au Canada. Nous sélectionnerons trente cinq personnes qui viendront de toutes les couches de la société au lieu de sélectionner une catégorie de personnes en particulier.

Le but principal du questionnaire et des entrevus est d'arriver à obtenir des données pouvant répondre aux questions soulevées par notre problématique à savoir: la perception qu'ont les immigrants haïtiens de Montréal d'eux-mêmes dans le développement d'Haïti par leurs transfert de fonds ou de technologies? Estiment-ils posséder les moyens pour y parvenir? Expriment-ils le vouloir d'y participer? Si oui, comment? Si non, quels en sont les obstacles? Pour tenter de répondre à ces questions, l'étape de la sélection de l'échantillon est déterminante.

Cruciale, d'une part, il nous faut un échantillon représentatif de la population à l'étude. D'autre part, il nous faut également des sujets touchés d'une façon ou d'une autre par la réalité haïtienne. C'est en vue de répondre à ce critère que nous avons sélectionné des participants qui ont quitté Haïti au moins à 15 ans, ayant passé leur enfance et une partie de leur adolescence dans le pays. Car, plus longtemps nous vivons dans un milieu, nous sommes également davantage marqués par celui-ci. Nous pouvons développer une conscience collective, nous partageons des sentiments, des affinités communs aux citoyens de cette communauté.

Comme nous avons fait mention dans la partie sur les objectifs de la recherche, l'étude de la situation des émigrés dans le pays d'accueil est très importante car elle nous permettra d'effectuer certaines associations. Par exemple, si un immigrant affirme avoir gagné un bon salaire ou du moins un salaire qui lui permet d'effectuer des transferts vers les siens restés là-bas et qui ne le fait pas, nous devons chercher les raisons de ce refus ailleurs et non pas l'incapacité de poser le geste. Ces raisons peuvent être le mépris total pour le pays soit parce qu'il a vécu de mauvaises expériences, soit parce que ses proches n'y vivent plus il n'y voit aucun intérêt, soit à cause de l'administration du pays elle-même. Par ailleurs, nous tenons à souligner que l'étude de la perception des immigrants haïtiens dans le développement de leur pays d'origine constitue l'épine dorsale de notre thèse. C'est-à-dire, nous verrons si ces immigrants se perçoivent comme des maillons importants dans la chaîne du développement d'Haïti ou au contraire. Ce qu'ils perçoivent est-ce vraiment la réalité? Le fait d'éprouver un certain attachement à son pays peut nous conduire à des déclarations idylliques plutôt que réelles, à tenir un discours "rêveur".

C'est seulement en interpellant les immigrants eux-mêmes que nous pouvons arriver à comprendre certains phénomènes bien que les informations que les répondants fournissent

puissent être teintées de subjectivité, voire même de biais non pas volontairement mais inconsciemment, il n'en demeure pas moins que ces données restent la clé de voûte à la compréhension de la corrélation qui existe entre migration et développement, ou du moins la clé d'accès à notre problématique. Cependant, juste avant d'entamer la partie empirique elle-même nous allons effectuer un détour historique.

Chapitre 2 : Le pays d'origine : Haïti

2.1 *Quelques faits historiques*

Cette partie de l'étude va analyser de façon succincte l'histoire d'Haïti. Car nous estimons que ce travail a déjà été effectué par plusieurs auteurs⁵. D'ailleurs, se trouve en annexe une liste détaillée des dates et des faits significatifs de l'histoire d'Haïti. Nous tenons à souligner tout de même certains événements importants qui définissent Haïti en tant pays colonisé. Cette mise en contexte permettra de mieux comprendre et de mieux saisir tout l'enjeu de la problématique dont il est ici question. En outre, nous ne pouvons étudier l'émigration haïtienne sans avoir mis auparavant en exergue les structures sociale et économique que l'État a créées. La structure sociale d'Hispaniola-Saint-Domingue-Haïti⁶ est marquée par trois grands moments⁷: le premier se situe à partir du XVI^{ième} siècle jusqu'en 1804, qui correspond à la période coloniale. Le deuxième se situe entre 1804 et 1915; la dernière phase se dresse entre 1915 et aujourd'hui. Chaque période est caractérisée par un type de rapport social et c'est l'évolution de l'ensemble de ces rapports qui ont peint ou dépeint le paysage haïtien, qui ont structuré ou déstructuré l'économie, la politique et le social, qui ont façonné l'imaginaire haïtien. Ce sont également ces rapports qui continuent d'orienter ou de désorienter le pays: Haïti. En effet, son passé colonial

⁵Barthélemy, Gérard et Girault, Christian (1993), Delachet-Guillon, Claude (1996), Dorsinville, Max (1988), Hurbon, Laennec (1987), Icart, Jean-Claude (1987), Jallot, Nicolas, Lessage, Laurent (1995), Laraque, Franck (1987), Samedy, Jean-Baptiste Mario (1997).

⁶ Hispaniola, sous la colonisation espagnole (XVI^{ième} siècle jusqu'au Traité de Ryswick en 1697 qui cède à la France le tiers occidental de l'île d'Ayiti); Saint-Domingue, sous la colonisation française (1697 à 1804); Haïti, État indépendant de 1804 à nos jours.

⁷ Nous n'analyserons pas la période avant 1492 puisqu'avant cette date c'est le système communal indien qui prévaut en Ayiti. Comme nous dit Laraque (1987), la propriété privée, source d'exploitation n'existe pas encore. Donc l'histoire d'Haïti, telle nous la connaissons aujourd'hui, commence à partir de 1492.

ne cesse de dicter ou d'embrouiller son avenir.

Étudions le cheminement de ces trois périodes. L'histoire (européenne) d'Haïti (Ayiti, nom indien qui signifie terre montagneuse) telle que nous la connaissons a commencé en 1492⁸ avec l'arrivée de Christophe Colomb. La rencontre des Espagnols avec les Indiens correspond à l'un des moments décisifs de l'histoire d'Haïti (qui était Ayiti avant de devenir Hispaniola). Les conquérants espagnols cherchent particulièrement de l'or. D'ailleurs, au XVI^{ème} (1500-1520) Hispaniola procure à l'Espagne la plupart de ses chargements d'or. Cette production d'or engendre l'extermination, le génocide de la population indienne. Ainsi donc au fur et à mesure que les richesses des Espagnols augmentent, on assiste à une décroissance du groupe ethnique aborigène. L'extinction s'est opérée par le travail forcé, de durs traitements, l'importation de maladies qui deviennent épidémiques, venant de l'Occident que les Autochtones ne connaissaient pas jusqu'alors. À partir de ce moment on commence à faire venir des esclaves d'Afrique.

En somme, l'accumulation du capital constitue la pierre angulaire, le motif pour lequel les Espagnols se sont rendus en Ayiti et cette accumulation s'est effectuée par l'exploitation des mines d'or et l'utilisation d'une main-d'oeuvre esclavagiste. Somme toute, Hispaniola devient une base pour les conquêtes du continent sud-américain. Les conquérants développent l'industrie sucrière. Ils créent le port Santo-Domingo qu'on appelle maintenant la Saint-Domingue. Ce port

⁸ Il n'est pas tout à fait exact d'affirmer que l'histoire d'Ayiti a débuté avec la venue de Christoph Colomb. Il est préférable soutenir que l'histoire européenne d'Haïti a commencé avec Colomb car lorsque ce dernier est arrivé sur l'île, il y trouvait les Arawaks venant de la civilisation amazonienne qui se seraient installés au XIII^{ème} siècle. Et même les Arawaks n'étaient pas les premiers venus puisqu'ils ont trouvé les Ciboneys sur place à leur arrivée Anglade (1990), Dejean (1990) et Saint-Gérard (1986).

leur permet d'exporter le sucre. Alors l'industrie sucrière progresse et demande un plus grand nombre de travailleurs. D'où résulte la nécessité d'augmenter la main-d'oeuvre. Et la meilleure façon d'y parvenir, c'est d'aller chercher des individus sur d'autres continents. À ce moment-là l'Afrique semble être le lieu par excellence puisque c'est un continent très peuplé et les conséquences négatives que pourraient engendrer une telle pratique n'affecteraient pas les métropoles. Mais la prospérité des Espagnols et la réputation de vouloir conserver tous les fruits de leurs conquêtes pour eux seuls ne restent pas inaperçus aux yeux des autres Européens au point de vouloir eux aussi leur part des profits. À la fin du XVI^{ième} siècle les Espagnols quittent Hispaniola pour d'autres conquêtes en Amérique Latine. En 1697 les Espagnols cèdent la partie occidentale de l'île à la France.

Si pour les Espagnols l'enjeu se situe au niveau de l'or, pour les Français, c'est la production du sucre, du café et de l'indigo. Quoiqu'il en soit, un fait constant demeure: la domination, l'assimilation forcée, le pillage d'un groupe ethnique par un autre. Les rapports sociaux sont aliénants. Le processus de production qui est à la base de ces rapports inégalitaires est carrément esclavagiste et oppose les colons aux esclaves dans une lutte sans merci. Pour satisfaire la demande de plus en plus grandissante de sucre en Europe vers la fin du XVIII^{ième}, la Traite des noirs s'intensifie considérablement. Malgré qu'un grand nombre meurent pendant le transport, le nombre d'esclaves ne cesse d'augmenter. Parmi ces convois on rencontre aussi des Français venus avec des contrats de trois ans appelés "engagés" ou "trente-six mois". Ce sont des émigrants français qui s'exilent pour des raisons économiques ou politiques, c'est-à-dire des paysans dépossédés de leurs terres, des chômeurs et des vagabonds, des protestants persécutés, etc.

Selon Delachet-Guillon (1996), de 4000 Blancs, 500 Affranchis (généralement des Métis) et 9000 esclaves Noirs en 1700, on est passé à 31000 Blancs, 27500 Affranchis et 465 000 esclaves Noirs en 1789. On constate que les colons français, pour la plupart du temps, ne s'installent pas sur leurs plantations. Ils vivent en ville et ne viennent qu'au moment jugé critique pour assurer le rendement maximal. À partir du moment où leur fortune le leur permet, les plus riches repartent pour la France et laissent un intendant sur place. On assiste à la création de trois villes qui servent de ports pour l'exportation: Cap-Français, la capitale à l'époque, qui est aujourd'hui le Cap-Haïtien, Port-au-Prince et Cayes. Nous ne doutons pas que le développement de ces villes ne fasse pas partie des priorités des colons dont le séjour est passager. Alors ces villes, peuplées de Noirs et de Mulâtres, sont laissées un peu à l'abandon. Elles sont mal organisées et mal entretenues. En effet, dans ces villes aucune infrastructure n'est développée, aucun système d'irrigation ni route. En dépit de ces carences, Saint-Domingue, est la colonie la plus prospère pour la France à ce moment. Car la fortune de Saint-Domingue est tout ce dont la France a besoin pour opérer son passage d'un mode de production féodal au mode de production capitaliste, occasion qu'elle ne manque pas de saisir.

Nous pouvons affirmer que la première phase de la domination étrangère est marquée par les rapports sociaux de production esclavagiste installés par les Espagnols et par les Français. Pour les conquérants, et c'est encore le cas aujourd'hui, Haïti a été une colonie d'exploitation et non pas de peuplement. Il s'avère nécessaire d'opérer une distinction entre ces deux types de colonie. Un pays se dit une colonie de peuplement lorsque les conquérants y vont dans le but de s'y installer, de développer ses infrastructures, ses superstructures, bref lorsque le souci de le rendre prospère est présent. Tel est le cas du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Argentine, etc. Par contre, un pays se qualifie de colonie d'exploitation lorsque les conquérants

poursuivent l'objectif d'extraire ses richesses pour les exporter vers leur pays d'origine. Notamment dans le cas de Saint-Domingue, non seulement les travailleurs sont dépossédés de leurs moyens de production (terre, plantations, manufactures) mais ils sont appropriés par les colons qui les soumettent à l'esclavage, à un état de non-être absolu.

Ce sont ces inégalités entre les différentes composantes de la société Saint-Domingoise et les atrocités des colons français qui ont amené les esclaves à se révolter et à s'engager dans une lutte acharnée contre les colons français. En août 1791 éclate une révolte générale de la part des esclaves. Elle durera deux ans jusqu'à la Liberté Générale des Esclaves décrétée par la Commission civile française. Le système esclavagiste se décompose et est remplacé, entre 1793 et 1804, par une forme de production non-capitaliste dite "système portionnaire".

De l'alliance entre les Anciens Affranchis et les Nouveaux libres de 1793 naît l'armée indigène de libération nationale. Le 18 novembre 1803, l'armée française est vaincue. Victoire qui amène à la proclamation de l'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 1804. Si Haïti parvient à être indépendant, il doit cependant payer un prix fort exorbitant pour cette liberté. En effet, Charles X reconnaît l'indépendance d'Haïti seulement en 1825. Toutefois il exige, par son ordonnance de 1825, qu'une somme de 150 millions de francs soit versée aux anciens colons français émigrés. Haïti a dû consacrer la majorité de ses recettes pendant 50 ans pour rembourser son débiteur, cette dette n'a pas aidé Haïti à bien démarrer sur le plan économique. L'indépendance n'a pas rendu un bon service non plus sur le plan social, car si elle a fait des esclaves des hommes libres, par contre, elle ne les a pas changés en citoyens pour autant puisque tous les individus ne sont pas considérés comme des citoyens à part entière et la majorité ne jouit pas de droit de participer aux élections. Seulement ceux qui possèdent les moyens économiques

peuvent y prendre part. Quoiqu' Haïti soit indépendant, les institutions continuent à être calquées sur le modèle français et même aujourd'hui c'est encore le cas. C'est sur cette note que la première phase de l'histoire d'Haïti s'est achevée pour donner suite à la suivante qui ne change guère les structures sociales en vue d'une amélioration de la société dans son ensemble.

L'année 1804 marque l'aurore d'un nouveau pays. Une nouvelle période est entamée, avec de nouveaux rapports et des acteurs sociaux dans des rôles différents. Les structures sociales ne sont plus basées uniquement sur la domination des colons blancs sur les esclaves noirs mais sur la domination des détenteurs du pouvoir (Anciens Affranchis et Nouveaux Libres de 1793 riches) sur les paysans. Un fait demeure étonnant: si les esclaves luttent pour l'indépendance, celle-ci ne leur a pas procuré plus de liberté pour autant. Comme par le passé, l'appropriation d'une classe par une autre continue (nous fournirons plus de détails dans la partie sur la naissance de l'État haïtien). Elle repose sur le sol, le commerce d'importation-exportation et sur le contrôle du pouvoir étatique. Tout comme les Espagnols et les Français, les dirigeants (noirs et mulâtres) n'ont pour objectif que le contrôle du pouvoir politique et économique. Ils défendent les intérêts d'une minorité. Les descendants d'esclaves qui luttaient pour leur liberté sont encore marginalisés. Lorsqu'un chef d'État manifeste le désir d'inclure tout le peuple haïtien dans un projet de mieux être, il se fait massacrer par ses confrères. N'est-ce pas ce qui s'est passé dès le début même de l'indépendance d'Haïti avec Dessalines? Ce dernier professait une vision opposée à celle de ses pairs, lui qui croyait à une légitimité de tous les fils d'Haïti, eu égard à l'épiderme de leur peau, lui qui pensait que tous les Haïtiens pouvaient bénéficier des bienfaits d'une société de fraternité et de liberté, ce qui n'a pas été la conception des nouvelles couches privilégiées de son époque: cela lui a valu l'assassinat le 17 octobre 1806, soit deux ans après la proclamation de l'indépendance.

C'est donc sur cette base des contradictions que s'érigent l'État haïtien et la société haïtienne. Dichotomie que nous tenterons de dégager davantage dans la partie sur la genèse de l'État. Par ailleurs, c'est également après toutes les luttes politiques et les guerres civiles du XIX^{ième} et du début du XX^{ième} siècle que les États-Unis ont pu trouver des motifs pour mettre la mainmise sur Haïti en 1915, pays qui pourtant se croyait être indépendant. Ainsi donc, à partir de cette date les institutions haïtiennes sont influencées et contrôlées par les règles et les idéologies américaines.

De 1915 à 1934⁹ Haïti est occupé par les États-Unis. Cette occupation constitue le troisième moment décisif de l'histoire d'Haïti. Des soldats américains se sont rendus en Haïti dans le but d'établir l'ordre. Pourtant quelques mois auparavant (décembre 1914) ces mêmes soldats avaient réalisé un hold up à la Banque Nationale d'Haïti à Port-au-Prince en empochant 500 000 \$ (Saint-Germain, 1986). Dès ce moment, et même un peu avant, le pays se fait piller systématiquement par des hommes d'affaires américains. Rapidement on voit s'installer quatorze compagnies américaines qui se partagent le cinquième des terres cultivables au détriment des paysans obligés de s'expatrier. En juin, soit trois ans après le début de l'occupation, le président F. D. Roosevelt aide à la rédaction d'une nouvelle constitution qui abolit certaines clauses nationalistes de celle de 1805. Le journaliste James Ridgeway, cité par Laurent et Nicolas (1995:192), va jusqu'à dire que "l'exploitation politique et économique américaine a contribué à la destruction de l'histoire de la société civile de la République haïtienne. Les États-Unis interviennent depuis plus d'un siècle dans les affaires haïtiennes

⁹En théorie les auteurs situent l'occupation américaine entre 1915 et 1934. En pratique Haïti continue d'être gouverné par les règles et les principes américains, quoique ce soient des Haïtiens qui sont au pouvoir. Jusqu'en 1990 un président haïtien ne pouvait pas être élu sans le consentement des Américains.

rarement au bénéfice des Haïtiens”. C’est à ce moment que l’émigration haïtienne a vraiment commencé. Hooper (1995:16) écrit : “Haitian immigration began when laborers started traveling to Cuba to harvest sugar cane in the 1920s, in the midst of the U.S occupation of Haiti”. Émigration qui sera réamorcée avec François Duvalier au cours des années 60, cette fois vers les États-Unis et le Canada. Depuis le début jusqu’à aujourd’hui la situation du pays n’a guère changé. Les données suivantes nous permettent de mieux comprendre cette affirmation.

Selon l’Atlas encyclopédique mondial (1997) et l’État du monde (2000), Haïti a une superficie de 27 750 km², 21 000 km² représentent des montagnes dont la hauteur varie entre 200 et 2715 mètres, une population de 7.2 millions en 1996 et 7 952 000 en 2000. Les langues officielles sont le français et le créole; la monnaie est la gourde. Haïti est situé principalement sous le vent des montagnes centrales, c’est un état légèrement moins humide que le reste des Antilles. Nul n’est besoin de rappeler que la majorité des Haïtiens sont d’origine africaine mais aussi une minorité d’origine européenne, plus spécifiquement, française. Le taux d’alphabétisme est de 65%. La qualité de l’enseignement universitaire et secondaire n’est pas toujours moderne. Le système de santé qui ne remplit pas son rôle, selon. Hooper (1995:79), “In 1987, one Haitian child died every five minutes from malnutrition; dehydration and diarrhea”. Selon l’Agence pour le développement international (AID) “In 1985, the average Haitian consumed 20% fewer calories and 30% less protein”. L’agriculture représente un tiers du PIB et 40% des emplois. Toutefois 30% des aliments consommés sont importés.

Voici ce qu’a conclu la Banque mondiale (1990), le système économique en vigueur en Haïti au début de l’exercice de 1986 était inefficace et inéquitable. Par exemple, les agriculteurs qui représentaient la majeure partie de la population vendaient leurs produits à un prix inférieur de près de la moitié à la frontière. En revanche, les consommateurs, dont 60 à 70% vivaient dans

la pauvreté, payaient des prix de détail à environ deux fois plus élevés que le prix à la frontière, même pour les produits de base comme le riz, le maïs, le sucre, le savon, les allumettes. À la lumière de ce que nous venons de voir, dans la partie sur le cadre théorique, nous pouvons conclure, sans risque de nous tromper, que ces données sont les résultats du système-monde capitaliste.

2.2 *L'émergence de l'État haïtien*

Avant d'aborder la question de l'État haïtien proprement dit, il nous paraît indispensable de souligner les caractéristiques de l'État moderne. Caractéristiques retrouvées d'abord dans les sociétés européennes, dites modernes puis, dans certaines sociétés américaines. En effet, l'État n'a pas toujours existé et encore moins l'État moderne. Quoique les anthropologues nous enseignent que l'existence de l'État n'est pas récente, puisqu'il s'était constitué déjà une certaine forme d'État dans les sociétés inégalitaires, soit antiques, de type esclavagiste soit féodale (Braud, 1991). Toutefois, ces États revêtaient des structures différentes de celles de l'État moderne. Contrairement à l'État esclavagiste ou féodal, l'État moderne se caractérise par une forte spécialisation: se créent ainsi des spécialistes de la politique. Depuis le XIX^{ème} siècle les élus exercent leur mandat à temps plein et y reçoivent une rémunération. Au contraire, dans les sociétés esclavagistes et féodales, la spécialisation était quasi-inexistante. Il arrivait que certaines fonctions soient assignées au groupe tout entier sans différenciation.

Néanmoins L'État moderne puise ses origines dans les révolutions américaine et française des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Comme note Gellner (1989:18) "les nations, comme les États, relèvent de la contingence et non de la nécessité universelle. Ni l'un, ni l'autre n'existe en tout temps et en toute circonstance". Chaque époque comporte un certain nombre de traits qui la singularisent. L'ère contemporaine a débuté avec le phénomène de la transnationalisation pour aboutir à la mondialisation dont nous avons déjà parlé. Cette transnationalisation a permis la rencontre de cultures, de groupes totalement différents. Cette rencontre ne s'est pas opérée sans apporter des changements considérables. Juteau Lee (1979:15) remarque: "à l'ère impérialiste, les nations sont subordonnées les unes aux autres et les frontières économiques sont sapées,

parallèlement le rôle de l'État croît". Quoique Sales (1983) et Touraine, cité par Dandurand, Maheu, Sales et Vaillancourt (1983) parlent de la crise que vit l'État moderne, de sa difficulté à représenter toutes les forces sociales en présence au profit du capital privé, nous pouvons tout de même l'effort que fournit l'État démocratique pour essayer de fournir un minimum de bien-être à l'ensemble de ses citoyens.

Si dans toute cette mouvance certaines nations, certains groupes ethniques peuvent compter sur l'intervention de l'État pour leur venir en aide, pour les aider à affronter les forces extérieures qui pourraient aller à l'encontre de leurs intérêts, pour les protéger, tel n'est pas le cas pour d'autres. Notamment les citoyens haïtiens qui sont constamment en lutte avec l'institution étatique pour la reconnaissance de leurs droits. Car l'État haïtien ne songe qu'aux intérêts d'une minorité et non pas au bien-être de toute la société. Il ne pense pas à intégrer l'ensemble des citoyens pour former un tout complet et intégré. Comme l'a constaté Durkheim, dans une société lorsque les parties sont désagrégées, morcelées, cette situation ne peut qu'engendrer la marginalisation, la déviance, la violence, etc.

Avant de poursuivre définissons le concept d'État. D'après Jean-Yves Guomar (1990:130) l'État "c'est l'organisation du pouvoir de commander les membres d'une collectivité, l'ensemble des moyens permettant de veiller à l'exécution des commandement et de réprimer les manquements de celle-ci". Cette définition se rapproche de celle de Weber (1971:57), pour qui "l'État est une entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime". Ces deux définitions font apparaître le côté répressif de l'État. Celui-ci est perçu comme un appareil institutionnel doté de pouvoir et le seul capable d'utiliser ce pouvoir pour

exercer la violence sans qu'elle soit considérée comme illégale ou illégitime.

Par contre, pour Braud (1991), l'État ne désigne pas uniquement la manifestation du pouvoir au sein de la société civile, mais la société dans son ensemble et son organisation politique. Vu sous cet angle, il doit être la représentation de la société. Il s'occupe en principe de toutes les sphères de la communauté. Malgré toutes les critiques adressées à l'endroit de l'État, il n'en demeure pas moins qu'il soit considéré comme l'acteur principal dans le maintien de la paix sociale, de l'équilibre, des ajustements et des réajustements entre les divers groupes. Selon Alain Minc (1998) cité par Pestieau (1999:177),

“l'État est en fait obligé de jouer son rôle peut-être le plus important: négocier et composer avec la société civile, amener les partenaires sociaux et les services publics à se concerter, orchestrer leurs initiatives plutôt que de discipliner. Il devrait être un leader ou un catalyseur, plutôt qu'un maître d'oeuvre”.

Cette institution centrale doit définir les intérêts d'une société et veiller à ce que les individus et leurs biens soient protégés. Bref, il a pour rôle de poursuivre l'intérêt public, par conséquent, de contrôler la polarisation possible entre les plus forts et les plus faibles et d'agir en sorte qu'il y règne de l'équité dans le partage des richesses du pays.

L'analyse anthropologique, nous dit Braud (1991) décrit les diverses caractéristiques des deux types d'État sans pour autant chercher à en relever les mécanismes sous-jacents du passage d'une forme étatique à une autre. C'est l'approche socio-historique qui parvient à expliquer la transition d'un type d'État à un autre dans une période donnée. Notre recherche s'inscrit dans cette perspective. L'apparition de l'État moderne est intimement liée à l'histoire de l'Europe et ce, dès le XVI^{ième} en Angleterre et en France. Cette construction étatique occidentale se cristallise dans la logique de différenciation des tâches politiques au sein de la société. Ainsi le

pouvoir étatique s'affirme-t-il contre le pouvoir religieux ou seigneurial au Nord. Au Sud, de façon générale, un pouvoir colonial agit contre des autochtones et contre des esclaves venus d'Afrique dans le cas d'Hispaniola - Saint-Domingue.

L'approche socio-historique souligne quatre grands processus dans le passage d'un type d'État à un autre dans les sociétés occidentales. Comme le souligne Braud (1991:77), ces processus sont "des engrenages complexes de rapports sociaux fondés sur la rivalité et l'interdépendance des intérêts". Le premier est la constitution d'une identité politique des individus. La religion se sépare de la politique, en effet, la laïcisation est l'une des caractéristiques de l'État moderne. Le deuxième processus consiste en la réduction des liens de dépendance personnelle envers le roi. Le lien d'allégeance dynastique qui unissait l'individu au roi se transforme en un lien d'allégeance nationale. C'est ainsi qu'est né le concept de citoyen au sens moderne du terme. La personne n'est plus liée aux gouvernants ni se sent redevable envers eux, mais envers la Nation. Elle exécute ses devoirs politiques en tant que citoyen. Le troisième processus se rapporte à la diversification des institutions politiques et administratives. Des assemblées représentatives, des ministères, des conseils et des chambres spécialisées dans les tâches techniques surgissent; bref, le germe de la bureaucratie moderne apparaît. Le quatrième processus conduisant à ce changement se manifeste dans la judiciarisation de plus en plus étroite des rapports entre gouvernants et gouvernés. C'est le modèle parlementaire ou républicain avec la promulgation des lois, l'inauguration des Constitutions écrites particulièrement en France et le développement de droit administratif dans le but de protéger l'intérêt de la collectivité.

Donc, dès le XVI^{ème} siècle nous assistons à une segmentation majeure au sein des sociétés européennes et une polarisation entre les différentes zones géographiques à travers le monde. Polarisation qui amènera à la conquête d'Ayiti par les colons européens et qui constituera, surtout à partir des années quarante, le motif de l'émigration haïtienne vers les métropoles américaines. Comme le constate Corten (1989) l'introduction de l'État en Haïti est l'effet de la transnationalisation, phénomène dont nous avons déjà discuté. La commercialisation de produits agricoles¹⁰, café, cacao, canne-à-sucre est le moteur de cette transnationalisation. Quoique totalement différent, tout comme l'Europe, Haïti a connu deux types d'État: l'État monarchique et l'État national. Voyons les caractéristiques de chacun.

2.2.1 L'État colonial

Afin de parvenir à mettre en place des rapports sociaux et politiques esclavagistes, l'État colonial, entre le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècles, régleme la société haïtienne par l'entremise de Déclarations, d'Ordonnancements et de Codes. Le plus connu est le Code Noir, créé en mars 1685 par Louis XIV, le roi de France. Par l'article 2, ce dernier proclame que "tous les esclaves qui seront sur nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine" (Hurbon, 1987:50). L'article 3 insiste sur l'interdiction de pratiquer publiquement toute autre religion que le catholicisme. Le Code interdit également tout rassemblement d'esclaves le jour ou la nuit pour empêcher la pratique des religions africaines. Les esclaves sont surveillés constamment en plus des mauvais traitements qu'ils subissent. Sur 60 articles qui composent le Code Noir, il n'y a pas un seul qui fait mention de l'adoucissement des mauvais

¹⁰ . Ces produits retrouvés exclusivement dans les régions du Sud, dont Haïti, pourtant décorent et façonnent les produits importés dans les sociétés du Nord.

traitements des noirs. Malgré que l'article 59 du Code Noir ait déclaré l'égalité civile et politique entre les affranchis et les Français, toutefois ceux qui ne peuvent pas payer leur dette, une amende imposée, ne bénéficient pas de cette égalité.

Voilà comment l'État colonial a pu réussir à avoir la mainmise sur la population de Saint-Domingue, sur ce qu'elle a de plus cher: sa force de travail et sa propriété. Ainsi donc, l'État colonial instaure un ordre esclavagiste de telle sorte qu'il puisse créer une main-d'oeuvre disponible pour répondre à ses besoins. La population est réduite à l'esclavage et celui-ci implique la perte de son identité, de son autonomie et du contrôle de son avenir. Si dans le cas de l'Europe, l'individu est de moins en moins dépendant du roi, considéré comme citoyen ayant des droits, c'est tout à fait le contraire à Saint-Domingue où le concept de citoyen n'existe pas, où les droits individuels et collectifs à l'auto-détermination sont bafoués. Cette situation incite à la Révolte des esclaves de 1791, des Affranchis noirs et mulâtres qui luttent pour le partage des pouvoirs. Luttent qui entraînent l'émergence d'un État haïtien qui se veut le défenseur de la nation. Et comme nous le verrons, l'État haïtien s'est formé sur la même base que l'État colonial. Cet État national qui se voulait pourtant le protecteur des citoyens, n'est rien d'autre que leur ravisseur.

2.2.2 L'État haïtien

Nous ne saurions comprendre de façon efficace l'émigration haïtienne et la tournure que prend le dénouement et non pas le développement des structures économique et politique sans comprendre les différents rapports qui prévalent dès la fondation de la société haïtienne et dont l'État haïtien en est la résultante. Comme nous l'avons mentionné dans la partie théorique,

l'intégration d'Haïti dans l'économie-monde s'est opérée en réponse aux exigences du capitalisme marchand et la création de l'État haïtien également suit la même logique. Cet État n'est autre que l'empreinte des rapports économiques et idéologiques qui l'ont formé. Il n'est pas un organisme naturel ou surnaturel qui aurait existé au hasard et à n'importe quel moment. Son apparition survient à l'issue de processus historiques déterminés. Au tout début, les dirigeants, Affranchis, noirs et mulâtres étaient animés du désir de lutter contre les colonisateurs pour assurer l'autonomie du pays; mais plus tard ils vont s'unir à ceux-ci contre les intérêts de la société civile. L'indépendance n'est que partielle et sélective. Les chefs d'État ne veillent qu'à leurs intérêts. Quoique l'esclavage ait été aboli en 1793, et en 1804 l'indépendance d'Haïti ait été formellement reconnue, mais les cultivateurs continuent à être traités comme des "esclaves". Ces mauvais traitements sont infligés non par des Blancs cette fois-ci mais par des Mulâtres et des Noirs. Ces moments sont importants puisque, pour certains, ils sont à la base de tous les problèmes de la société haïtienne.

En 1799 Toussaint détient le quasi-contrôle sur la colonie. Il négocie les affaires internationales, homme intelligent, rusé, reconnaît-on. Voilà que la colonie de Saint-Domingue est libérée des jougs des colonisateurs, libération qui a conduit à la formation d'un nouvel État autonome en 1801. Mais quelles sont les bases de cette nouvelle entité, si ce ne sont celles de l'ancien gouvernant.

Dans les sociétés occidentales l'État prend la forme que la nation veut lui donner. Celle-ci est le produit de celui-là. Jean Casimir (1993), la nation crée l'État pour la protéger, pour gérer ses échanges sociaux et améliorer ses conditions de vie. Même quand la situation inverse se produit dans certains cas, l'État essaie de s'entendre avec la nation pour réussir à garder l'ordre

et la paix. Dans les pays sous-développés, spécifiquement en Haïti, c'est différent. La nation naît en s'efforçant d'éluder un pouvoir politique qui ne songe qu'à la détruire. La nation est constamment en lutttes avec l'État, ces lutttes perdurent encore aujourd'hui. Les nombreuses années ne suffisent pas pour éradiquer le fossé existant entre l'État et la Nation. Au Nord, l'État est considéré comme un ensemble ouvert, nourrissant des échanges avec son environnement: soit la société civile. Ses principales tâches sont, d'un côté, d'extraire ou de mobiliser des ressources, de l'autre, de répondre aux attentes et distribuer des biens. Comme l'explique Pestieau(1999: 169):

“Le premier rôle de l'État est de maintenir l'ordre, la sécurité et la paix, d'imposer des règles de droit sur lesquelles chacun peut compter pour mener sa vie et ses affaires. Il lui appartient de créer et de maintenir un environnement où les personnes physiques et morales peuvent en toute tranquillité poursuivre leurs activités, comptant sur un système judiciaire indépendant et intègre, sans avoir à défendre à tout moment leurs droits ou gagner les faveurs de la police, des fonctionnaires ou des élus”.

Il n'en n'est pas ainsi avec l'État haïtien. Danroc (1993:44) résume comme suit les grands exploits de l'État haïtien:

“la mise sur pied du système de plantation, le recrutement de la main-d'oeuvre pour les travaux de construction du canal de Panama, les champs de pétrole de Venezuela, les plantations de l'Amérique centrale, de Cuba, de la République dominicaine. Le remplacement de la culture et de la civilisation nationales par la culture et la civilisation occidentales”.

L'État haïtien, quoique faible est pourtant répressif. Faible lorsqu'il s'agit de remplir ses fonctions en tant que protecteur des citoyens, lorsqu'il faut garantir la liberté d'expression, la liberté des droits individuels. Répressif dès qu'un citoyen s'oppose au mode de fonctionnement du système. Ces caractéristiques de l'État haïtien ne sont pas une invention duvaliériste mais ne sont que le prolongement de l'État colonialiste devenu néocolonial. Un État au service d'une minorité, ne cherchant pas à intégrer l'ensemble de ses composantes mais poursuit la garantie

des privilèges des tenants du pouvoir. Comme écrit Danroc (1993) que tous les citoyens aient une carte d'identité ne fait pas partie des préoccupations de l'État, pourvu que l'élite parvienne à obtenir son visa pour les États-Unis, le Canada, la France. Ce caractère fainéant de l'État ne date pas d'hier et contrairement à ce que l'on peut penser, il n'est pas une simple situation de crise ou une manifestation du sous-développement mais bien un effet de la transnationalisation comme le décrit Corten (1989).

L'armée qui est censé protéger les citoyens l'écrase au contraire, car le milieu économique manipule les forces armées. Les années 1802-1806 voient naître la toute première armée: l'armée de libération. Toussaint, en tant que fondateur d'un nouvel État veut construire un ordre social stable. Pour y parvenir il compte sur l'armée noire, issue de l'insurrection. Si on ne veut pas quitter la domination française pour la domination anglaise, il faut bien une armée pour protéger le territoire et le peuple. Par conséquent, il faut aussi nourrir et loger tous les individus faisant partie de l'armée, ce qui est très dispendieux. C'est la raison pour laquelle qu'au début les nouveaux chefs d'État haïtiens sont obligés de conserver le régime des plantations, donc de garder le peuple en esclavage en ayant recours à l'armée. Ce qui a amené Sabine Manigat, citée par Bénot (1993), lors du colloque du bicentenaire à Port-au-Prince, à parler de l'omnipotence de l'armée comme d'un trait permanent de l'histoire qui remonte jusqu'à Toussaint Louverture. Par contre, Bénot (ibid:21) nous conseille de chercher les failles ailleurs que dans l'omnipotence de l'armée. Pour lui, il s'agit plutôt de l'inachèvement politique de l'abolition de l'esclavage. De 1807 à 1915, l'armée est au service des maîtres et de la bourgeoisie d'affaire. Dessalines, le premier chef de l'armée est assassiné en octobre 1806 pour avoir exigé aux propriétaires de verser une partie de leurs récoltes à l'État et aux cultivateurs, pour avoir voulu contrôler l'import et export et créer un important secteur de propriété d'État.

L'État des périphéries et particulièrement, l'État haïtien, n'investit presque pas ou pas du tout dans l'agriculture. En effet, entre 1815 et 1916, l'État haïtien n'a consacré aucun budget pour le développement de l'agriculture, qui pourtant, nourrit un haïtien sur 5 (Samedy, 1997: 96). Ce n'est qu'en 1918 que le gouvernement commence à consacrer un maigre pourcentage de son budget à l'agriculture. Entre 1918- 1919, ce pourcentage est de l'ordre de 1,01%; pourcentage qui est passé à 0,66% pour l'année 1923-1924. Par ailleurs, pour l'année 1918-1919, l'État consacre 60,01% de son budget pour la défense (ibid.:121). À la lumière de ces chiffres nous pouvons constater que la modernisation, l'innovation et la recherche ne font pas partie des préoccupations de l'État. Cette absence d'investissement dans l'agriculture constitue l'un des principaux facteurs qui nuisent à la croissance de l'économie haïtienne. De même, cette défaillance explique du même coup le blocage de la société dans son ensemble et est à la base de la paupérisation de plus en plus marquée de la population. Le processus de paupérisation paysanne crée l'exode rural vers la ville et vers l'étranger. Voilà une première cause d'émigration, comme nous allons le voir un peu plus loin.

Chapitre 3 : L'émigration haïtienne

3.1 *Émigration haïtienne vers les caraïbes*

Les causes profondes de l'émigration haïtienne sont à rechercher dans les structures de la société, dans la politique, dans l'économie et dans le phénomène de la dépendance d'Haïti, pays périphérique, vis-à-vis des grandes métropoles impérialistes. Haïti est un pays agricole et les conditions paysannes difficiles amènent à l'abandon des campagnes vers des centres urbains et ou vers l'étranger. Les premières migrations haïtiennes peuvent être qualifiées de temporaires dans la mesure où les migrants étaient appelés à combler des postes bien spécifiques. Des migrants à la recherche d'un complément de moyens de subsistance qu'ils n'espèrent pas trouver au sein de leur patrie (George, 1976:11). La toute première phase de l'émigration haïtienne peut être justifiée par des raisons économiques.

En plus de ces motifs purement économiques, il faut ajouter également les motifs "systémiques". En effet, en 1919, le gouvernement a décrété une loi, sous l'égide des Américains, qui permet aux paysans haïtiens, dépossédés de leur terre, d'aller travailler à Cuba et en République dominicaine dans les grandes plantations américaines. Ainsi, chaque travailleur émigré rapporte 21\$ à l'État haïtien (Samedy, 1997:99). En 1937, avec la chute de la canne à sucre, plus de 35 000 sont retournés chez eux. Au cours de la même année, le dictateur Trujillo a ordonné une opération de refoulement qui a conduit au massacre de 12 000 immigrés haïtiens (Delachet-Guillon, 1996:25). Le travailleur devient une marchandise, un bien d'échange, tout, absolument tout peut être échangé, pourvu que ce troc contribue à la multiplication du capital. N'est-ce pas le but ultime du capitalisme? Et, aussitôt que ce bien

devient inutile, on se permet de s'en débarrasser.

Les Haïtiens sont aussi présents dans les Bahamas. Si des commerçants et des pêcheurs haïtiens ont toujours été aux Bahamas, par ailleurs, ils ne s'y installaient pas définitivement. C'est seulement dans les années 1950 qu'ils commencent à opter pour cette disposition. En 1974 le gouvernement bahaméen a évalué le nombre d'Haïtiens à 30 000 (Delachet-Guillon, 1996:33). Les Haïtiens font acte de présence également en Guyane, ils sont évalués entre 25 000 et 40 000 et en Guadeloupe à 15 000. Dans ce dernier cas, ils ont été introduits en 1976, par un entrepreneur guadeloupéen qui voulait briser la grève de ses employés. Quant à la migration haïtienne vers le Saint-Martin, elle a été évaluée à 15 000 en 1995, avant le cyclone Luis. Ces migrants sont surtout employés dans le bâtiment, la construction des infrastructures hôtelières qui est à l'origine du développement touristique de cette île (Delachet-Guillon, 1996). Voilà pour ce qui est de l'immigration haïtienne dans les caraïbes.

Donc, l'émigration haïtienne s'amorce d'une part, au moment où la faiblesse de l'agriculture commence à se faire sentir. Selon Delachet-Guillon (1996), le pays a perdu près de 40% de sa couverture végétale en moins de 40 ans, cette perte représente un désastre non seulement au point vue écologique mais aussi exerce une pression extrême sur la terre. De plus, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'agriculture haïtienne est dans l'incapacité de se renouveler à cause d'une absence de technologies modernes. Des méthodes de cultures archaïques sont monnaie courante en Haïti. D'autre part, l'émigration haïtienne débute dans une période où le système capitaliste mondial, en l'occurrence américain, a besoin d'une main-d'oeuvre particulière qui est disponible en Haïti. La loi sur l'immigration ne fait qu'appuyer les faits dévoilés au début de la partie théorique. Les sociétés incorporées dans l'économie-

monde sont obligées de suivre et de répondre aux impératifs de cette économie. Le capital humain se déplace, comme n'importe quel autre bien, pour se rendre là où on a besoin de lui. Les lois d'immigration ont précisément pour fonction de réguler les rentrées dans un pays. Hear (1998:14) l'a bien compris en affirmant ce qui suit: "Regulations, institutions and policy dealing with movement of people. States rules governing the departure of citizens and the entry of newcomers".

Que faut-il alors retenir de l'occupation américaine en Haïti? Le journaliste Ridgeway, dans *Haïti: Dix ans d'histoire secrète* (1995) dit que l'exploitation politique et économique américaine a contribué à la destruction de l'histoire de la société civile de la République haïtienne. Les États-Unis interviennent depuis près d'un siècle dans les affaires haïtiennes rarement au bénéfice des Haïtiens. Leur occupation a amorcé la grande vague d'émigration vers les Antilles. Voici ce que Hooper (1995:10) constate: "Haitian immigration began when laborers started traveling to Cuba to harverst sugar cane in 1920s, in the midst of the U.S occupation of Haïti". Émigration qui sera réamorcée sous le régime de François Duvalier au cours des années 60, cette fois vers le Canada, la France et les États-Unis, pour des raisons politiques au début et, un peu plus tard, pour des raisons politiques combinées à des motivations économiques.

3.2 Émigration haïtienne vers l'Amérique du Nord (Canada, Québec)

Les premiers flux immigrants haïtiens vers l'Occident remontent au début des années 60 sous le règne de Duvalier père. Il s'agit principalement de réfugiés d'origine bourgeoise ou intellectuelle issus de la classe moyenne qui pouvaient accéder sans trop de difficulté à des professions libérales (Delachet-Guillon, 1996 et Dejean, 1976). D'où la nécessité de différencier

l'immigrant ordinaire d'un réfugié. Ce dernier est un individu qui décide de quitter son pays pour des contraintes ou des mécontentements qu'il considère comme étant insupportables, pour demander asile dans un pays d'accueil. C'est un phénomène plutôt collectif et sa manifestation peut être lente ou brutale, sous forme d'exode massif ou échelonnée sur une période de temps plus ou moins longue(George, 1976). Au début du règne de Duvalier, les Haïtiens ont préféré la première option à la deuxième. Pendant cette période un bon nombre d'intellectuels haïtiens ont dû quitter, de gré ou de force, le pays. Au cours des années 70, il y a eu une deuxième vague d'immigration, orientée par des rabatteurs qui ont fait payer très cher une traversée en barque des côtes d'Haïti au côtes de la Floride et ce, au risque de laisser sa peau. C'est notamment le cas des "boat people" dont parle Icart (1987) qui ont préféré la mort au lieu de retourner dans leur pays d'origine. On rencontre un grand nombre de jeunes hommes et femmes favorisés de milieu rural dans cette vague. Ces jeunes sont installés dans les plus grandes villes nord-américaines: New York, Boston, Washington, Montréal, Floride. Les immigrants des années 1970 - 80 ont réussi à s'élever dans la hiérarchie sociale, en passant de travaux non-qualifiés à des métiers bien rémunérés. En 1996, Delachet-Guillon (1996) a évalué le nombre d'Haïtiens vivant aux États-Unis à 500 000 et au Canada à plus de 60 000. En 1977 Anglade a estimé à 1 million le nombre d'émigrés ou de descendants d'émigrés formant la diaspora haïtienne. Aujourd'hui le chiffre serait de l'ordre de 7 000 000 dont 50 000 sont nés en Haïti.

3.3 L'immigration haïtienne vers le Québec (Montréal)

Le tableau ci-dessous nous permet de voir les lieux d'installation de prédilection des immigrants haïtiens à Montréal. En effet, nous observons une concentration sur l'île de Montréal et dans quelques autres municipalités environnantes telles que: Montréal-Nord, Laval, Saint-Léonard et Pierrefonds

Tableau de la population haïtienne du Québec (Montréal et Laval) classifié selon l'origine ethnique et minorités visibles (Recensement de 1996)

Nom géographique	Haïtien - Total des réponses, population selon l'origine ethnique	Haïtien - Réponses uniques, population selon l'origine ethnique	Haïtien - Réponses multiples, population selon l'origine ethnique
Anjou	1285	1125	165
Baie-d'Urfé	-	-	-
Beaconsfield	25	15	10
Côte-Saint-Luc	20	10	10
Dollard-des-Ormeaux	540	445	95
Dorval	15	10	-
Hampstead	-	-	-
Kirland	60	55	-
L'Île-Bizard	75	60	10
LaSalle	325	275	50
Lachine	100	90	10
Laval	7535	6735	800
Mont-Royal	180	120	55
Montréal	36600	33195	3400
Montréal-Est	-	-	-

Montréal-Nord	8790	8310	480
Montréal-Ouest	10	-	-
Outremont	220	190	30
Pierrefonds	1655	1515	140
Pointe-Claire	55	50	10
Roxboro	225	135	90
Saint-Laurent	1265	1110	160
Saint-Léonard	3895	3525	375
Saint-Pierre	10	10	-
Sainte-Anne-de-Bellevue	10	-	10
Sainte-Geneviève	25	15	10
Senneville	-	-	-
Verdun	150	110	40
Westmount	40	30	15

Source: Statistiques Canada (1999), Fichier de microdonnées à grande diffusion, EDRS - Université McGill, Montréal.

Comme ci-haut mentionné, c'est seulement dans les années 60 que les Haïtiens commencent à entrer au Canada, plus spécifiquement à Montréal. Au cours des années 1950 on comptait une quarantaine d'Haïtiens au Canada, soit 38 en 1965, 42 en 1966. Avant la décennie 1960, les lois canadiennes d'immigration ne favorisaient pas les immigrants venant d'Haïti ou d'autres pays des Caraïbes et même des pays asiatiques. C'est seulement à partir de 1968 que de grands changements ont commencé à s'opérer dans les lois canadiennes en matière d'immigration. Toutefois, en dépit de ces changements, en 1968 Haïti ne faisait pas encore partie des quinze principaux pays sources d'immigration au Québec, mais l'année suivante, en 1969, Haïti a pris le deuxième rang des pays fournisseurs d'immigrants au Québec pour ensuite se maintenir au premier rang en 1974, 1975, et 1976, devançant ainsi la France, les États-Unis et

le Liban (Dejean, 1978). Ce revirement est dû aux divers amendements apportés aux lois en matière d'immigration comme nous venons de le mentionner. Car, avant 1968, le Canada privilégiait des immigrants venus des pays d'Europe, des États-Unis. Il est revenu au deuxième rang en 1989 et en 1990 après le Liban. En 1991 Haïti occupe la troisième place après le Liban et la Chine pour ensuite se placer au cinquième rang précédé par Hong Kong, le Liban, la France et la Chine. Ainsi nous rappelle Labelle (1990), c'est-à-partir de ce moment (1968) que le gouvernement a aboli les mesures discriminatoires sur les plans racial et ethnique et instauré une "grille rationnelle" de sélection basée sur les besoins en main-d'oeuvre qualifiée et professionnelle et non plus sur la race ou l'origine ethnique.

On remarque aussi deux vagues dans l'immigration haïtienne vers le Québec. Les immigrants arrivant au cours de la décennie 1960 et au début de 1970 ont un taux de scolarité très élevé. Ils sont présents dans le domaine de la santé (médecins, infirmières), de l'enseignement, du génie, de l'architecture, de pharmacie, de la comptabilité, de droit et dans la fonction publique. Par contre, ceux qui sont arrivés au cours des années 1970, et un peu plus tard, ont un plus bas niveau de scolarité. Ils se font remarquer dans l'industrie du vêtement, le plastique et la transformation de produits alimentaires. Et depuis 1974, ils s'engagent dans l'industrie du taxi (Dejean 1978: 82). L'une des caractéristiques de l'immigration haïtienne est sa jeunesse. En effet, selon le "Bulletin statistique annuel" (1991 et 1992), les Haïtiens entrent au Québec à un âge assez jeune, soit entre 25 et 34 ans. En 1991 parmi les 2526 immigrants venus au Québec, 775 se situaient dans cette tranche d'âge, contre 129 de 0 à 4 ans; 200 entre 5 à 9 ans; 112 de 55 à 64 ans et 176 âgés de 65 ans et plus. De même, en 1992, sur 2165 immigrants haïtiens entrés au Québec, 623 étaient âgés entre 25 et 34 ans; 160 entre 0 à 4 ans; 153 entre 5 à 9 ans contre 95 entre 55 à 64 ans et 129 de 65 ans et plus.

En 1991, à leur entrée, 823 immigrants sur 1322 ont projeté de travailler dans les travaux non classés ailleurs (n.c.a), puis vient la fabrication soit 132, 94 dans le domaine du personnel administratif, 46 en santé, 21 en enseignement, il n'y avait aucun immigrant dans la catégorie d'entrepreneur. En 1992, aucun immigrant ne figurait dans la catégorie entrepreneur, 13 en enseignement, 15 dans la santé, 43 dans le personnel administratif, 71 dans la fabrication et 892 en travaux non classés ailleurs sur un total de 1139.

Voilà les principales caractéristiques des immigrants haïtiens à Montréal relevées par le Bulletin statistique annuel du Québec. L'analyse du sondage nous permettra de confirmer ou d'infirmier ou encore de nuancer certaines données.

Chapitre 4 : Présentation de l'échantillon et analyse des données

4.1 Présentation de l'échantillon

Comme nous l'avons expliqué précédemment dans la partie méthodologique, dans un premier temps nous avons sélectionné, en 2002, 10 entreprises haïtiennes à Montréal qui entretiennent d'une façon ou d'une autre des relations avec les membres de la communauté haïtienne à Montréal. Ces représentants d'entreprises nous ont dirigés vers 25 autres personnes pour ainsi atteindre le nombre (35) visé pour notre échantillon. Nous avons divisé notre échantillon en plusieurs catégories pour être à même de le décrire et de l'analyser. Ainsi nous le montre Benjamin Matalon (1988 : 111) "la première étape de toute description utilisable, c'est la catégorisation: on regroupe des objets selon un ou plusieurs critères, et accepte de négliger toutes les autres différences, ne conservant entre eux que des relations d'équivalence ou de différence". En effet, la catégorisation de notre échantillon ne tient compte que des aspects jugés pertinents à notre problématique de recherche, car il serait inutile voire impossible de vouloir saisir toutes les possibilités que peut offrir un échantillon. Conscient de cette limite, nous avons accordé la priorité aux critères suivants: à la catégorisation sociale des répondants, à leur degré d'intégration sociale, aux transferts qu'ils opèrent et à l'intérêt qu'ils manifestent vis-à-vis du pays d'origine.

4.1.1 Catégorisation sociale des répondants

L'échantillon est composé de 35 répondants soit, 19 femmes et 16 hommes, dont la moyenne d'âge se situe entre 31 et 40 ans. De façon plus spécifique, nous divisons les 35 participants de la façon suivante:

- 10 sont âgés entre 18 et 30 ans;
- 13 ont entre 31 et 40 ans;
- 7 sont âgés entre 41 et 50;
- 3 ont entre 51 et 60;
- et seulement 2 ont entre 61 et 70 ans.

Ces données reflètent assez bien la composition de la population haïtienne à Montréal. Selon les statistiques du Québec (L' Immigration au Québec: Bulletin statistique annuel, Vol. 16, 1991 et 1992) un nombre significatif (778) des immigrants haïtiens admis au Québec en 1991 étaient âgés entre 25 et 34 ans, 320 entre 35 et 44, 112 entre 55 et 64, 178 de 65 ans et plus. Tandis que 124 avaient entre 0 et 4 ans, 200 entre 5 et 9 ans; les chiffres n'ont pas beaucoup changé en 1992.

Quant à leur état civil, 17 répondants sur 35 sont mariés, 12 sont célibataires, les 6 autres sont divorcés ou vivent en concubinage. L'âge moyen d'arrivée au Canada est d'environ 22 ans, légèrement un peu plus jeune que l'âge mentionné par le Bulletin de statistique annuel du Québec. La plupart sont arrivés avant les années 1990, encore sous le régime duvaliériste. En effet, parmi les 35 répondants 11 sont arrivés entre 1970 et 1979; 18 entre 1980 et 1986 et seulement 5 à partir de 1990. Remarquons que parmi nos participants aucun n'a indiqué les

années 1987 à 1989 comme date d'entrée au Québec. Un grand nombre des répondants à leur venue au Québec étaient classés dans les catégories d'immigrants parrainés et étudiants. Dans la première catégorie, 13 répondants y faisaient partie tandis que 12 appartenaient à la deuxième. Seulement 4 dans le groupe des indépendants, 3 dans celui des réfugiés, 2 dans celui des travailleurs, 1 dans celui des professionnels et aucun dans la catégorie des investisseurs. Ici on remarque une certaine nuance entre le statut des répondants et les données statistiques. Car selon le Bulletin statistique annuel de 1991 et 1992, sur 2526 admis au Québec en 1991, 2075 (82%) se rangeaient dans la catégorie de la famille, 225 (8.9%) dans celle des indépendants, 152 (6.0%) dans celle des réfugiés et 74 (2.9%) dans celle des parents aidés. En 1992, les statistiques étaient les suivantes: sur 2165 admis 1641 (75.8%) se classaient dans la catégorie de la famille, 247 (11.4%) dans la catégorie des réfugiés, 233 (10.8%) dans la catégorie des indépendants, et 44 (2.0%) dans celle des parents aidés.

En ce qui concerne la ou les raison(s) du départ, elle(s) peut ou peuvent être classée(s) en trois modalités:

- des raisons d'ordre économique et sécuritaire;
- des motifs familiaux (ceux et celles qui viennent rejoindre leur mère, leur père ou leur conjoint ou conjointe);
- des raisons d'études.

À leur arrivée au Québec, 11 répondants avaient terminé les études primaires seulement, 13 avaient terminé les études secondaires, 7 les études collégiales et 4 les études universitaires. Par contre, à la question: "Quel est le plus haut niveau d'éducation atteint au Canada?" Aucun des participants n'a répondu avoir terminé uniquement des études primaires. Sept ont fini

seulement des études secondaires tandis que 16 ont répondu avoir complété des études collégiales et 12 des études universitaires.

Sur les 35 répondants, 8 travaillaient de façon autonome en Haïti; 6 exerçaient un travail manuel; 5 se trouvaient dans le secteur professionnel; 4 dans l'agriculture. Seulement 2 étaient des cadres et 10 des étudiants. Par contre, lors des entrevues à Montréal, aucun des répondant n'a déclaré qu'il travaillait dans le secteur de l'agriculture. Neuf se trouvent dans la catégorie d'emplois manuels, 18 dans celle du travail professionnel. Cinq travaillent à leur compte. Deux sont des cadres et un seul est étudiant. Par ailleurs, dans le Bulletin statistique annuel du Québec et selon la classification établie par pays de naissance et par groupe d'emploi projeté, à leur arrivée au Québec en 1991, aucun immigrant avait projeté d'être entrepreneur. Onze se voyaient dans l'administration, 12 en sciences naturelles, 5 en sciences sociales, 3 dans le clergé, 21 en enseignement, 46 en santé, 10 dans les beaux-arts, aucun en sports et loisirs, 94 dans le personnel administratif, 12 en ventes, 91 en services, 6 en agriculture, 10 en transformation, 6 en usinage, 132 en fabrication, 16 en bâtiment, 9 en transport, 14 en manutention et 823 en travaux non classifiés.

Nous pouvons observer quelques changements en 1992. Dans ce cas, nous assistons à une baisse remarquable dans le domaine de la santé. Seulement 15 personnes manifestent à leur entrée au Québec le désir de travailler dans ce secteur en 1992 au lieu de 46 en 1991. Seulement 5 personnes dans les beaux-arts en 1992 comparativement à 10 en 1991. Quarante-trois participants manifestaient le désir de travailler comme personnel administratif. Nous constatons une chute en services, 39 en 1992 contre 91 en 1991. Uniquement 2 en transformation, 71 en fabrication, une augmentation en transports 12 contre 9, 3 en manutention et 892 dans travaux non classifiés ailleurs.

4.1.2 Degré d'intégration sociale des répondants (en Haïti et au Québec)

Quant à la participation dans la vie communautaire, associative ou politique, seulement 5 répondants sur 35 affirment être membres d'une association québécoise, tandis que 30 ne font partie d'aucune association. Par contre, 11 sur 35 déclarent être membres d'une association haïtienne au Québec. Aucun répondant n'a affirmé avoir participé dans les affaires administratives d'Haïti. Pourtant à la question: "Vous sentez-vous encore attaché(e) à Haïti?" Trente et un des participants ont répondu affirmativement. Et lorsque nous leur demandons: "Comment se manifeste cet attachement?" Voici les principales réponses que nous obtenons:

- en contribuant à aider les gens restés là-bas par des envois de fonds;
- par l'aide accordée au maintien d'une école primaire;
- en y allant régulièrement (une fois par année ou à tous les deux ans);
- par ce que j'aime mon pays, c'est le pays où j'ai grandi;
- par la correspondance avec la famille;
- la nostalgie de grands arbres fruitiers et de paysages tropicaux;
- par le désir de finir les vieux jours là-bas;
- etc.

Quant à la question: "Participez-vous aux affaires administratives d'Haïti?" Aucun des répondants a dit oui. Voici les raisons les plus citées pour justifier leur réponse: La première est le manque de démocratie. La deuxième déclare que les gens au pouvoir ne sont que des opportunistes. La troisième est que l'administration haïtienne est un système hermétiquement fermé aux proches du pouvoir. La quatrième est le manque d'intérêt. La cinquième conclut que ce n'est pas nécessaire. Enfin, la sixième soutient que le pays est trop loin.

Pour ce qui est de la participation à un projet quelconque, seulement 5 participants sur 35 répondent affirmativement. La plupart de ces 5 disent avoir contribué à un projet relié à une aide alimentaire, à la construction ou au maintien d'une école ou encore à la construction d'une église. Et les 30 n'ont jamais participé ni collaboré à un projet. Pour certains répondants, leur intégration dans la société québécoise a été très facile. Car ils partagent le français comme langue. De plus, ils possèdent une formation en soins infirmiers. Ensuite ils y sont arrivés à l'adolescence. Enfin, les citoyens d'ici sont très accueillants. Par contre, pour d'autres, l'intégration a été plus difficile. En effet, certains faisaient face à un problème de langue, de culture, d'autres étaient seuls dans le pays et se sentaient dépaysés. Malgré les difficultés de quelques-uns, il n'en demeure pas moins vrai que: i) 16 répondants sur 35 considèrent de façon satisfaisante leur épanouissement au sein de la société montréalaise; ii) 3 disent être très satisfaits; iii) 11 assez satisfaits; iv) 33 peu satisfaits; v) et 2 pas du tout satisfaits. Par contre, à la question: "Si vous deviez choisir à nouveau un pays le choisiriez-vous?" La majorité (17) des répondants choisiraient les États-Unis, 11 d'entre eux opteraient pour le Canada à nouveau et 7 pour un pays européen. Quant à la question: "Si vous deviez choisir une nouvelle province, choisiriez-vous le Québec?" Trente répondants choisiraient encore Québec et les 5 autres préféreraient vivre dans une province où l'on parle anglais.

À leur arrivée au Québec 25 des répondants cherchaient un emploi et 10 non parce qu'ils sont venus étudier. Pour ceux qui visaient le marché du travail, il leur a pris entre 6 mois et un an avant de se trouver un emploi. Onze répondants cherchaient un emploi manuel alors que 12 un poste professionnel. Pour la plupart d'entre eux, ils n'ont pas eu beaucoup de difficulté à trouver un poste cependant, le type de travail qu'ils ont trouvé ne correspondait pas nécessairement à ce qu'ils cherchaient. En effet, 14 répondants sur 23 ont déclaré avoir travaillé

dans un domaine non rattaché au domaine dans lequel ils ont étudié en Haïti et seulement 9 sur 23 ont trouvé du travail relié à leur spécialisation. Toutefois, 13 participants étaient satisfaits de leur travail contre 10 qui ne l'étaient pas. Quant à l'intégration au marché du travail québécois, elle s'est opérée de façon assez facile pour 65.2% des répondants. Elle a été difficile pour seulement 34.8%. L'intégration n'a pas été difficile pour certains puisqu'ils acceptaient n'importe quel emploi. Ils connaissaient beaucoup de gens dans le milieu du travail ou encore les conditions économiques permettaient leur insertion.

Si la majorité des répondants qui manifestaient le désir de travailler ont trouvé un emploi, il n'en demeure pas moins vrai que des barrières se sont dressées contre eux. Dix-huit sur 23 ont déclaré avoir rencontré certains obstacles sur le marché du travail. Ces obstacles viennent essentiellement du manque d'expérience, d'un choc culturel, de la couleur de la peau ou encore d'un manque d'emploi. Seize répondants sur 23 croient que ces barrières existent encore aujourd'hui et 7 croient qu'elles ont disparu. Par contre, 24 répondants sur 35 occupent présentement un emploi qui correspond à leurs attentes contre 11.

4.1.3 Transferts vers Haïti

Les immigrants haïtiens font partie de ceux qui envoient de l'argent à leurs compatriotes restés en Haïti. Le sondage reflète ces transferts de revenus. En effet, 19 répondants sur 35 effectuent des transferts de fonds vers Haïti régulièrement. Toutefois, seulement 14 opèrent des virements environ 4 fois par année et en moyenne une somme de 250 \$. Parmi les 14, certains envoient de l'argent uniquement en cas de besoin ou encore lors des occasions spéciales. Il faut remarquer que ceux qui n'envoient rien, font partie de ceux qui ont quitté Haïti à un jeune âge.

À la question: “Votre salaire vous permet-il d’envoyer de l’argent régulièrement en Haïti”, 32 ont répondu: oui et seulement 2 ont répondu: non. Ces deux derniers ne font pas partie de ceux qui ont quitté le pays à un jeune âge.

Dans la majorité des cas, les destinataires des virements sont: les enfants, la mère, le père, les soeurs, les frères, les nièces et neveux ou encore les cousins et cousines. Parmi les répondants, presque la totalité, 30 participants sur 32, n’exigent pas un rapport de la part des destinataires de l’aide. Pour certains cette non-exigence est un signe de respect, pour d’autres, elle permet également de développer l’autonomie. Pour d’autres encore, elle est une question de confiance: on ne veut pas contrôler la vie d’autrui. Pour d’autres enfin, on présume que l’argent sert à payer la scolarité des enfants, la nourriture et les dépenses quotidiennes. Dans cette situation, nul n’est tenu de rapporter quoi que ce soit: il suffit de confirmer la réception. Peu importe l’utilisation de l’argent, l’essentiel c’est de faire son devoir envers les parents et amis. Finalement, quelques-uns vont jusqu’à affirmer que la question de demander un rapport n’a pas de sens.

En ce qui a trait à la capacité des transferts de contribuer au développement du pays tout entier, 20 répondants sur 35 croient que non. Car l’aide envoyée est insuffisante pour ceux qui la reçoivent. Par conséquent, l’argent n’est pas assez pour satisfaire les besoins des receveurs et encore moins pour contribuer au développement du pays. Parmi nos répondants, 15 d’entre eux pensent que l’aide peut encourager le développement du pays parce que celui-ci manque de devise et que toute entrée d’argent ne peut que soutenir l’économie et le gouvernement. De plus, les transferts de fonds sont dépensés dans le pays et donc apportent du secours financier d’une façon ou d’une autre.

Quant à la transmission de l'expérience professionnelle, 25 (71%) des répondants croient qu'ils peuvent la transmettre aux compatriotes restés en Haïti. Car l'expérience acquise dans la métropole montréalaise peut se partager soit en allant travailler là-bas et faire apprendre du même coup le savoir-faire nord américain aux résidents, soit en formant des jeunes en leur montrant des techniques reliées à leurs domaines, soit en travaillant comme infirmier, soit en leur donnant des conseils. Par contre, 10 (29%) ne croient pas que les immigrants sont capables de transférer leurs connaissances puisqu'ils ne retourneront pas travailler en Haïti, que le pays n'est pas encore développé à ce point, et que c'est deux contextes sociaux différents. Bien que ces répondants aient pu se perfectionner en suivant des cours à Montréal, leur bagage intellectuel ne saurait être mis en application là-bas.

Par ailleurs, quant à la question: "Les émigrés peuvent-ils aider à réduire l'écart technologique?", 21 répondants sur 35 estiment que oui, par le transfert de savoir ou de connaissance acquis à l'extérieur. Il existe des hommes qui quittent le pays dans le but de se perfectionner et retournent après leur formation. Au contraire, 14 répondent de façon négative à la présente question. Car, pour eux, l'écart entre les deux pays, le Canada et Haïti, est trop grand entre autres à cause, du climat d'incertitude, de la misère prononcée, de la désorganisation sociale.

Si quelques-uns croient qu'ils peuvent contribuer au développement par leur envoi de fonds, aucun cependant n'a mentionné avoir déjà expédié de la machinerie en Haïti. En fait, leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'en acheter. Pour d'autres, il faudrait des connaissances techniques de la part des utilisateurs de cette machinerie. D'autres encore n'y ont jamais pensé ou n'y sont tout simplement pas intéressés. En ce qui concerne la question: "Avez-

vous déjà conseillé un proche d'investir dans une activité quelconque?", seulement 5 (14%) répondants confirment l'avoir déjà suggéré, tandis que 30 (85%) ne l'ont jamais proposé.

Vingt-quatre répondants sur 35 croient être plus rentables au Québec qu'en Haïti. La raison est qu'ils travaillent présentement et qu'ils ont un salaire qui contribue à améliorer leur situation financière. Par contre, en Haïti, ils étaient soit étudiants ou encore sans emploi. Parmi les répondants, 6 pensent avoir été plus profitables pour Haïti lorsqu'ils y étaient dans la mesure où ils y avaient un emploi mieux rémunéré et plus prestigieux. Pour eux, ils ne font que régresser économiquement et socialement. Par ailleurs, 5 participants ont répondu de façon neutre, c'est-à-dire, qu'ils ne sont ni plus ni moins utiles à Haïti, puisqu'ils étudiaient encore au moment du départ.

4.1.4 Intérêt pour Haïti

En ce qui a trait à la fréquence du retour des répondants en Haïti, elle est très disparate. L'on en trouve qui ne sont jamais retournés en Haïti pendant tout leur séjour à Montréal ou qui y vont très rarement, par exemple, 2 fois en 26 ans ou 1 fois en 15 ans. Il en existe qui y retournent tous les 2 ans. Le but principal de leur retour est de soit visiter la famille, soit voir ce qui reste de leur pays, soit ne pas abandonner celui-ci, soit participer à des événements imprévus, tels que des cas de mortalité ou de maladie. Toutefois, à la question: "Pensez-vous retourner de façon définitive?", seulement 9 répondants affirment éprouver ce désir, tandis que 26 n'y songent pas. Par ailleurs, parmi ceux qui comptent y retourner, aucun n'a mentionné une date précise. Les réponses varient ainsi: "Dans un avenir pas trop lointain"; "Lors de la retraite"; "Pas sûr"; "Peut-être dans un an"; "Aucune idée".

Les motifs qu'on évoque pour justifier le fait qu'on veut retourner au pays natal sont: i) "L'amour pour le pays"; ii) "C'est leur patrie"; iii) "On veut finir ses vieux jours chez soi"; iv) "On se sent mieux en Haïti"; "On est heureux que chez soi"; vi) "Pour faire profiter aux autres de leur connaissance". Alors que pour ceux qui ne souhaitent pas aller vivre en Haïti, ils avancent les raisons suivantes: "Le pays n'offre pas les moyens économiques et le confort pour y vivre"; "Il y a trop longtemps qu'ils ont quitté et la situation ne s'est pas améliorée"; "Après avoir passé beaucoup de temps à l'extérieur, on n'a pas la même vision des choses"; "La vie au Canada est plus facile"; "Toute la parenté vit à l'extérieur"; "Le climat social est trop violent".

Par ailleurs, 26 sur 35 des répondants manifestent le désir de passer des vacances en Haïti pour être auprès des leurs, pour jouir de la beauté presque continuelle du soleil et de la mer, pour se ressourcer, pour se relaxer, pour vivre une atmosphère plus agréable et, par dessus tout, pour profiter de la chaleur. On va même jusqu'à dire que la nourriture est mieux préparée. Du côté de ceux qui n'aiment pas passer des vacances en Haïti, ils énoncent les circonstances suivantes: L'incertitude du climat social et le dépaysement. La majorité (95%) des répondants, durant leur séjour en Haïti, passent plus que la moitié de leurs vacances à Port-au-Prince, même s'ils viennent originellement d'une autre région. Vingt et un (60%) des répondants ne possèdent pas de maison en Haïti, tandis que 14 (40%) en possèdent une. La plupart n'aimerait pas non plus en posséder puisqu'ils n'y voient aucun intérêt. Ils n'ont pas l'intention d'aller y habiter ou encore le loyer de la maison ne procure pas assez d'argent. Ceux qui aimeraient en posséder une, allèguent le fait que ce serait pour aller passer des vacances plus souvent. Les réponses sont presque identiques dans le cas de la possession ou non d'un lopin de terre. 22 (63%) n'en n'ont pas et 13 (37%) en ont un.

Par rapport à la question: “Pensez-vous avoir un rôle à jouer dans le développement d’Haïti?”, seulement 2 participants y ont répondu négativement. Trente-trois croient pouvoir être des agents de développement d’Haïti. Quant aux moyens mentionnés le plus souvent par les 33 sont: l’éduquant des individus, l’aide aux orphelins, la mise en application de leur expérience au service d’Haïti et la réalisation de changements politiques et sociaux. Toutefois les deux autres soutiennent qu’ils sont trop loin du pays et qu’ils se sentent détachés psychologiquement d’Haïti pour pouvoir apporter un quelconque changement. Les 33 participants pensent que les ressortissants de façon générale devraient se sentir concernés par le développement d’Haïti. Dans cette perspective, ils pourraient y prendre part par leurs transferts d’argent, par le partage de leurs connaissances acquises à l’extérieur par la mise en oeuvre de certains projets, par leur contribution financière à la construction de routes et d’écoles, par leurs investissements privés, etc.

Si les répondants sont unanimes quant à la participation des ressortissants haïtiens au développement de leur pays, cette unanimité disparaît dès qu’il s’agit de fournir de l’argent à un organisme haïtien pour des projets en Haïti. En effet, quant à la question: “Avez-vous déjà donné de l’argent à un organisme haïtien”, 25 répondent négativement et seulement 10 répondent affirmativement. Ces dix derniers attribuent des dons pour les raisons suivantes: pour subvenir aux besoins des individus, par amour, pour l’honneur de contribuer à une bonne cause, pour aider à installer une pompe, pour faire monter l’eau potable et, par dessus tout, pour aider le pays d’une façon ou d’une autre. Du côté de ceux qui ne contribuent pas, les raisons avancées sont: peur de perdre son argent, manque de confiance en ces organismes, peu d’intérêt à cause de la stagnation de la société d’origine, par manque d’information au sujet des organismes, par manque de sollicitation et justifient leur refus de donner par un manque de moyen financier.

Quant à la question: “Êtes-vous confiant que l’argent amassé pour des projets est effectivement utilisé à cette fin?”, seulement 10 répondent oui, 20 disent non carrément et 5 ne sont pas tout à fait sûrs, en se contentant de dire: “Peut-être...” De plus, uniquement 2 répondants sur 35 ont déjà tenté d’amasser de l’argent pour un projet quelconque tandis les 33 autres non. Certains de ces derniers ont déjà eu le désir de le faire, mais ne sont pas passés à l’acte; d’autres ne pensent pas non plus poser ce geste à l’avenir. D’ailleurs, 27 (77%) des répondants ne sont au courant d’aucun projet qui a été réalisé par un émigré haïtien. Seulement 8 (23%) affirment avoir déjà entendu parler ou avoir été témoin d’un projet de ce genre.

Au chapitre des politiques haïtiennes, 29 (83%) des répondants signalent qu’elles ne leur permettent pas de participer au développement d’Haïti pour les trois motifs suivants. En premier lieu, l’État haïtien est démissionnaire. En deuxième lieu, les leaders politiques haïtiens ne sont pas ouverts au dialogue. Et finalement, un manque de démocratie règne. Pour ce qui est de la question du droit de vote, nous avons obtenu des réponses plutôt mitigées. Dix-huit des participants aimeraient bénéficier du droit de vote donc la double citoyenneté pour les raisons suivantes. En effet, ils se considèrent “comme des Haïtiens à part entière”. Ils veulent “changer certaines façons de faire la politique comme à l’étranger” Enfin, ils désirent “mettre à la porte les politiciens incompetents”. Par contre, 17 des répondants n’aimeraient pas profiter du droit de vote parce que: i) celui-ci ne sert à rien dans une société où l’absence de droit est chronique; ii) leur vote ne change rien, parce qu’ils vivent à Montréal; iii) ils ne possèdent pas assez d’information sur les politiciens eux-mêmes et encore moins sur leurs programmes.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l’occupation d’une fonction en Haïti, 24 (69%) des répondants ne veulent pas en décrocher une. Seulement 11 (32%) manifestent le désir de

travailler en Haïti. Après avoir mis en lumière ces quelques faits, nous allons maintenant entamer l'analyse des données proprement dite.

4.2 Analyse des résultats

Maintenant nous sommes parvenu au stade de l'analyse des données. Pour l'effectuer, nous allons intégrer alternativement, si nécessaire, des informations contenues dans les chapitres précédents et celles provenant du questionnaire. L'objectif de cette recherche, comme nous l'avons déjà signalé, est d'examiner et de comprendre la place que les immigrants haïtiens de Montréal s'attribuent dans le développement de leur pays natal et surtout de la perception qu'ils ont d'eux-mêmes dans l'accomplissement de cette tâche. Nous tenons à réitérer qu'il s'agit ici d'une thèse de maîtrise et, par conséquent, nous faisons face à certaines contraintes. D'abord, nous sommes limité dans le temps car une telle recherche exigerait un travail beaucoup plus approfondi tant auprès des immigrants haïtiens à Montréal qu'auprès des non-migrants en Haïti. Ensuite, la deuxième contrainte est une conséquence logique de la première, elle est liée à la taille de notre échantillon. En effet, pour une population d'au-delà de 60 000 individus nous avons prélevé un échantillon de 35 personnes seulement. Nous sommes donc conscient que notre corpus est relativement petit par rapport à la population cible et donc la question de la représentativité pourrait être mise en cause. Toutefois, nous pensons que le nombre choisi est satisfaisant pour une thèse de maîtrise comme celle-ci. Néanmoins les données ne servent qu'à titre d'indication. Elle nous permettent d'analyser et de percevoir les grandes tendances seulement et non pas en termes de réponses absolues.

Ici, il nous apparaît pertinent de reprendre sommairement certaines caractéristiques de l'immigration haïtienne au Québec en référence, bien sûr, à nos répondants (2002), tout en les comparant aux données des années antérieures. La majorité de nos participants sont arrivés au

Québec dans les années 70 et au milieu des années 80¹¹. En effet, 29 répondants sur 35 mentionnent l'une de ces années comme date d'entrée au Québec, plus spécifiquement, 11 entre 1970 et 1979 et 18 entre 1980 et 1986, tandis qu'Haïti était encore aux prises avec la dictature duvaliériste. Cette période correspond davantage au règne de Duvalier fils, puisque ce dernier a été désigné à la présidence par son père, dès la mort de celui-ci (le 22 avril 1971). Jean-Claude Duvalier prend la relève pour être chassé par le peuple en février 1986. C'est donc à ce moment qu'il s'est produit un plus grand nombre de départs. Peut-on les associer à une insatisfaction générale du peuple haïtien qui ne voyait aucune autre alternative que de s'en fuir, de quitter¹² la pénurie pour une société mieux organisée? Ou au contraire, ces départs sont-ils liés au fait que Duvalier fils était plus permissif que son père? Par conséquent, laisse-t-il les citoyens voyager à l'étranger, selon leur bon vouloir? Ou encore, les lois canadiennes en matière d'immigration étaient-elles plus tolérantes durant les deux périodes sus-mentionnées pour accueillir les émigrés haïtiens?

Il est peu probable que la deuxième question sur la pseudo-libéralisation du régime de Duvalier fils soit vraie. Car ceux qui ont quitté avant les années 1970 pour fuir la dictature de Duvalier père, manifestaient le désir de retourner uniquement après le règne de Duvalier fils. La plupart d'entre eux se déclaraient réfugiés à leur entrée au Québec. De plus, parmi les raisons que les participants évoquent pour justifier leur départ, pas un seul n'a fait référence ni au désir de vouloir changer de pays pour voir d'autres paysages, ni à d'autres façons de fonctionner, ni

¹¹ À ce moment le Canada en général et le Québec particulièrement était en pleine crise économique. Toutefois cette récession n'a pas empêché à ceux qui étaient venus dans le but de travailler de trouver un emploi.

¹² Seuls ceux qui possèdent les moyens financiers émigrent. Nous pouvons comprendre que ce sont pas les plus démunis qui vont ailleurs.

à la volonté de pratiquer le tourisme, et encore moins au souhait de retourner après leur séjour. Néanmoins les causes les plus souvent énumérées sont d'ordre politique et économique. En voici quelques-unes:

- Climat politique d'angoisse et d'anxiété, dû à la dictature duvaliériste durant les deux périodes précitées;
- Conditions socio-économiques inacceptables;
- Quête d'une vie privée stable;
- Recherche d'un changement économique;
- Manque d'emploi;
- Insécurité;
- Et études.

En analysant ces causes nous remarquons que les motifs personnels ne sont pas les seuls à pousser les Haïtiens à émigrer. À ces raisons personnelles, il faut ajouter celles liées aux conditions politique et économique du pays lui-même. Dans les pages suivantes nous allons porter une attention particulière aux caractéristiques des immigrants haïtiens à Montréal et de leur perception dans le développement de leur pays d'origine.

4.2.1 Niveau d'éducation et types d'emplois

Au plan éducationnel, nous pouvons comprendre à l'aide du tableau 1, qu'avant de venir au Québec la majorité (24) des répondants avaient terminé uniquement les études secondaires. Seulement 11 se sont rendus jusqu'aux études post-secondaires.

Tableau I

Date d'arrivée au Québec et le niveau de scolarité

Niveau de scolarité	Date d'arrivée				
	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000
Universitaire	-	1	1	2	2
Collège	-	2	3	-	-
Secondaire	-	3	8	2	1
Primaire	-	4	6	-	-

Donc, nous ne pourrions pas parler du phénomène de la "fuite de cerveau" pour tous les immigrants de ces deux périodes, comparativement à leurs confrères entrés avant eux qui, pour la plupart d'entre eux, étaient des professionnels. En effet, selon Dejean (1990), sur 88 entrées en 1965, 38 s'identifiaient comme membres de profession libérale. De plus, plusieurs unités de soins médicaux dans de grands hôpitaux de Montréal comme, Maisonneuve-Rosemont, doivent le jour à la diligence et au savoir-faire de ces spécialistes haïtiens. Tel n'est pas le cas pour leurs successeurs.

Par contre, même si cette cohorte de migrants ne possédaient pas le niveau de formation de leurs prédécesseurs, une fois arrivés au Québec, désireux d'améliorer leur sort, ils ont décidé de retourner à l'école. Lors des entrevues, 28 d'entre eux ont déclaré avoir terminé des études post-secondaires, soit 16 le niveau collégial et 12 le niveau universitaire. Est-ce que le fait de posséder un niveau d'éducation assez élevé permet également à ces immigrants d'augmenter leur présence dans la hiérarchie sociale québécoise pour autant? Ou du moins, leur spécialité leur facilite-t-elle l'accès à des emplois correspondant à leurs qualifications? Pour mieux répondre à ces deux questions analogues, nous allons observer les deux tableaux suivants.

Tableau II

Éducation terminée et types d'emplois (en Haïti)

Niveau d'éducation	Types d'emplois				
	Agriculture	Manuel	Professionnel	Cadre	Travail autonome
Universitaire	-	-	2	1	3
Collège	-	-	2	-	2
Secondaire	-	3	1	-	2
Primaire	3	4	-	1	1

Le tableau II compare le niveau de scolarité des immigrants et les secteurs dans lesquels ils exerçaient leurs fonctions avant leur venue à Montréal. Nous tenons à souligner que 10 participants étaient étudiants à leur arrivée au Québec et n'étaient pas en âge de travailler en Haïti. Par conséquent le total dans ce tableau II est de 25 et non pas de 35.

Tableau III

Éducation terminée et types d'emplois (à Montréal)

Niveau d'éducation	Types d'emplois				
	Agriculture	Manuel	Professionnel	Cadre	Travail autonome
Universitaire	-	-	8	1	2
Collège	-	2	9	2	2
Secondaire	-	1	1	-	1
Primaire	-	3	-	-	-

Le tableau III compare le niveau de scolarité des immigrants et les secteurs dans lesquels ils exercent leurs emplois à Montréal, au moment des entrevues. Dans ce cas, le total est de 35, en incluant 2 répondants aux études et 2 autres sans emploi.

En comparant les deux derniers tableaux nous pouvons remarquer des différences majeures entre Haïti et Montréal, quant au niveau d'éducation et au type d'emploi occupé. La comparaison du niveau d'éducation et le type d'emploi occupé en Haïti nous habilitent à dégager les points suivants: Plus de la moitié de nos répondants pratiquaient soit du travail agricole, soit du travail manuel, soit du travail autonome. Seulement 7 sur 25 étaient considérés comme professionnels ou cadres. Ceux qui occupaient en Haïti un poste professionnel ont terminé des études collégiales ou universitaires. Seulement 1 a complété en Haïti des études secondaires et a occupé un poste professionnel. De même, pour les 2 cadres, un a terminé des études universitaires, tandis que l'autre a complété seulement des études primaires. Ceux qui travaillaient à leur compte sont partagés entre les niveaux primaire et collégial.

Quant à la situation de ces immigrants à Montréal, 18 répondants sont employés dans le secteur professionnel. Trois des 18 occupent un poste de cadre. Dans les deux cas, en Haïti ou

à Montréal, ceux qui atteignent les études collégiales ou universitaires remplissent également des fonctions de cadre ou professionnel. La différence se situe au niveau de la scolarité où très peu de répondants (3) avaient terminé des études universitaires avant leur entrée au Québec. Parmi ceux qui ont complété des études collégiales, aucun ne pratiquait un emploi manuel en Haïti. Par contre, 2 de cette catégorie de répondants avec les mêmes qualifications travaillent de leurs mains. On ne retrouve aucun dans le secteur agricole à Montréal. Cette constatation pourrait être expliquée par le fait qu'en Haïti les travailleurs agricoles n'avaient pas terminé leurs études primaires. La deuxième explication possible serait que ces répondants, lorsqu'ils étaient dans leur pays d'origine, possédaient leur propre lopin de terre. Au contraire, à Montréal ils ne sont pas propriétaires terriens et donc dans la métropole montréalaise, le travail agricole leur est moins accessible.

Si les répondants ont réussi à changer de catégorie d'emploi sont-ils satisfaits pour autant de leur poste et de leurs salaires également? Selon les réponses, 24 participants sur 35 déclarent que l'emploi qu'ils occupent présentement (lors de l'entrevue) correspond à leurs attentes contre 11 qui sont insatisfaits puisque le champ dans lequel ils exercent leurs fonctions n'est pas relié à leur domaine d'études ou encore l'emploi n'est pas assez bien rémunéré. Dès leur arrivée au Québec, 25 sur 35 des répondants cherchaient un emploi. Les 10 autres étaient étudiants. Sur les 25, 12 cherchaient du travail manuel et 13 du travail professionnel. Dix sur 25 ont déclaré avoir trouvé l'emploi désiré, tandis que 15 ont répondu non. Pour la plupart des participants, il n'était pas difficile de s'intégrer au marché du travail québécois pour les motifs suivants:

- Ils étaient "prêts à accepter n'importe quel type d'activité économique";
- "Le marché du travail n'était pas saturé comme c'est le cas aujourd'hui";

- **“Ils connaissaient quelqu’un qui était déjà dans le circuit et qui pouvait donc les aider à s’y intégrer”.**

Par ailleurs, l’intégration au marché du travail a été difficile pour 8 répondants sur 25, parmi ceux qui étaient à la recherche d’un emploi. La difficulté est due au fait que ces répondants cherchaient du travail dans leur domaine d’études et, par conséquent, n’étaient pas disposés à s’adonner à toutes sortes d’activités. Pour d’autres, la complication viendrait de leur manque d’expérience combiné à la pénurie d’emplois que vivait le Canada, plus particulièrement le Québec, en ce temps-là. Pour d’autres encore, le racisme, la langue, (certains ont même parlé de “choc culturel”), constituaient les obstacles à leur épanouissement dans la société québécoise. Malgré l’inconfort des 8 répondants quant à leur intégration au marché du travail, il n’en demeure pas moins qu’ils sont parvenus à s’adapter assez bien à la société. Après avoir passé en revue le niveau de scolarité et les types d’emplois que les immigrants haïtiens occupaient lorsqu’ils étaient en Haïti et présentement à Montréal, nous allons entamer l’analyse des transferts de fonds proprement dite.

4.2.2 Transferts de revenus

Au chapitre des envois de fonds, selon nos répondants, nous pouvons affirmer d’emblée que les Haïtiens à Montréal envoient de l’aide financière régulièrement ou occasionnellement à leurs compatriotes restés là-bas. Leur revenu ne semble pas dresser une embûche à ce niveau puisque à la question: “Le salaire que vous gagnez vous permet-il d’envoyer de l’argent aux proches en Haïti”? Trente-deux déclarent oui. Par ailleurs, comme c’est le cas pour la majorité des répondants, ils ont même réussi à augmenter leurs salaires comparativement à lorsqu’ils étaient en Haïti.

Alors, incontestablement, Haïti bénéficie également d'une augmentation de devises. En ce sens, nous ne pourrions être en désaccord avec Shoichi Ito quand il déclare:

“Quand les pays développés accueillent des travailleurs migrants en provenance des pays en développement, les revenus de ces travailleurs s'élèvent. Cela entraîne une augmentation du revenu national dans les pays dont ils sont originaires, d'où généralement un effet positif sur le développement économique de ces pays. Les mouvements internationaux de capitaux ont le même effet positif que les flux internationaux de main-d'oeuvre sur le développement économique des pays en développement” (1994:120).

Il n'existe aucun doute que les immigrants haïtiens font partie de ceux qui expédient des sommes importantes en Haïti. Comme remarque Breier (1994), pour de nombreux pays en développement, les envois de salaires constituent un important transfert de fonds. Certaines années, le montant de ces transferts est supérieur à la valeur totale de l'aide au développement. En 1989 par exemple, les envois officiels de fonds ont été estimés à 65,6 milliards de dollars, alors qu'en 1992, l'aide au développement s'est chiffrée à 45.7 milliards de dollars. De même, Drapier, Jayet et Rapoport (1997:56) vont jusqu'à parler des effets ambigus des transferts. Pour eux, il n'y a pas de doute que, dans un contexte de surpopulation et de rendements décroissants, les migrations favorisent non seulement la circulation de l'information et des connaissances mais également l'amorce possible d'un processus de développement.

Ainsi, pour ces auteurs, les transferts peuvent soutenir la croissance du pays qui les reçoit. En assurant un lissage de la consommation pour leurs bénéficiaires, ils diminuent la volatilité des ressources du pays et contribuent à en faire un pays plus développé. Par ailleurs, les transferts de fonds sont en mesure d'aider l'économie à décoller lorsqu'ils sont investis dans des activités d'innovation locale. Donc, il faut tenir compte de plusieurs aspects lorsqu'on associe l'immigration au développement. Dans ce cas, nous partageons entièrement la position de

Chesneau quand il affirme: "Immigration et développement sont deux thèmes fondamentaux, à condition d'être attentif aux ambiguïtés de l'un et de l'autre. Il ne faut pas idéaliser, ni l'un ni l'autre".

Nous ne pouvons pas nier les faits ci-haut mentionnés. Néanmoins, la question cruciale que nous nous reposons à ce stade de notre recherche est la suivante: cette aide est-elle envoyée dans le but de contribuer ou même de promouvoir le développement? Ne faudrait-il pas analyser le degré d'efficacité de ces envois à créer des emplois et stimuler la croissance sociale et économique? Quant à la situation d'Haïti, nous pouvons affirmer d'emblée que les transferts de fonds de sa diaspora ne sont pas arrivés jusqu'ici à produire une certaine croissance économique ni même une amélioration remarquable des conditions de vie.

Nous ne souscrivons pas à ces considérations sur les migrations internationales. Car, une famille dont un membre a émigré peut effectivement voir ses revenus augmenter et par le fait même être en mesure d'améliorer son bien-être matériel. Cette amélioration familiale n'entraîne pas pour autant une croissance économique durable dans la communauté tout entière. Le texte de Brémond, Couet et Salort (1998) permet de voir les nuances qui existent entre croissance et développement. Une augmentation de revenu, une croissance n'égale pas automatiquement un développement et encore moins un développement durable. Le développement durable implique la croissance économique certes, mais ne se limite pas à ce niveau. Il exige aussi l'amélioration globale des conditions d'existence de la population en termes de satisfaction des besoins biologiques et socio-culturels et le respect de la nature exploitée. Or s'il n'y a pas de main-d'oeuvre qualifiée pour produire, s'il n'y a pas de têtes pensantes, si les structures locales ne le permettent pas, s'il n'existe pas une organisation allant en ce sens comment une société peut-elle

parvenir à se transformer? Par ailleurs, selon nos répondants, les transferts effectués servent à défrayer les coûts des biens de consommation, rien de plus. Une telle pratique ne peut qu'augmenter la dépendance des non émigrés vis-à-vis de leurs confrères à l'étranger.

Il suffit d'observer la société québécoise, qui, au début des années 1960 était en pleine crise, en pleine restructuration et qui a réussi à s'organiser. Les Haïtiens ont même participé à la construction de cette société en travaillant comme professeurs, préparant ainsi des instituteurs, des professionnels, des fonctionnaires, des cadres qualifiés et semi-qualifiés. D'ailleurs, Haïti figure parmi les régions qui ont pourvu le plus grand nombre de cadres aux organismes internationaux (Dejean, 1978). Pourtant, comment faut-il rendre compte du fait que ces mêmes Haïtiens sont incapables d'opérer un quelconque changement dans leur société d'origine? Le taux d'analphabétisme (65%) en Haïti demeure l'un des plus élevés au monde. La majorité de l'enseignement est privée et par conséquent favorise les classes moyennes et élevées. Ainsi l'appartenance à ces échelons sociaux est conditionnée, à la fois pour y accéder et pour leur reproduction sociale, par degré d'instruction (Houtart et Remy, 2000). Il faudrait voir aussi dans le texte de Jean Baneth sur les indicateurs de développement (1998) quels sont les critères sur lesquels on se base pour définir le mot "développement", en quoi consiste le développement.

D'ailleurs, à la question, "L'argent que vous envoyé peut-il contribuer au développement du pays d'origine?". Nous avons obtenu des réponses plutôt mitigées, 15 des 35 répondants ont fourni des réponses affirmatives tandis que les 20 autres ont répondu négativement. Ces données nous permettent de constater l'ambivalence des immigrants haïtiens à Montréal quant à leur possible participation dans le développement d'Haïti par leurs envois de fonds. Ceux qui ont répondu positivement à la question ci-haut posée avancent des raisons d'ordre plutôt général pour

justifier leurs réponses. Par exemple, “l’argent fait marcher l’économie”; “aide le gouvernement”; “l’argent est dépensé dans le pays et par conséquent aide d’une façon ou d’une autre”. Toutefois, aucun n’a spécifié comment ou encore des mesures concrètes pour y parvenir. Par ailleurs, ceux qui ont répondu négativement à cette même question se contentent d’affirmer que “l’argent envoyé n’est pas suffisant pour répondre aux besoins des bénéficiaires encore moins pour parvenir à développer toute une région ou le pays tout entier”. Donc, dans un cas comme dans l’autre, les raisons énumérées ne sont pas rattachées à l’organisation des fonds envoyés, à l’utilisation qu’on en fait. À ce chapitre il n’est pas tout à fait claire, dans la pensée des immigrants haïtiens à Montréal, que leurs transferts d’argent puissent opérer une quelconque différence dans le développement d’Haïti. Nous poursuivons avec la transmission d’expérience professionnelle pour voir si cette ambivalence persiste encore.

4.2.3 Transmission d’expérience professionnelle

Pour ce qui est de la transmission de l’expérience, certains immigrants haïtiens à Montréal semblent partager les vues de Libercier et Schneider (1996) qui affirment que les immigrants peuvent utiliser les compétences et les savoir-faire acquis pendant la période de migration pour monter des projets de développement ou des entreprises. Dans le cas de ces projets, même si l’intérêt privé supplante l’intérêt collectif dans l’esprit du migrant, les retombées économiques positives de ce type d’initiatives peuvent s’étendre au-delà de la seule personne du migrant. En effet, 25 répondants affirment qu’ils peuvent transmettre leur expérience acquise à Montréal à leurs concitoyens haïtiens en Haïti. Seulement 10 répondants ne croient pas être en mesure de transférer la connaissance acquise à l’étranger. Par contre, à la question: “Votre salaire vous permet-il d’entreprendre des projets individuels dans votre pays?” Seulement 6 participants affirment que oui et la réponse est négative pour les 29 autres. De même à la question: “Votre

salaire vous permet-il d'investir dans des projets collectifs dans votre pays?" Seulement 13 croient que oui et les 22 autres non. Par ailleurs, à la question: "Avez-vous déjà donné de l'argent à un organisme haïtien à Montréal en vue d'aider les Haïtiens en Haïti?" Nous avons obtenu des réponses plutôt étonnantes, car seulement 10 répondants disent oui. Les 25 autres n'ont jamais posé ce geste. Ceux qui ont donné une contribution financière, l'ont fait:

- "Pour aider ceux qui sont dans le besoin avant tout";
- "Par amour pour le pays, pour aider le pays";
- "Pour aider une fois à installer une pompe qui fait monter l'eau potable";
- "Les projets présentés semblaient être intéressants";
- "Pour des raisons humanitaires";
- Enfin, "Pour l'honneur de contribuer à une bonne cause";

En ce sens, il serait intéressant d'observer les effets positifs, s'il y a lieu, des projets de développement mis sur pied en Haïti par les membres de la diaspora au cours des dix dernières années pour être en mesure d'affirmer si effectivement les projets individuels ou collectifs ont des impacts positifs sur l'ensemble de la société ou même sur la communauté en question comme le laissent croire certains auteurs. C'est notamment la position de Padrun pour qui:

"L'immigration qui est une conséquence du sous-développement peut devenir un facteur ou un acteur de développement puisque les migrants agissent sur leurs environnements et font preuve d'initiative et de dynamisme et sont aussi capables de se prendre en mains" (Padrun, 1992:47).

Dans ce même ordre d'idées, si par le passé, les émigrés étaient perçus comme ceux qui aidaient à assurer la survie de leur population durant les périodes de catastrophes et de sécheresse, si l'immigration a été comme un appoint pour les moments difficiles, aujourd'hui par contre, les émigrés et l'immigration constituent un espoir en matière de développement. Les macro-

réalisations sont devenues, sur ce point significatives pour ces auteurs.

C'est également le point de vue de Ousmar (1992). Pour elle, si nous ne pouvons pas parler de développement du pays tout entier par les transferts des émigrés, nous pouvons observer tout de même une certaine amélioration au niveau de la communauté d'origine. C'est, entre autres, le cas du Mali où beaucoup de villages sont à l'image de l'autre village d'un pays donné à l'étranger. Le gouvernement malien encourage l'émigration. Car celle-ci lui apporte 5 milliards de francs en transferts (des montants significatifs), alors que le budget de l'État est de 70-80 milliards de francs. Dans ce cas précis, il faudrait analyser comment ces transferts sont utilisés par les individus qui les reçoivent et aussi les motifs pour lesquels ils ont été envoyés. Comme nous l'avons vu, les envois de fonds des immigrants haïtiens à Montréal ne sont utilisés qu'à défrayer les coûts des dépenses quotidiennes, par exemple, le loyer, la scolarité des enfants et la nourriture. Nous comprenons qu'un tel usage de l'argent ne peut pas faciliter le développement d'une région encore moins d'un pays.

De plus, si l'État malien encourage l'émigration parce qu'il voit en elle une source potentielle de soutien, tel n'a pas été le cas pendant longtemps pour l'État haïtien face à ses émigrés. Car au cours des années 60 les intellectuels haïtiens représentaient une menace pour le gouvernement de Duvalier père. La meilleure option qui s'offrait à eux était de quitter le pays par n'importe quel moyen. Nous pouvons comprendre dès lors la relation plutôt conflictuelle qui a pu exister entre l'État haïtien et sa diaspora.

Quant à ceux qui ont répondu non (la majorité) à la précédente question, c'est-à-dire, s'ils ont déjà donné de l'argent à un organisme haïtien pour réaliser un projet quelconque en Haïti, les

raisons sont les suivantes:

- “Peu d’intérêt”;
- “Contact quasi inexistant avec les concitoyens restés en Haïti”;
- “Absence d’information sur l’existence d’un projet”;
- “Manque de confiance en ce qui concerne l’emploi de l’argent”;
- “Aucune sollicitation de la part des organismes”;
- “Aucun signe d’évolution”.

Non seulement la majorité des immigrants haïtiens à Montréal ne fournissent pas une contribution aux organismes qui oeuvrent pour l’entraide, de plus, ces immigrants pensent que l’argent amassé n’atteint pas les buts auxquels il est destiné. En effet, à la question: “Êtes-vous confiants que l’argent amassé par les organismes communautaires pour venir en aide aux besoins des Haïtiens en Haïti est vraiment utilisé à cette fin?” Uniquement 10 répondants déclarent que oui. Pour 20 d’entre eux c’est un non catégorique. Cinq d’entre eux se contentent de dire peut-être, ni plus ni moins, avec un air plutôt sceptique.

De même à la question: “Avez-vous déjà tenté d’amasser de l’argent pour un projet quelconque”? Nous avons obtenu des réponses sans équivoque. Seulement 2 participants sur 35 disent avoir déjà essayé de recueillir de l’argent pour un projet. Les 33 autres non. Parmi ces 33, 13 ont confié avoir déjà eu l’envie de le faire, mais ne sont pas allés jusqu’à l’accomplissement de l’acte. Mais tel n’a pas été le cas pour les 22 autres. Parmi les 33, seulement 10 ont dit: “peut-être” qu’ils le feront un jour. Les motifs avancés pour justifier leurs

positions peuvent être égrenées ainsi:

- “Le manque d’intérêt”;
- “Le dégoût de se mêler des questions d’argent du public”;
- “Les difficultés associées à la gestion”;
- “L’argent n’arrive jamais à destination”;
- “Les projets ne réussissent pas de façon générale”;
- “Le manque de temps pour ces types d’activités”;
- “Les gouvernants doivent cesser de piller le pays d’abord”;

Quant à la question: “Connaissez-vous certains projets qui ont été réalisés par des immigrants haïtiens?” Seulement 8 répondent oui. Ces projets consistaient, pour la plupart, à construire d’églises, d’écoles dans des milieux ruraux et à développer l’agriculture. Quand on leur demande de se prononcer sur l’utilité et l’efficacité de ces projets, les réponses restent assez vagues. Par exemple: “Tout le monde a droit à une scolarité”. “Tout passe par l’instruction”. “Ces projets peuvent aider un pays comme Haïti”. “Les projets sont positifs et aident”.

À la lumière de ces réponses nous pouvons constater que les micro-projets de développement ne font pas partie des priorités des immigrants haïtiens à Montréal. Nous arrivons même à observer une certaine méfiance à l’égard des agents de planification de projets. Méfiance aussi vis-à-vis des conditions socio-politiques du pays. Pour ces immigrants, la crise politique et l’insécurité qui existent dans leur pays d’origine non seulement ne les encouragent pas mais les découragent à y entreprendre des projets, à y retourner de façon temporaire ou définitive. En effet, à la question: “Pensez-vous retourner de façon définitive en Haïti?” Seulement 10

répondent oui. Cette affirmation est, dans la plupart des cas, causée par le désir de “terminer ses vieux jours chez soi”, “par amour pour son pays natal”. Sauf un répondant a fait allusion à la volonté de retourner dans le but de contribuer au développement du pays, dans le but de faire profiter aux autres de son expérience. Les 25 autres ont répondu non pour les raisons suivantes:

- “Ils se sentent détachés du pays puisqu’ils ont quitté Haïti depuis longtemps”;
- “Ils ont une autre vision des choses, il leur faudra se réadaptation”;
- “Et enfin, le climat violent qui règne en Haïti ne les motive pas à y retourner”.

Ici nous pouvons apercevoir une différence majeure entre le discours “populaire” ou “courant” qui laisse entrevoir que les immigrants haïtiens à Montréal manifestent le désir de rentrer chez eux parce qu’ils éprouvent une sorte de nostalgie pour leur pays natal. Discours dont Émile Ollivier fait état lors d’une entrevue accordée à Gilles Marcotte pour la revue *L’Actualité* (1^{er} septembre 2001). Pour ce romancier, l’immigration peut-être vue comme quelque chose de tragique et de douloureux. Dans la revue ci-haut mentionnée il écrit:

“Ai-je besoin de te rappeler l’alternance des lieux, celui de l’origine et celui de l’arrivée, l’exil, le vrai, celui que je me suis accoutumé à appeler l’errance, où je t’ai entraînée malgré toi, le long duquel tu m’as suivi et que nous avons senti comme la dépossession douloureuse de nous-mêmes, tandis que nos souffles devenus buées se mêlaient au sel de nos larmes, sur ces rivages où meurt la mémoire” *L’actualité*, 2001:51-52).

Lors des entrevues, nous n’avons pas détecté ce sentiment chez nos répondants. Toutefois nous avons pu lire une espèce de colère, de dégoût, par rapport à la mauvaise administration du pays d’origine et de ses mauvaises conditions de vie, mais non pas par rapport aux séquelles occasionnées par l’acte d’immigrer. M. Ollivier ferait-il partie de ceux qui ont immigré avant les années 70 et aurait-il une perspective similaire à tous ceux qui ont quitté Haïti pendant cette période et, par conséquent, une vision différente des cohortes suivantes? Le but de cette

recherche n'est pas de comparer l'attitude des immigrants des années 60 à celle des années 70 ou à celle des années postérieures (quoiqu'il serait intéressant de l'effectuer). Néanmoins, nous avons constaté que les immigrants haïtiens des années 1970 à 2000 ne semblent pas manifester le désir d'aller mener une vie active ou professionnelle en Haïti contrairement à leurs prédécesseurs.

Par ailleurs, quant à la question: "Aimeriez-vous avoir le droit d'occuper des fonctions en Haïti?" Seulement 11 répondants disent oui. Ce voeu est motivé par le goût de partager l'expérience acquise à Montréal, d'apporter ainsi une contribution au développement de leur pays. Au contraire, les 24 autres n'aimeraient pas occuper des postes en Haïti pour les raisons suivantes:

- Ils ne sont pas intéressés par la politique haïtienne;
- Ils n'éprouvent aucun intérêt pour Haïti;
- Ils n'ont pas l'intention de retourner pour y vivre;
- Ils ne croient pas être assez compétents pour occuper des fonctions en Haïti.

Ici nous pouvons observer une certaine confusion chez les participants. Ces répondants (25) qui ont affirmé qu'ils peuvent transmettre l'expérience acquise à l'étranger à leurs concitoyens en Haïti, mais quand nous leur demandons s'ils sont prêts à y aller pour travailler, rétorquent non(24). De même, à la question: "Les immigrants peuvent-ils aider à réduire l'écart technologique qui existe entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil (Canada)?" La majorité (21) disent oui. Alors, que devons-nous déduire de ces réponses? Pourquoi cette distorsion dans les réponses?

Donc nous pouvons comprendre que si les migrants acquièrent des connaissances et de l'expérience lors de leur séjour à l'étranger, ces acquis ne sont pas nécessairement mis au profit de leur société d'origine. D'ailleurs, l'on peut se demander aussi dans quelle mesure ces connaissances sont transférables dans leur pays natal, puisque les structures sociale, économique et politique sont très différentes d'une société à une autre. Car nous savons que les connaissances acquises dans un pays développé peuvent ne pas être applicables tout de suite dans un pays en voie de développement ou sous-développé. De surcroît, la société peut choisir également de s'opposer à tout changement qui vient de l'extérieur. D'un autre côté, s'il faut absolument qu'il y ait une internationalisation de la technologie pour que les écarts technologiques entre les pays développés et les pays en développement se réduisent, comme l'affirment certains auteurs, ces écarts ne seront jamais réduits.

Comme nous le montre Hobsbawm (1994), on pensait que le commerce international libre permettrait aux pauvres de se rapprocher des riches alors qu'avec le temps on se rend compte que c'est le scénario inverse qui s'est produit: les inégalités ne cessent de s'accroître. Le même phénomène risque de se passer au niveau de la technologie. Le processus de retour des émigrés en Haïti se limite à Port-au-Prince, les familles s'installent à Port-au-Prince, pour la plupart. Même s'il se produisait un transfert de connaissance ou de technologie, la capitale serait la première à en bénéficier et probablement la seule. Ce décalage technologique ne ferait qu'augmenter l'écart de développement entre Port-au-Prince et les régions.

Au terme de ce chapitre nous pouvons avancer, si nous nous fions aux réponses des personnes interviewées, que les transferts d'argent et de connaissance(s'il y a lieu) des immigrants haïtiens à Montréal ne constituent pas un apport significatif au développement

d'Haïti. Selon elles, ces transferts ne sont pas investis dans des activités économiquement rentables. En effet, ils ne servent qu'à défrayer les dépenses quotidiennes. Alors nous pouvons comprendre qu'un tel usage de l'argent ne soit pas en mesure de produire un changement significatif allant dans le sens du développement. Pour que les transferts puissent réellement affecter le développement d'Haïti de façon significative, il faudrait une organisation d'abord au niveau de ceux qui les envoient et de ceux qui les reçoivent. Et, ensuite, une sensibilisation de la part de l'État haïtien en tant qu'agent collectif et, par conséquent, son rôle devrait être de veiller à ce que tout citoyen ait le minimum pour assurer sa survie par la répartition des richesses. De plus, cet agent collectif devrait mettre en place des structures qui canaliserait les transferts de revenus des émigrés vers des activités économiques profitables.

À l'aide des données recueillies auprès de certains immigrants haïtiens à Montréal, la tendance que nous voyons se dessiner est que, malgré le nombre important d'Haïtiens à Montréal et ailleurs, la forte immigration haïtienne est insuffisante pour provoquer le développement d'Haïti.

CONCLUSION

En conclusion, pour parvenir à la confirmation de notre hypothèse de départ qui était: **“Les immigrants haïtiens à Montréal ne sont pas convaincus de leur rôle dans le développement de leur pays d’origine”**, nous avons divisé notre recherche en quatre grandes parties. La première renferme le cadre théorique et la méthodologie. Elle nous procure les notions et concepts nécessaires pour mener à bien notre investigation. La deuxième passe en revue les principaux événements historiques qui ont eu lieu en Haïti et ont amené les Haïtiens à vouloir quitter leur pays d’origine. La troisième analyse les différentes vagues d’émigration de la population haïtienne en commençant par les Antilles jusqu’en Amérique du Nord, en particulier le Québec. Enfin la dernière partie présente les propos d’un groupe d’immigrants haïtiens à Montréal à travers des entrevues et analyse les données du questionnaire.

Nous avons placé l’émigration haïtienne dans le cadre du système-monde. Car elle est partie intégrante ou même le résultat de ce système, comme c’est d’ailleurs le cas des migrations internationales de façon générale. Dans un premier temps, nous avons donc eu recours à la théorie du **“système-monde”** de Wallerstein pour expliquer le lien étroit qui existe entre le développement, le sous développement et le **“système-monde”**. Le sous-développement constitue la cause principale des migrations quelles soient régionales, nationales ou encore internationales. Nous avons mis en lumière les caractéristiques de l’ **“économie-monde”** telles que dressées par Wallerstein lui-même. Caractéristiques qui nous ont permis de suivre la trajectoire de ce système dans le temps, dès le XVI siècle (mercantilisme colonial) jusqu’à nos jours (la mondialisation) et, aussi dans l’espace, de l’Europe jusqu’aux Antilles, dont Haïti. L’analyse du **“système-monde”** nous a habilité à dégager les causes du développement de certaines sociétés et du sous-

développement de certaines autres. Car au début de l'humanité, selon Wallerstein, il semble que toutes les sociétés étaient égales économiquement.

Dans un deuxième temps il nous est apparu utile de présenter les différentes perspectives du développement et du sous-développement d'une part, et d'autre part, de l'émigration des populations du Sud vers le Nord. Car il s'établit des relations précises entre le sous-développement et l'émigration. En ce qui a trait aux théories du développement ou du sous-développement, nous avons passé en revue les trois principales qui sont: la perspective moderniste qui a comme figure marquante Rostow. Celle-ci reconnaît en la Révolution industrielle la cause ultime du développement de certaines sociétés et du sous-développement de certaines autres. Pour les défenseurs de cette école de pensée, sans la Révolution industrielle, "le décollage économique" n'aurait pas eu lieu en Europe d'abord, puis dans d'autres parties du monde. Par conséquent tous les pays peuvent aspirer à vivre ce "décollage économique": il faudrait seulement remplir les conditions qui le permettent.

En contre partie, la perspective de la dépendance, représentée par les marxistes et les tiers-mondistes, admet que le sous-développement a pris naissance avec la Révolution industrielle. Cependant, elle affirme que le développement est un problème spécifique des pays sous influence capitaliste et qui se classifient en sociétés en voie de développement et sous-développées. Car ces deux derniers types choisissent le modèle du développement capitaliste. Pour parvenir à renverser l'ordre social en vigueur, il faut d'abord remettre en question les structures à la base de la domination des pays développés. Enfin, nous avons la perspective du système-monde dont nous avons déjà parlé. Nous tenons toutefois à souligner que cette perspective partage certains points de vue de la perspective de la dépendance, mais rejette l'idée d'un développement

national. Elle place également le début du système-monde entre 1450 et 1500, période qui correspond aux premières inventions techniques qui sont à la base de l'augmentation de la productivité donc du même coup l'augmentation des revenus et le début des inégalités sociales modernes.

Quant aux perspectives élaborées pour expliquer la migration, nous en retrouvons deux principales. La première est la perspective nationaliste qui ancre son analyse dans la fuite des cerveaux. Elle énumère les différentes raisons qui poussent le personnel hautement qualifié à quitter leur société d'origine pour se rendre vers d'autres lieux. Parmi ces motifs, elle place en tête de liste les conditions de travail et l'instabilité politique des pays d'émigration. Les individus émigrent parce qu'ils sont à la recherche d'un environnement de travail stimulant, capable de répondre à leurs compétences professionnelles. Dans leurs pays d'accueil ils peuvent trouver des équipements perfectionnés et aussi le prestige relié à leur spécialité. Dans cette approche nationaliste, l'émigration du personnel qualifié est considérée comme une trahison et nuit au développement d'un pays en développement ou sous-développé. Alors ce dernier se fait exploiter par les pays capitalistes développés puisqu'ils possèdent tout pour attirer ce type d'immigrant.

Par ailleurs, la deuxième est la perspective internationaliste qui ne voit absolument pas un signe d'exploitation dans l'émigration du personnel hautement qualifié. Au contraire, elle soutient que celle-ci permet à la main-d'œuvre d'être employée là où elle est utile. Cette poussée d'émigration favorise la répartition du personnel hautement qualifié du même coup la maximisation de la production mondiale. Dans ce même courant l'émigration est le meilleur moyen de diffuser l'information et les nouvelles techniques. Elle diminue le chômage dans le pays d'origine et augmente le bien-être de certains des non-émigrés par la réception des transferts

de fonds des émigrés.

Enfin, au chapitre des théories, nous avons jugé nécessaire de recourir aux diverses théories portant sur les effets des transferts de revenus des migrants vers leur pays d'origine. Comme les perspectives du développement et du sous-développement, trois cadres d'analyse ont été élaborés en vue d'expliquer les transferts de fonds. Le premier justifie les envois de revenus par des motifs altruistes. Les migrants envoient de l'argent à leur famille dans le but de compenser l'écart salarial qui existe entre eux et les non-migrants. Le deuxième justifie les transferts par des échanges de services. En d'autres termes, le migrant envoie de l'argent à un non-migrant pour les services que ce dernier lui prodigue. Par exemple, il peut s'occuper de ses biens, de sa maison pendant qu'il est à l'étranger ou pour les services reçus pendant qu'il était sur place. Le migrant peut effectuer des transferts à certains membres de sa communauté d'origine pour compenser son absence dans la société, pour conserver son rang social. Il peut y avoir aussi des enfants qui envoient de l'argent à leurs parents pour compenser les frais de scolarité que ceux-ci leur ont payés durant leur enfance et leur adolescence. Un dernier cadre d'analyse explique les transferts par des motifs stratégiques. Il existe un processus de sélection qui fait en sorte que seuls les plus productifs émigrent. Donc ces derniers ont une responsabilité vis-à-vis de moins productifs qui n'émigrent pas.

Telle est la brève synthèse des cadres analytiques abordés au cours de cette recherche. Pour bien effectuer un travail d'investigation, il faut absolument une méthode. Quant à la méthodologie adoptée, nous avons effectué des entrevues semi-dirigées afin de faire ressortir quelques caractéristiques de l'immigration haïtienne à Montréal et, être en mesure de déceler la perception de leur rôle dans le développement de leur pays d'origine. Pour la constitution de

notre échantillon, nous l'avons opérée en deux étapes. Premièrement, nous avons sélectionné, de façon systématique¹³, dix entreprises de la grande région montréalaise à l'aide de l'annuaire des organismes haïtiens de Montréal. Deuxièmement, après avoir interrogé les représentants de ces dix entreprises, nous leur avons demandé de nous fournir 25 autres noms de personnes qui entretiennent d'une manière ou d'une autre des relations avec eux (échantillon en boule de neige) ces 25 noms constituent notre deuxième niveau d'échantillonnage. Malgré la longueur du questionnaire, nous avons choisi l'administration indirecte du questionnaire pour éviter ainsi le risque de perdre des copies et pour pouvoir analyser les non dits (gestes, attitudes, etc). Le lieu de naissance et l'âge constituaient des critères importants pour la sélection des participants. En effet, ils devaient être nés en Haïti et quitter le pays à l'âge de 15 ans et plus. Car nous estimons que ce sont des réalités qui peuvent influencer sur le sentiment d'appartenance d'un individu.

En ce qui concerne les faits historiques, nous avons vu les différentes périodes qu'a traversées Haïti. Et chacun de ces moments correspond à une forme de structure sociale et économique mise en place par les dirigeants. Nous avons réparti ces périodes en trois grandes phases. La première a débuté au XVI^{ième} siècle pour se terminer en 1804, c'est la période coloniale. Des colonisateurs espagnols d'abord, puis français se sont rendus à Saint-Domingue (nom colonial d'Haïti) à la recherche de l'or, des épices et d'autres ressources naturelles non cultivables chez eux. Pour la bonne marche de leur entreprise, les colonisateurs se sont approprié des individus soumis à leur volonté. C'est ainsi qu'ils se sont accaparés non seulement des terres mais aussi des natifs pour les faire devenir esclaves. La constitution physique des Indigènes ne leur permettait pas de survivre à ces atrocités. À la suite de leur extermination, les colonisateurs

¹³ Seul le premier organisme a été tiré de façon aléatoire comme nous l'avons expliqué dans la partie méthodologique.

ont eu recours à des Africains pour continuer le travail, toujours dans le but d'accroître leurs richesses.

La deuxième grande phase se place entre 1804 et 1915. Si la période précédente est terminée avec l'Indépendance de la colonie, la victoire des esclaves sur les colons français, il n'en demeure pas moins vrai que cette Indépendance n'en était pas une pour les paysans. Car les nouveaux détenteurs de pouvoir ne sont plus les colons français mais une minorité d'Anciens Affranchis et de Nouveaux Libres qui continuaient à traiter les paysans comme des esclaves. L'exploitation d'une classe par une autre continuait de plus bel. Donc un fait demeure, l'Indépendance d'Haïti n'a pas éradiqué l'esclavage pour autant, au contraire. Nous avons mis en lumière le côté faible et répressif de l'État haïtien. Les nouveaux détenteurs de pouvoir en présence ne défendent que les intérêts de la minorité, les classes possédante et régnante, au détriment des masses urbaines et rurales. Et les institutions étatiques constituaient leurs instruments de domination. Donc dès le début de l'Indépendance, il y a toujours eu une guerre incessante entre les gouvernants et les gouvernés et des insatisfactions perpétuelles entre les propriétaires et les non-propriétaires. Ce sont ces luttes violentes intestines qui ont frayé un chemin à l'Occupation américaine de 1915 à 1934.

La troisième et dernière grande phase de l'histoire d'Haïti se situe entre 1934 jusqu'à nos jours. Dès 1915, des soldats américains sont allés en Haïti dans le but de rétablir l'ordre, disaient-ils. À la faveur de cette Occupation, Haïti se fait envahir par des compagnies américaines, et des Haïtiens commençaient à émigrer vers les autres îles, entre autres Cuba et la Dominique, pour fournir de la main-d'oeuvre aux champs de canne-à-sucre. Voilà comment ont débuté les toutes premières émigrations du peuple haïtien.

Au troisième chapitre nous avons passé en revue les différentes phases de l'émigration haïtienne en commençant par les Antilles avoisinantes jusqu'en Amérique du Nord. Comme nous l'avons mentionné, les causes de l'émigration haïtienne sont à rechercher dans les structures sociale, politique, économique et, en dernière analyse, dans ce que nous appelons "le phénomène de la dépendance" des pays du Sud, en l'occurrence Haïti, vis-à-vis des pays capitalistes avancés. Les premières migrations étaient qualifiées de temporaires puisque seuls les travailleurs saisonniers émigraient. Mais au fil du temps, ce type de migration a disparu pour faire place à la migration permanente. Les motifs des migrations ne sont pas purement économiques mais aussi systémiques. Il est vrai que la migration haïtienne a commencé à partir du moment où l'agriculture affiche des signes de faiblesse, mais elle est aussi encouragée par le gouvernement. Dès 1919, le gouvernement haïtien, de concert avec le gouvernement américain, met en place une loi qui encourage les Haïtiens à aller travailler dans les grandes plantations américaines à Cuba ou en République Dominicaine. Chaque émigré rapporte 21 \$ à l'État haïtien.

Par ailleurs, l'émigration des Haïtiens vers l'Amérique du Nord, en particulier le Québec, a connu un tout autre sort. Cette émigration a débuté vers 1960, sous le régime de Duvalier père. Ce ne sont plus des travailleurs manuels qui émigrent, mais des intellectuels, des professionnels, pour la plupart, opposés au système de Duvalier. Donc, ici aussi les motifs systémiques sont présents sous une autre forme pour des raisons différentes. Au cours des années 70-80 ce sont des individus de la paysannerie (en majorité) qui émigrent. Des paysans dépossédés de leur terre ou encore face à la non-productivité de la terre ne voient aucune autre alternative que de fuir.

Au dernier chapitre nous avons présenté d'une part, les caractéristiques de l'immigration haïtienne à Montréal et d'autre part, analysé la perception de leur rôle dans le développement

d'Haïti par les transferts qu'ils opèrent. Pour ce qui est des caractéristiques des immigrants haïtiens à Montréal, nous avons remarqué que ces immigrants sont plutôt jeunes, la majorité se situe entre 18 et 40 ans. Ils sont arrivés au Québec à l'âge de 22 ans environ. La plupart d'entre eux sont arrivés sous le régime des Duvalier. La majorité de nos répondants étaient classés dans les catégories d'immigrants parrainés et étudiants. Les participants ont justifié leur départ par des raisons d'ordre économique et sécuritaire, des motifs familiaux, par le désir de poursuivre des études au Québec et enfin une combinaison de plusieurs facteurs.

En ce qui concerne leurs études, plus de la moitié des répondants ont complété les études primaires (11) et secondaires (13) en Haïti. Par contre, nous constatons un changement non négligeable quant au niveau d'études complété au Québec. Aucun des répondants a complété uniquement des études primaires. Parmi eux, seulement 7 n'ont pas réussi à atteindre les études post-secondaires. Quant au type d'emploi, les répondants travaillaient, pour la majorité, de façon autonome et du travail manuel. Seulement 5 d'entre eux effectuaient du travail professionnel et 2 étaient cadres en Haïti. Les 10 autres étudiaient n'étaient pas à l'âge de travailler. Pour ce qui est de l'intégration sociale des répondants, elle a été facile pour certains parce qu'ils considéraient avoir le français comme langue commune aux Québécois et aussi ils possédaient une formation qui a facilité leur intégration. Pour d'autres c'était plus difficile, dans le cas de ces derniers la langue constituait l'une des raisons de cette difficulté. À leur arrivée au Québec, 25 répondants cherchaient un emploi les 10 autres sont venus dans le but de poursuivre leurs études. Ceux qui recherchaient un emploi ont mis environ 6 mois avant d'en trouver un quoiqu'il ne soit pas toujours relié à leur spécialisation.

Quant à la deuxième partie du chapitre 4, l'analyse des données nous a permis de relever des affirmations fort intéressantes. Pour ce qui est des transferts de revenus, les participants, presque la totalité, ont déclaré en avoir effectué vers les leurs restés en Haïti que ce soit sur une base régulièrement ou occasionnelle. D'ailleurs pour eux, c'est même une obligation. Mais quand nous leur demandons s'ils pensent que cet argent peut contribuer au développement d'Haïti, les réponses obtenues sont plutôt partagées. En effet, 15 participants sur 35 répondent de façon affirmative et les 20 autres ont fourni des réponses négatives. Par contre, 25 répondants sur 35 croient qu'ils peuvent transmettre l'expérience acquise à Montréal à leurs concitoyens en Haïti. Cependant quand vient le temps de matérialiser cette affirmation, nous obtenons des réponses contradictoires quant à la façon de transmettre les acquisitions. Car, selon ces répondants, les conditions socio-politiques et l'insécurité qui règnent dans le pays non seulement ne facilitent pas leur retour mais aussi ne les motivent pas à entreprendre des projets dans leur société d'origine. De même quand nous leur demandons s'ils aimeraient exercer des fonctions politiques en Haïti, uniquement 11 répondent affirmativement. Les 24 autres ne sont tout simplement pas intéressés. Mépris qui se manifeste également quant à l'obtention de la double citoyenneté.

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 3 - les causes de l'émigration haïtienne, les migrations de façon générale et celle des Haïtiens de façon particulière, sont à rechercher dans l'expansion de l'économie-monde. Expansion qui a favorisé le développement de certaines zones (le Nord) au détriment de certaines autres (le Sud). Si l'inégalité entre le Nord et le Sud pousse les populations du Sud à aller vers le Nord, il n'en demeure pas moins que ces déplacements puissent avoir des effets positifs dans certains cas. En effet, lors de nos entrevues, nous sommes parvenu à la conclusion que ces immigrants reconnaissent qu'ils ont une part de responsabilité

dans le développement de leur pays d'origine. Toutefois, ils se sentent paralysés par certains facteurs intrinsèques (le confort qu'offre le Québec) et extrinsèques (l'inconfort qu'offre Haïti) donc toujours la dichotomie entre le Nord et le Sud.

À notre humble avis, pour que les immigrants haïtiens à Montréal puissent jouer un rôle quelconque dans le développement d'Haïti, il faudrait premièrement que le gouvernement accorde une place spéciale à leurs émigrés par exemple, à travers le ministère du "10^{ième} département" (la diaspora haïtienne) en leur permettant de participer aux affaires socio-politiques du pays en leur accordant la double citoyenneté. Ce vote de la diaspora intégrerait les émigrés au processus électoral du pays, ce qui pourrait faire une différence dans ce dit processus.

Deuxièmement les immigrants haïtiens doivent être conscients que Port-au-Prince n'est pas la seule région où habiter. De plus, leurs envois de fonds ne devraient pas être utilisés uniquement pour nourrir la famille, pour payer le loyer ou les frais de scolarité des enfants qui vivent dans la capitale au mépris des autres villes. Les émigrés des zones les plus éloignées comme ceux de Port-au-Prince doivent conjuguer leurs efforts pour le développement d'Haïti dans son ensemble et, par conséquent, combattre le clivage qui a toujours existé et qui continue encore entre la ville et la campagne ("en dehors"). Ce clivage sera éliminé lorsqu'on parviendra à valoriser les paysans des campagnes.

Enfin, il faudrait que les pays nantis soient aussi conscients de leur part de responsabilité dans le sous-développement des pays pauvres. Des rapports de partenariat, d'égalité devraient être privilégiés entre les diverses sociétés pour lutter ensemble contre l'inégalité et la pauvreté.

9- Qu'est-ce qui vous a motivé(e) à quitter Haïti?

10- Cette ou ces raison(s) vous empêche(ent)-elle(s) de retourner vivre en Haïti?

Oui Non

Expliquez pourquoi:

11- Votre situation financière s'est-elle améliorée au Canada?

Oui Non

II Famille

1- Avez-vous de la famille en Haïti? Oui Non
Si oui, quel est le lien

Épouse/Epoux
Enfant (s)
Mère
Père
Soeurs
Frères
Grands parents
Tantes/Oncles
Nièces
Neveux
Cousines/Cousins

2- Où demeurent-ils?

Port-au-Prince
Région natale (autre que Port-au-Prince)

3- Écrivez-vous aux membres de votre famille?

Souvent
Pas souvent
Jamais

S'il vous arrive de leur écrire, quel est le but de la correspondance?

4- Les membres de votre famille vous écrivent-ils?

**Souvent
Pas souvent
Jamais**

Dans le cas où ils vous écrivent, quel est le but de la correspondance?

5- Avez-vous des contacts téléphoniques avec vos proches en Haïti?

**Souvent
Rarement
Jamais**

6- Quels types d'emplois occupent les membres de votre famille?

**Agriculture
Manuel
Professionnel
Cadre
Travailleur autonome (à son compte)**

III Education

1- Quel était le plus haut niveau d'étude terminé en Haïti?

**Primaire
Secondaire
Collégial
Universitaire**

2- Quel est le plus haut niveau d'étude terminé au Canada?

**Primaire
Secondaire
Collégial
Universitaire**

3- Parliez-vous français lors de votre arrivée?

Oui Non

4- Aviez-vous pris des cours de français, langue seconde, après votre venue?

Oui Non

Si oui, pourquoi?

Si non pourquoi?

5- Avez-vous suivi d'autres cours de perfectionnement?

Oui Non

Si oui, quel genre de cours?

Dans quels buts les avez-vous suivis?

Vos objectifs ont-ils été atteints en suivant ces cours?

Oui Non

IV Intégration et participation à la vie politique et sociale

1- Etes-vous membre d'une association québécoise?

Oui Non

2- Êtes-vous membre d'une association haïtienne au Québec?

Oui Non

3- Faites-vous partie d'une association en Haïti?

Oui Non

4- Participez-vous aux affaires administratives d'Haïti?

Oui Non

Si oui, comment?

Si non, pourquoi?

5- Vous sentez-vous encore attaché (e) à Haïti?

Oui Non

Si oui, comment se manifeste cet attachement?

Si non, pourquoi?

6- Êtes-vous membre d'un parti politique au Québec?

Oui Non

7- Votez-vous aux élections au Québec?

Toujours
Souvent
Rarement
Jamais

8- Avez-vous déjà participé ou collaboré à des projets en Haïti?

Oui Non

a) Si oui, à quels types de projets?

9- Diriez-vous que votre intégration dans la société québécoise a été:

a) Facile, pourquoi?

b) Difficile, pourquoi?

10- Votre épanouissement dans la société québécoise est :

Très satisfaisant

Satisfaisant

Assez satisfaisant

Peu satisfaisant

Pas du tout satisfaisant

11- Si vous deviez choisir à nouveau un pays lequel choisiriez-vous et pourquoi?

12- Si vous deviez choisir une nouvelle province, opteriez-vous pour le Québec?

Si oui, pourquoi?

Si non, pourquoi?

13- Avez-vous été influencé(e) par des parent(e)s ou ami(e)s pour immigrer au Québec?

Oui Non

Si oui, Comment?

14- Pourquoi avez-vous préféré le Canada à un autre pays (aux États-Unis, par exemple)?

15- Pourquoi êtes-vous résident(e) du Québec et non pas d'une autre province?

V Travail

1- Travaillez-vous présentement?

Oui Non

Si oui, quel type d'emploi?

Agriculture

Manuel

Professionnel

Cadre

Travail autonome

2- Quel est votre salaire moyen?

3- Si vous ne travaillez pas, recevez-vous de l'aide sociale?

Oui Non

Si non, de quoi vivez-vous?

4- Quel type d'emploi occupiez-vous en Haïti?

Agriculture

Manuel

Professionnel

Cadre

Travail autonome

5- Quel était votre salaire moyen?

6- Avez-vous déjà pensé à retourner en Haïti pour y travailler?

Oui Non

Si oui, quel type d'emploi comptez-vous occuper?

- Agriculture
- Manuel
- Professionnel
- Cadre
- Travail autonome

7- Cherchiez-vous un emploi dès votre arrivée au Québec?

Oui Non

8- Si oui, combien de temps vous a-t-il pris avant de trouver un emploi?

9- Avez-vous eu de la difficulté à trouver un emploi?

Si oui, de quel ordre?

10- Quel type d'emploi cherchiez-vous?

- Manuel
- Professionnel
- Cadre
- Travailleur à son compte

11- Avez-vous trouvé l'emploi que vous cherchiez?

Oui Non

Sinon, celui que vous avez trouvé vous satisfaisait-il?

Oui Non

12- Était-il difficile d'intégrer le marché du travail québécois?

Oui Non

Si non, pourquoi?

13- Feriez-vous face aux mêmes difficultés si vous étiez dans:

a) une autre province, pourquoi?

b) un autre pays, pourquoi?

14- Avez-vous rencontré certaines barrières sur le marché du travail?

Oui Non

Si oui, lesquelles?

15- Ces barrières ont-elles disparu?

Oui Non

16- Combien de fois avez-vous changé d'emploi?

17- L'emploi que vous occupez actuellement correspond-il à vos attentes?

Oui Non

Expliquez:

VI Transferts vers Haïti

1- Envoyez-vous régulièrement de l'argent en Haïti?

Oui Non

a) Si oui, à qui?

b) Si oui, combien de fois par année?

c) Si oui, quel est le montant approximatif?

d) Si oui, exigez-vous qu'on vous rédige un rapport de l'utilisation de l'argent?

Oui Non

e) Si non, pourquoi vous ne le demandez pas?

f) Si non, avez-vous une idée de ce à quoi l'argent est utilisé?

2- L'argent est-il employé pour:

Se procurer de la nourriture

Payer le loyer

Défrayer les frais de scolarité des enfants

Sans but spécifique

3- Envoyez-vous de l'argent uniquement en cas de besoin?

Oui Non

Si oui, combien approximativement?

4- Croyez-vous que l'argent que vous envoyez:

a) Aide uniquement le ou la bénéficiaire ?

Oui Non

Pourquoi?

b) Peut-il contribuer au développement du pays tout entier?

Oui Non

Pourquoi

5- Le salaire que vous gagnez vous permet-il:

a) D'envoyer de l'argent à vos proches en Haïti?

Oui Non

b) D'entreprendre des projets individuels

Oui Non

c) D'investir dans des projets collectifs?

Oui Non

6- Pouvez-vous transmettre à Haïti l'expérience que vous avez acquise sur le marché du travail québécois?

Oui Non

Si oui, comment?

Si non, pourquoi?

7- Croyez-vous être mieux outillé(e) pour aider à améliorer:

Les conditions de vie de la paysannerie

L'agriculture

Le système étatique

Pourquoi?

8- Avez-vous déjà envoyé de la machinerie en Haïti dans le d'accroître la productivité?

Oui Non

Si oui, pourquoi l'avez-vous fait?

Si non, pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

9- Vous est-il déjà arrivé de conseiller à un de vos proches d'investir dans une activité donnée?

Oui Non

10- Pensez-vous que les émigrés peuvent aider à réduire l'écart technologique qui existe entre Haïti et les pays développés?

Oui

Non

Pourquoi?

11- Croyez-vous être plus rentable pour Haïti lorsque vous:

Étiez en Haïti

Vous êtes au Québec

Pourquoi?

VII Intérêt pour Haïti

1- À quelle fréquence retournez-vous Haïti?

2- Pourquoi y retournez-vous?

3- Pensez-vous y retourner de façon définitive?

Oui

Non

Si oui, dans combien de temps?

Quelle que soit votre réponse, pourquoi?

4- Aimez-vous passer des vacances en Haïti?

Oui Non

a) Si oui, pourquoi?

b) Si non, pourquoi?

5- Allez-vous en vacances

a) Seul (e)s

b) Accompagné(e)s de vos enfants?

Vos enfants sont-ils nés ici, à Montréal?

Oui Non

6- Ont-ils des contacts avec vos proches?

Oui Non

7- Dans quelle région demeurez-vous lors de vos visites en Haïti?

8- Avez-vous une maison en Haïti? Oui Non

a) Si oui, à quelle fin l'utilisez-vous?

b) Si non, aimeriez-vous en avoir une? Pourquoi?

9- Avez-vous un lopin de terre? Oui Non

10- Pensez-vous, particulièrement, avoir un rôle à jouer dans le développement socio-économique d'Haïti?

a) Si oui, lequel?

b) Si oui, comment? Quels pourraient être les mécanismes qui vous permettraient de le faire?

c) Si non, pourquoi? Quels pourraient être les facteurs qui vous empêcheraient de le faire?

11- Pensez-vous que les ressortissants haïtiens, de façon générale, ont un rôle à jouer dans le développement d'Haïti?

a) Si oui, lequel?

b) Si oui, comment?

c) Si non, pourquoi?

12- Avez-vous déjà donné de l'argent à des organismes haïtiens pour la réalisation d'un projet quelconque? Oui Non

a) Si oui, pourquoi l'avez-vous fait?

b) Si non, pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

13- Êtes-vous confiant(e) que l'argent amassé pour des projets est utilisé effectivement à cette fin? Oui Non

**14- Avez-vous déjà tenté, vous-même, d'amasser de l'argent pour un projet en Haïti?
Oui Non**

a) Si oui, pourquoi l'avez-vous fait?

**b) Si non, est-ce que vous aviez déjà eu l'envie de le faire?
Oui Non**

**c) Si non, avez-vous pensé à le faire un jour?
Oui Non**

Pourquoi?

15- Connaissez-vous certains projets qui ont été réalisés par des émigrants haïtiens pour la collectivité?

Oui Non

Si oui, lequel?

16- Croyez-vous que ces projets sont:

a) Utiles? Pourquoi?

b) Efficaces? Pourquoi?

c) Ces projets ont été financés par quel(s) organisme(s)?

VIII Rôle de l'Etat haïtien

1- Les politiques haïtiennes vous permettent-elles de prendre part à la vie politique et sociale?

Oui Non

Pourquoi?

2- Pensez-vous que l'État haïtien a une part importante dans le développement d'Haïti?

Oui Non

Expliquez

3- Aimeriez-vous avoir le droit de voter lors des élections en Haïti?

Oui

Non

Pourquoi?

4- Qu'est-ce que le fait d'avoir ou de ne pas avoir le droit de voter peut changer pour vous?

5- Aimeriez-vous avoir le droit d'occuper certaines fonctions politiques en Haïti?

Oui

Non

Pourquoi

6- Qu'est-ce que l'État haïtien pourrait faire pour avoir la participation pleine et entière de ses ressortissants dans le développement d' Haïti?

Avez-vous des commentaires/ suggestions?

Merci de votre collaboration

Annexe 2 Quelques dates ayant marqué l'histoire d'Haïti¹⁵

1492: L'arrivée de Christophe Colomb en Haïti.

1503: Les premiers esclaves noirs entrent en Haïti (Hispaniola). Les Indiens sont exterminés.

1620-1638: Des boucaniers français s'installent à l'île de la Tortue.

1635: Création par Richelieu de la Compagnie des îles de l'Amérique, pour la traite des Noirs et l'esclavage.

1664: Création de la Compagnie des Indes occidentales pour les possessions françaises des Antilles. La France nomme Bertrand d'Orgeron, gouverneur de Saint-Domingue.

1685: Promulgation du Code noir.

1697: Traité de Ryswick. L'Espagne cède à la France le tiers de l'île. La partie occidentale devient française.

1750-1758: Makandal fait régner la terreur chez les colons par des empoisonnements.

1791: Cérémonie du Bois-Caïman. Révolte générale des esclaves (22 août).

1793: Proclamation de la libération des esclaves (29 août avec Toussaint Louverture).

1794: Les Anglais s'emparent de Port-au-Prince.

1795: Les Anglais et les Espagnols sont chassés de l'île.

1801: le 9 mai s'octroie le droit de désigner son successeur.

1802: Napoléon envoie des troupes en vue de rétablir l'esclavage. Trahi, Toussaint-Louverture est arrêté le 7 juin. Dessalines le remplace.

1804: Incarcéré depuis le 23 août 1802 au fort de Joux, Toussaint-Louverture meurt le 7 avril dans des mauvaises conditions de détention.

1804: Le 1^{er} janvier, les Noirs proclament leur indépendance. Ils restituent à Saint-Dominique son nom indien: Haïti.

¹⁵Sources: Bellegarde-Smith, Patrick (1990), *Haiti the Breached citadel*, Westview Press, San Francisco. Delachet-Guillon, Claude (1996), *La communauté haïtienne en Île-de-France*, Éditions l'Harmattan, Paris. Nicolas, Jallot et Laurent, Lessage (1999) *Haïti: Dix ans d'histoire secrète*, Éditions du Félin.

- 1806:** Dessalines est assassiné le 17 octobre.
- 1826:** Le Code pénal haïtien prévoit amendes et emprisonnements pour les pratiquants du vaudou.
- 1848-1880:** Reconnaissance de la république d'Haïti par les Européens.
- 1896:** Campagne antisuperstitieuse déclenchée par l'Église.
- 1915:** Suite à des soulèvement populaires et à une crise politique permanente, les troupes américaines débarquent le 28 juillet.
- 1915-1934:** Occupation américaine. Reprise en main du pays par l'administration des États-Unis.
- 1934-1956:** Le système américain survit difficilement, le pays est au bord de l'éclatement. Le 12 décembre 1956, le président Magloire part pour l'exil.
- 1957:** Le 22 septembre, élection présidentielle. François Duvalier président.
- 1958:** Création de la milice. Naissance des "tontons macoutes".
- 1963:** Duvalier fait régner la terreur, le mois d'avril est marqué par de nombreux massacres.
- 1971:** En janvier "Papa Doc" choisit son fils Jean-Claude comme son remplaçant. Le 22 avril, à la mort de son père, Duvalier fils prend le pouvoir.
- 1980:** Mariage de Jean-Claude Duvalier avec Michèle Benett.
- 1986:** Le 7 février, Duvalier part pour l'exil en France.
- 1987:** La langue créole est reconnue comme une des langues officielles du pays, l'autre étant le français. Le vaudou est dépénalisé. Le 29 novembre, les élections sont annulées. Des commandos macoutes attaquent les bureaux de vote.
- 1988:** Des élections encore boycottées (moins de 10% de votants). Manigat devient président le 17 janvier. Le 20 juin, le général Namphy reprend le pouvoir par la force. Le 18 septembre, le général Prosper Avril prend à son tour le pouvoir par un autre coup d'état.
- 1990:** Avril cède à la pression populaire. Ertha Pascal Trouillot, assure la présidence provisoirement. En octobre, les duvaliéristes annoncent la candidature de leur chef, Roger Lafontant et le Front national pour le changement, celle du père d'Aristide. Le 16 décembre le père Aristide l'emporte avec 67% des voix dès le premier tour. Le deuxième, Marc Bazin obtient 14% des voix.
- 1991:** Après l'échec du coup d'État de Roger Lafontant, Aristide prend ses fonctions le 7 février. Le 30 juillet, Roger Lafontant est condamné à la réclusion à vie. Il est tué dans sa cellule,

lors du putsch du 30 septembre qui renverse Aristide.

1991-1993: Le pays traverse une période terrible. Répression, famine et désespoir sont le lot quotidien. Le 3 juillet, un accord est signé pour que Aristide retourne le 30 octobre. Les violences des groupes paramilitaires empêchent ce retour.

1994: L'ONU, le 21 mai, décrète un embargo total à l'encontre d'Haïti. Le 31 juillet le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise une intervention armée pour déloger les putschistes. Le 19 septembre, les troupes américaines débarquent. Les putschistes s'enfuient. Le président Aristide revient le 5 octobre.

1995: Des élections présidentielles, René Préval, un partisan de Aristide, prend le pouvoir.

2000: 21 mai, élections législatives et territoriales. On relève certaines irrégularités.
26 novembre, des présidentielles sont prévues.

Annexe 3 *Distribution de la population et des catégories de personnels de santé*

Distribution de la population et des catégories de personnels de santé par département géographique (en Haïti)

Départements	Population	Médecins	Infirmières	Auxiliaires
1. Ouest	2 302 723 (34%)	561 (73%)	527 (67%)	674 (37%)
2. Sud-Est	443 847 (7%)	21 (3%)	41 (5%)	42 (2%)
3. Nord	727 612 (11%)	31 (4%)	52 (7%)	178 (10%)
4. Nord-Est	238 784 (4%)	15 (2%)	11 (1%)	67 (4%)
5. Artibonite	963 105 (14%)	69 (9%)	33 (4%)	218 (12%)
6. Centre	470 275 (7%)	14 (2%)	9 (1%)	105 (6%)
7. Sud	631 453 (9%)	30 (4%)	61 (8%)	264 (14%)
8. Grande-Anse	620 673 (9%)	13 (2%)	22 (3%)	160 (9%)
9. Nord-Ouest	399 528 (6%)	19 (2%)	29 (4%)	136 (7%)
TOTAL	6 798 000 (100%)	773 (100%)	785 (100%)	1844 (100%)

Source: Haïti: Institutions, personnels de santé et planification familiale, Dr. Emmanuel Adé et al., Juin 1994.

BIBLIOGRAPHIE

ADÉ, Emmanuel (1994), *Institutions, personnels de santé et planification familiale*, H.S.I., Port-au-Prince.

AMIN, Samir (1986), *La déconnexion pour sortir du système mondial*, Éditions La Découverte, Paris.

AMIN, Samir (1988), *L'échange inégal et la loi de la valeur*, Anthropos, Paris.

AMIN, Samir (sous la dir. de) (1993), *Modernisation et accumulation*, L'Harmattan, Tokyo.

AMIN, Samir; Ben Hammouda, Hakim; Founou-Tchuigoura, Bernard (1995), *Afrique et monde arabe: échec de l'insertion internationale*, Forum du Tiers-Monde, Éditions l'Harmattan, Paris.

ANGLADE, Georges (1990), *Cartes sur table: Itinéraires & raccourcis*, tome 1, Éditions Henri Deschamps, Montréal.

APPLEYARD, Reginald (1989), "Les migrations internationales et les pays en voie de développement", in *L'incidence des migrations internationales sur les pays en voie de développement*, p. 19-41, Séminaires du Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

AZEVEDO, Raimondo Cagiano (1994), *Migration et coopération au développement*, Études démographiques, no 28, Direction des Affaires sociales et économiques. Les éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Banque mondiale (1990), *Le redressement de l'Économie haïtienne: Résultats, Problèmes et Perspectives*, Rapport économique de la Banque mondiale, Washington D.C., Washington.

BEAU, Jean-Pierre (1992), "L'échantillonnage", in *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

BÉNOT, Yves (1993), "Le compromis historique de Toussaint Louverture", in *La République haïtienne: État des lieux et perspectives*, 19-32, ADEC, Karthala, Paris.

BOUDON Raymond (sous la dir. de Akoun, André; Ansart, Pierre) (1999), *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, Paris.

BOWLES, Chester (1970), *Africa's challenge to America*, Negro University Press, Westport.

BRÉMOND, Janine; COUET, Jean-François; SALORT, Marie-Martine (1998), "Le développement" *Dictionnaire de l'essentiel en économie*, Paris, Éditions Liris, pp. 81-88.

BRAUD, Philippe (1991), *Sociologie politique*, L.G.D.J, Paris.

CAMPENHOUDT, Luc Van; QUIVY, Raymond (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris.

CASIMIR, Jean (1993), "Histoire de l'État et de la nation", in *La République haïtienne: État des lieux et perspectives*, p. 33-42, ADEC, Karthala, Paris.

CASTELLS, Manuel (1999), *La fin du millénaire*, Fayard, Paris.

CASTLES Stephen; MILLER, Mark J. (1993), *The age of migration: International population Movements in the Modern world*, The Guilford Press, New York.

CHÉDEMAIL, Sylvie (1998), *Migrants internationaux et diasporas*, Armand Colin, Paris.

CHESNAIS, François (1994), *La mondialisation du capital*, Syros, Paris.

CHESNEAUX, Jean (1992), "Un modèle de développement en question", in *immigration actrice de développement*, p. 52-60, L'Harmattan, Paris.

CHEVRIER, Jacques (1992), "La spécification de la problématique", in *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

CORDOVA, Armando; HECTOR, Silva Michelena (1993), "Amérique: le long cycle de la transnationalisation", in *Mondialisation et accumulation*, p.47-81, Armand Colin, Paris.

CORTEN, André (1989), *L'État faible: Haiti et République dominicaine*, les Éditions CIDIHCA, Montréal.

DANDURANT, Pierre; MAHEU, Louis; SALES, Arnaud; VAILLANCOURT, Jean-Guy, "L'État et la société", *Sociologie et sociétés*, vol. XV, no 1, p. 3-12, Montréal.

DANROC, Gilles (1993), "Justice, culture et société", in *La République haïtienne: État des lieux et perspectives*, p. 43-72, ADEC, Karthala, Paris.

DEJEAN, Paul (1978), *Les Haïtiens au Québec*, Presses de l'Université du Québec, Montréal.

DELACHET-GUILLON, Claude (1996), *La communauté haïtienne en Île-de-France*, Éditions l'Harmattan, Paris.

DESLAURIERS, Jean-Pierre; KÉRISIT, Michèle (1997), "Le devis de recherche qualitative", in *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin Éditeur, Québec.

DOMENACH, Hervé; PICOUET, Michel (1995), *Les migrations*, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je?, Paris.

Dorsinville, Max (1988), "Solidarités: Tiers-Monde et littérature comparée", Les éditions CIDIHCA, Montréal.

Doura, Fred (1994), Haïti - Plateau central: société, économie et paysannerie, les Éditions CIDIHCA, Montréal.

DRAPIER, Carine; JAYET, Hubert; RAPOPORT, Hillel (1997) "Les motifs des migrations et des transferts associés: Une revue de la littérature centrée sur les conséquences attendues pour les pays en développement" p 41-63 in *Région et développement: Les marchés locaux du travail, théories et applications aux pays en développement*, OCDE, Paris.

DURKHEIM, Émile (1950), *Les règles de la méthode sociologique*, Presses universitaires de France, Paris.

FÉRRÉOL, Gilles (1991) *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, Paris.

FROMONT, Pierre (1947), *Démographie économique: les rapports de l'économie et de la population dans le monde*, Payot, Paris.

FRENCH-DAVIS, Ricardo; REISEN, Helmut (sous la dir. de) (1998), *Mouvements des capitaux et performances des investissements: Les leçons de l'Amérique latine*, Études du Centre de développement, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

GAILLARD, Anne-Marie; GAILLARD, Jacques (1998), "Solidarité pour les cerveaux qui fuient", *Croissance: le monde en développement*, no 420, p. 19-23,

GELLNER, Ernest (1989), *Nations et nationalisme*, Payot, Paris.

GEORGE, Pierre (1976), *Les migrations internationales*, Presses universitaires de France, Collection SUP, Paris.

GINGRAS, François-Pierre (1992), "La théorie et le sens de la recherche", in *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

GUOMAR Jean-Yves (1990), *La Nation entre l'histoire et la raison*, La Découverte, Paris.

GRANGER, Gilles-Gaston (1979), "Théorie et expérience", in *Jean De la Campagne*, Édition Philosophes, Paris.

GRAVES, P.E (1983), "Migration with a Composite Amenity: The Role of Rents", *Journal of Regional Science*, Vol.23, 4, p.541-546.

GRUBEL, H.G.; SCOTT, A. (1977), *The Brain Drain: Determinants, Measurement and Welfare Effects*, Wilfrid Laurier University Press, Waterloo.

GREENWOOD, M.J. (1975), "Research on Internal Migration in the United-States: A Survey" *Journal of Economic Literature*, Vol. 13, 2, p.397-422, .

HEAR, Nicholas (1998), *The mass exodus, dispersal and regrouping of migrant communities*, University of Washington Press, Seattle, Washington.

HOBBSAWM, Éric (1994), "Vers le nouveau millénaire", *L'âge des extrêmes. Histoire du court XX^{ième} siècle*, Éditions Complexe, p. 717-749, Paris.

HOOPER, Michael (1995), *Haïti: dangerous crossroads*, South End Press, Boston.

HOUTART, François; REMY, Anselme (2000), *Haïti et la mondialisation de la culture: Étude des mentalités et des religions face aux réalités économiques, sociales et politiques*, L'Harmattan, Montréal.

HURBON, Laennec (1987), *Comprendre Haïti: Essai sur l'État, la nation, la culture*, Karthala, Paris.

ICART, Jean-Claude (1987), *Négriers d'eux-mêmes: Essai sur les boat people haïtiens en Floride*, Les Éditions CIDIHCA, Montréal.

ITO, Shoici (1994), "Les investissements directs japonais dans quelques pays d'Asie et leur impact sur les mouvements migratoires", in *Migration et développement un nouveau partenaire pour la coopération*, OCDE, Paris.

JUTEAU LEE, Danielle (1979) "Frontières ethniques en devenir", *Cahiers des sciences sociales*, no 10, p.2-18, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.

LABELLE, Micheline(1990), "Femmes et migration au Canada: Bilan et perspectives", *Canadian Ethnic Studies*, XXII, 1:67-82, Montréal.

LAPERRIÈRE, Anne (1997), "La théorisation ancrée: démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées", in *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin Éditeur, Québec.

LARAQUE, Franck (1987), *Défi à la pauvreté*, Les éditions CIDIHCA, Montréal.

LAURENT, Lesage; NICOLAS, Jallot (1995), *Haït: Dix ans d'histoire secrète*, Édition du Félin, Paris.

LECAILLON, Jean-Didier (1990), *Démographie économique: Observation, intégration, analyse*, Litec, Collection dirigée par Alain Redslob, Paris.

LÉTOURNEAU, Jocelyn (1989), *Le coffre à outils du chercheur débutant: Guide d'initiation au travail intellectuel*, Oxford University Press, Toronto.

LIBERCIER, Marie-Hélène; SCHNEIDER, Hartmut (1996), *Les migrants partenaires pour le développement*, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

MATALON, Benjaminn(1988), *Décrire, expliquer, prévoir: démarches expérimentales et terrain*, Collection Armand Colin, Paris.

MICHÉA, Jean-Claude (2000), *La planète uniforme*, Presses de l'Imprimerie France, Quercy.

- MISHIMA, Carrie (1980), "Développement: les cerveaux qui fuient", *Québec Science*, 19, no 4, p. 12-13, Québec.
- MUNDENDE, D. Chongo (1989), "La fuite des cerveaux et les pays en développement", in *L'incidence des migrations internationales sur les pays en voie de développement*, p. 209-223, Séminaires du Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- MYERS, R.G. (1967), "Brain Drains and Brain Gains", *International Development Review*, Vol. IX, no 4, p.90-100, Oxford University Press, New York.
- NADJI, Safir (1994), "La coopération au développement: les cas du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie, du Sénégal, du Mali, du Niger et du Burkina Faso, in *Migration et coopération au développement*, Études démographiques, no 28, p. 55-97, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- OCDE (1994), *Migration et développement: un nouveau partenaire pour la coopération*, Organisation de coopération et développement économiques, Paris.
- OLLIVIER, Émile (1er septembre 2001), "Voyages dans le temps et l'espace", *L'actualité*, p. 51-52, Montréal.
- OUSMANE, Tera (1992), "Immigration actrice de développement réalité ou nouveau cheval de troie", in *Immigration actrice de développement*, p. 69-75, L'Harmattan, Paris.
- PADRUN, Ruth (1992), "L'interdépendance: immigration et développement", in *Immigration actrice de développement*, p. 76-84, L'Harmattan, Paris.
- PAULET, Jean-Pierre (1998), *La mondialisation*, Armand Colin, Paris.
- PESTIEAU, Joseph (1999), *Les citoyens au bazar : mondialisation, nations et minorités*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- RENAUD, Jean (1992), *La première année d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989: portrait d'un processus*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche, Montréal.
- ROSTOW, Walt Whitman (1960), *The stages of economy growth: a non Communist manifesto*, University Press, Cambridge.
- SAINT-GÉRARD, Yves (1986), *Haïti: mort d'une dictature*, L'Harmattan, Toulouse.
- SALES, Arnaud (1983), "Intervention de l'État et positions idéologiques des dirigeants des bureaucraties publiques et privées", *Sociologie et sociétés*, vol. XV, no 1, p. 13-42, Montréal.
- SAMEDY, Jean-Baptiste Mario (2000), *Apprendre la sociologie économique: Capital, société et nature*, Legas, Ottawa.

SAMEDY, Jean-Baptiste Mario (1997), *Mutation et persistance de la structure sociale de Saint-Domingue - Haïti (1784-1994)*, Legas, Ottawa.

SIMON, Gildas (sous la dir. de) (1990), *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine: le cas du Maghreb*, Sedes, Paris.

STARK, Oded (1991), "La migration dans les pays en développement: les risques, les transferts et la famille", *Finances et Développement*, Vol. 28, 4, p. 39-41.

STARK, Oded (1995), *Altruism and Beyond*, Cambridge University Press.

Statistique Canada (1999), *Tableau de la population haïtienne du Québec (Montréal et Laval) classifié selon l'origine ethnique et minorités visibles (Recensement de 1996)*, EDRS - Université McGill, Catalogue 93F0026XDB96002, Montréal

SWEETZ, Paul Marlor (1976), *Le capitalisme moderne*, traduit de l'américain par Huet, Jean-Pierre, Éditions du Seuil, Paris

TODARO, Michael (1969), "A Model of Labour Migration and Urban Unemployment in LDCs", *American Economic Review*, Vol. 59, p. 138-148, Oxford University Press, New York.

WALLERSTEIN, Immanuel (1974), *The modern world-system III: The second era of Great expansion of the capitalist world-economy (1730-1840s, v.3)*, Academic Press inc, California.

WALLERSTEIN, Immanuel (1980), *Le système du monde du XV^{ème} siècle à nos jours: Capitalisme et économie-monde (1450 - 1640)*, Flammarion, Paris.

WALLERSTEIN, Immanuel (1982), *The African liberation reader: documents of the national liberation movements*, Zed Press, London.

WALLERSTEIN, Immanuel (1985), *Le capitalisme historique*, traduit par Steiner, Philippe et Tutin, Christian, Éditions La Découverte, Paris.

WALLERSTEIN, Immanuel (1995), *Impenser la science sociale pour sortir du XIX^{ème} siècle*, collection Pratiques théoriques, Presses Universitaires de France, Paris.

WALLERSTEIN, Immanuel (1999), *The end of the world as we know it: Social Science for the Twenty-first Century*, University of Minnesota Press, Minneapolis.

WEBER, Max (1971), *Économie et Société, t.1*, Plon, Paris.

WEBSTER, Andrew (1990), *Introduction to the sociology of development*, MacMillan Press, Basingstoke.

ZIEGLER, Jean (1992) "L'ordre du monde contre lequel on se bat" in *Immigration actrice de développement*, p. 13-31, L'Harmattan, Paris.